

698^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 12 octobre 2009

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 12 FEVRIER 2010 (N° 7.951)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 5284).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 5284).
- III. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009
 - Rapport du Gouvernement (p. 5289).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 5295).
 - Débat général : (p. 5306).
 - 1° - Recettes (p. 5343).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2009**

—
**Séance publique
du lundi 12 octobre 2009**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Catherine FAUTRIER, MM. Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLO, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Sont absents excusés : Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO et Roland MARQUET, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Économiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie : M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—
Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; M. Stéphane BRUNO, Conseiller Technique ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de nos Collègues Brigitte BOCCONE-PAGES, Michèle DITTLOT et Jean-Charles GARDETTO qui représentent le Conseil National à la session d'automne de l'Assemblée Parlementaire de l'O.S.C.E. qui se déroule actuellement à Athènes, ainsi que celle de M. Roland MARQUET.

Par ailleurs, à la demande du Ministre d'Etat, qui a un impératif extrêmement tôt demain matin, la Séance Publique de ce soir s'achèvera à 23 heures.

I.

**ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique extraordinaire du 23 juillet 2009.

Un seul texte nous est parvenu ; il s'agit du projet de loi, n° 868, portant fixation du budget primitif de l'Etat pour l'exercice 2010 qui a été déposé le 30 septembre 2009.

Bien évidemment et comme d'habitude, je vous propose de le renvoyer devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

**ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS
DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT**

Je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire,

c'est donc le cas ce soir, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO, en sa qualité de Président nouvellement élu de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et que je tiens d'ailleurs à féliciter chaleureusement, pour sa récente élection à ce poste.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc vous présenter un état des lieux des textes qui sont à l'examen de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1. Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier en date du 31 mai 2007, la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi. Enfin, un dernier courrier a été adressé au Gouvernement le 1^{er} avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet arrêté ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi, n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. A ce sujet, dans son rapport du 28 septembre 2009, le Rapporteur du projet de loi, n° 830, modifiant le code pénal en matière de fausse monnaie, a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité que le projet de loi, n° 755, soit prochainement adopté.

2. Projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques

Ce texte a été transmis au Conseil National le 9 août 2006. Il a été officiellement déposé au cours de la

Séance Publique du 10 octobre 2006 et renvoyé le même jour pour examen devant la Commission de Législation.

Il a ensuite été transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique du 3 avril 2007.

En date du 7 mai 2008, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a désigné M. Jean-Charles GARDETTO comme Rapporteur.

Le texte a fait l'objet de multiples réunions de la Commission et une consultation juridique a été effectuée auprès d'un cabinet juridique spécialisé.

Le rapport, annoncé lors de la première séance d'avril comme étant en cours d'élaboration, n'a pu être finalisé, en raison des travaux intensifs de la Commission sur le projet de loi, n° 862, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, voté lors de la session extraordinaire du 23 juillet dernier.

3. Projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information

Ce projet de loi a suivi le même processus que le n° 817 énoncé précédemment. Le Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI lors de la Commission du 25 juin 2008.

Le rapport a été approuvé le 5 novembre 2008 et envoyé au Gouvernement le même jour. Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement, malgré la liste des priorités législatives fixées, en accord avec le Gouvernement, lors de la réunion du 5 mars 2009.

4. Projet de loi, n° 837, sur l'enregistrement du gage

Arrivé au Conseil National le 20 février 2007, ce texte a été déposé en Séance Publique le 3 avril 2007 et renvoyé devant la Commission.

5. Projet de loi, n° 865, portant fixation du Budget Rectificatif de l'exercice 2009

Inscrit à l'ordre du jour de nos séances de cette semaine, ce texte arrivé au Conseil National le 1^{er} juillet 2009, a été déposé en Séance Publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission.

Suite à la démission de M. Pierre SVARA de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, j'ai été désigné Rapporteur lors de la Commission du 5 octobre 2009.

6. Projet de loi, n° 866, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Arrivé au Conseil National le 10 juillet 2009, ce texte a été déposé en Séance Publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission. Il sera bien entendu tout prochainement étudié.

7. Projet de loi, n° 868, portant fixation du Budget Primitif de l'exercice 2010

Ce texte, arrivé au Conseil National le 30 septembre 2009, vient d'être officiellement déposé et renvoyé devant la Commission ce jour. La Commission des Finances en commencera l'examen dès après le vote du Budget Rectificatif 2009.

Voilà, c'est la fin de la liste des textes déposés devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre compte-rendu. Je donne maintenant la parole à Mme la Doyenne, en sa qualité de Membre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, et en l'absence ce soir de sa nouvelle Présidente, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, pour poursuivre la présentation du travail législatif avec les textes en cours devant cette Commission. Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons deux projets de lois à l'examen devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses :

1. Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé pour une étude technique approfondie, en

la personne de M. Jean BILLON. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

En parallèle, le Président du Conseil National a reçu en audience, respectivement les 6 et 12 juin 2007, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé à l'examen de ce texte au cours des réunions du 3 novembre et du 3 décembre 2008, celles des 23 et 30 mars 2009, suivies des 4, 11, 18 mai et 2 juin 2009.

Ces nombreuses séances de travail ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

La Commission est actuellement dans l'attente des réponses du Gouvernement pour poursuivre l'étude de ce texte.

2. Projet de loi, n° 864, modifiant la loi n° 446 du 16 mai 1946 portant création d'un tribunal du travail

Arrivé au Conseil National le 18 mai 2009, ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 185, déposée par MM. Jean-Luc NIGIONI et Jean-Charles GARDETTO en 2006, et adoptée par le Conseil National lors de la Séance Publique du 3 décembre 2007.

Ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 25 juin 2009 et renvoyé le même jour devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Madame MANZONE-SAQUET, je vous remercie de votre exposé.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Voici la situation des projets de loi renvoyés devant la Commission de Législation.

1. Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, a été déposé en Séance Publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur avait été désigné en la personne de M. Claude BOISSON lors de la Commission de Législation du 25 février 2005 et un premier rapport adopté le 8 avril 2005 et envoyé au Gouvernement le 20 avril 2005.

Mais par courrier en date du 20 octobre 2006, S.E. M. le Ministre d'Etat demandait que l'étude de ce projet de loi soit suspendue du fait des développements internationaux en sa matière. A ce jour, le Conseil National n'a plus d'information sur les éventuelles suites à réserver à ce texte.

2. Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations

Ce texte, arrivé au Conseil National le 21 mars 2002, a été déposé en Séance Publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Monsieur le Président, compte tenu de son objet et par souci d'efficacité au vu du nombre important de textes à l'examen devant la Commission de Législation, en accord avec la Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je voudrais proposer que ce projet de loi soit transféré devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Vous estimez en accord entre vous que c'est un moyen de l'examiner plus rapidement ?

M. Claude CELLARIO.- Oui, puisque la Commission de Législation a en tout huit textes à examiner.

M. le Président.- Je pense qu'on a toutes les raisons de vous faire confiance. Formellement, pour un transfert du projet de votre Commission de Législation à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je me dois de soumettre ce choix au vote de l'Assemblée. Je vais donc mettre aux voix le transfert de ce texte, de la Commission de Législation à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce texte est donc transféré pour pouvoir être examiné plus rapidement, auprès de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

3. Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaires

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005.

4. Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Depuis cette date, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement.

La désignation d'un premier Rapporteur, en la personne de M. Jean-Pierre LICARI, était intervenue lors de la Commission du 23 septembre 2005.

Plusieurs audiences avaient été accordées à certains magistrats au cours desquelles leurs observations avaient conduit à ce que le projet de loi soit substantiellement amendé.

Un premier rapport a ainsi été adressé au Gouvernement en novembre 2005, à la suite duquel le Ministre d'Etat a communiqué ses observations.

Un rapport modifié a été adopté le 12 avril 2007 et transmis au Gouvernement le lendemain.

Le Conseil National a reçu, le 14 avril 2008, les observations du Gouvernement sur ce rapport modifié. De nouvelles audiences ont alors eu lieu à l'aune desquelles les observations du Gouvernement ont été étudiées lors de la Commission du 8 janvier 2009. Au cours de cette réunion, j'ai été désigné en qualité de nouveau Rapporteur.

A la suite d'une réunion de travail avec les représentants du Gouvernement et des Services Judiciaires, intervenue le 8 juin, la Commission s'est à nouveau réunie le 15 juin. L'étude de ce texte par la Commission se poursuit.

5. Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en séance publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

L'étude de ce texte devrait pouvoir débiter prochainement, l'objectif étant de le soumettre au vote du Conseil National au cours de sa session de printemps.

6. Projet de loi, n° 823, portant Code de procédure pénale

Ce texte, arrivé au Conseil National le 18 août 2006, a été déposé en Séance Publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de M. Thomas GIACCARDI, avait été désigné lors de la Commission du 22 février 2007 par la précédente législature.

A la suite des élections nationales de février 2008, à l'occasion desquelles M. Thomas GIACCARDI n'était pas candidat, un nouveau Rapporteur, en la personne de Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, a été désigné lors de la Commission de Législation du 19 mai 2008.

Depuis, l'étude du projet de loi a débuté et a suscité l'envoi d'une première liste de questions au Gouvernement le 3 septembre 2008. A la suite de celle-ci, une rencontre avec des membres du Gouvernement est intervenue le 6 novembre 2008. Toutefois, compte tenu des réflexions en cours dans le pays voisin, visant notamment à la suppression du juge d'instruction dans le système pénal français, le Gouvernement a souhaité que l'étude de ce projet de loi soit pour l'instant suspendue.

7. Projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie

Ce texte, arrivé au Conseil National le 25 octobre 2006, a été déposé en séance publique le 25 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné, en la personne de M. Eric GUAZZONNE, lors de la Commission de Législation du 16 mars 2009. L'étude de ce projet de loi est aujourd'hui achevée, son rapport ayant été approuvé le 28 septembre 2009 et adressé au Gouvernement le 30 septembre.

Sous réserve d'une réponse du Gouvernement, ce texte sera soumis au vote du Conseil National lors de la Séance Publique législative envisagée le 4 novembre.

8. Projet de loi, n° 849, relative à l'arbitrage

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007, a été déposé en Séance Publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA lors de la Commission de Législation du 30 octobre 2008 et l'étude du projet

de loi est en cours. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet dernier, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail ayant élaboré ce projet de loi. Le Ministre d'Etat a adressé au Conseil National un courrier formalisant les réponses apportées lors de cette réunion le 29 septembre 2009.

L'étude de ce texte par la Commission va maintenant se poursuivre avec l'examen de ces réponses.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur CELLARIO.

Nous continuons avec Monsieur Fabrice NOTARI, Président de la Commission du Logement.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir.

Il n'y a qu'un seul texte en cours devant la Commission du Logement, il s'agit du :

Projet de loi, n° 867, modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947

Ce texte, arrivé au Conseil National le 20 juillet 2009, a été déposé en Séance Publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné, en la personne de M. Guillaume ROSE, lors de la Commission du Logement du 21 septembre 2009.

L'examen du projet de loi s'est poursuivi le 7 octobre 2009 à l'occasion d'une séance lors de laquelle une liste de questions a été approuvée pour être adressée au Gouvernement très prochainement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOTARI.

Nous terminons avec Madame Anne POYARD-VATRICAN, Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons un projet de loi à l'examen devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie :

Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Compte tenu de l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé pour une étude technique approfondie, en la personne de Maître Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire nous sont parvenus à la mi-mars.

En parallèle, la Commission a reçu respectivement les 27 mars et 22 juillet, les associations et groupements intéressés par le thème de l'environnement, ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leurs avis et suggestions sur ce projet de loi.

Enfin, une liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement par un courrier en date du 27 juillet.

La Commission demeure à ce jour dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009

Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de budget rectificatif de l'exercice 2009. Ces modifications sont les suivantes :

Article 021.305 : Remboursement dépenses compte de partage	+ 1.650.000 €
Article 384.422 : Dépenses compte de partage Postes et Télégraphes	+ 680.000 €
Article 609.214 : Intervention économique	- 3.000.000 €
Article 367.312 : Vaccins et produits pharmaceutiques	+ 980.000 €
Compte Spécial du Trésor 8560 (Dépenses) :	+ 3.000.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

Le projet de budget rectificatif de l'exercice 2009 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2009	BUDGET RECTIFICATIF 2009	%
- Recettes	837 764 900 €	769 056 500 €	-8,2%
- Dépenses	916 547 400 €	848 555 600 €	-7,4%
* ordinaires	625 356 200 €	642 186 400 €	2,7%
* d'équipement	291 191 200 €	206 369 200 €	-29,1%
- Excédent de dépenses	78 782 500 €	79 499 100 €	0,9%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes		6 159 900 €	
- Dépenses	432 000 €		
- Excédent de dépenses global	79 214 500 €	73 339 200 €	-7,4%

La bonne santé de l'économie monégasque constatée en 2007 s'est poursuivie assez longtemps en 2008, mais à compter du dernier trimestre de cet exercice, les prévisions mondiales se sont nettement détériorées, impactant également le Budget de l'Etat monégasque.

Ainsi, comme il l'avait annoncé lors des débats sur le budget primitif 2009, le Gouvernement a-t-il été conduit, attentif qu'il est à l'évolution de la conjoncture, à proposer des économies à réaliser sur certaines

dépenses, notamment d'équipement tenant compte du ralentissement des encaissements.

Le Gouvernement Princier demeure toutefois confiant dans les capacités de rebond de l'économie monégasque, dans une année 2009 qui devrait s'engager vers une reprise légère en fin d'exercice. Dans ces conditions, il a été envisagé de ne baisser les recettes que de 68,7 M€.

Parallèlement, les dépenses sont réduites à due concurrence. Plus précisément les dépenses d'équipement se trouvent réduites de 84,8 M€ et celles ordinaires (fonctionnement et interventions) croissent très légèrement : + 16,8 M€, sous l'effet des interventions publiques (+ 11 M€).

Les frais de fonctionnement varient très peu, les services ayant été invités à faire preuve de rigueur. Il convient de relever cette année la prise en compte de l'impact au niveau budgétaire de la mise en place du Contrat Habitation-Capitalisation (C.H.C.).

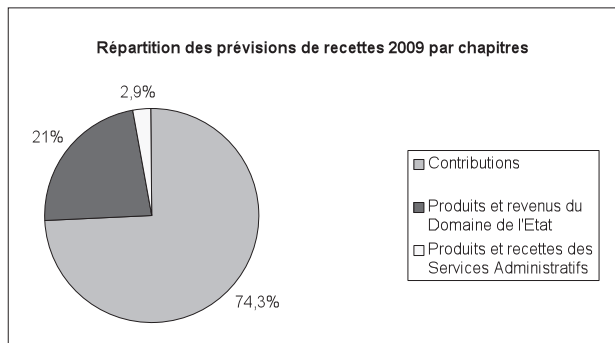
Au final, le budget rectificatif affiche un excédent de dépenses qui passe de 78,8 à 79,5 M€. L'équilibre général de s Finances Publiques se présente comme suit :

Excédent de dépenses du budget 2009 rectifié	79,5 M€
Excédent de recettes des C.S.T.	6,6 M€
Excédent de dépenses total	72,9 M€

Le résultat attendu, fondé sur un taux d'exécution à 100 % des recettes, et des taux d'exécution des dépenses déduits des exercices précédents, donnerait un déficit réalisé de 66 M€. Il se situerait 5 millions au-dessus de celui de l'exercice 2006 (- 61,2 M€).

1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 769.056.500 €, enregistrent une diminution de 8,2 %. Elle provient principalement du chapitre contributions (fiscalité).



1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat

A - Domaine Immobilier

Les modifications de cette section concernent le domaine immobilier au sens strict et les Parkings Publics.

* Concernant le domaine immobilier, il affiche principalement une inscription supplémentaire de 6 M€. En effet, l'Etat monégasque doit bénéficier de remboursements de crédits de T.V.A. concernant des opérations immobilières menées en France.

L'impact négatif du C.H.C. sur les loyers est compensé par l'ajustement à la hausse des recettes de loyers de certains immeubles.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse en raison de :

- une hausse des recettes horaires de 4 % induite par la hausse tarifaire 2009 et l'augmentation de fréquentation des parkings Athéna, Digue, Port et Roqueville,

- partiellement compensée par une baisse des recettes résultant de la mise en place de tarifs favorisant la baisse du trafic citadin et l'utilisation de « véhicules propres », ainsi que par une baisse des recettes des autocars.

B - Monopoles

B.1 - Monopoles exploités par l'Etat

- « Régie des Tabacs »

En raison de l'impact de l'application de la loi contre le tabagisme et de la situation économique et financière, les ventes 2009 laissent apparaître une baisse des recettes de 9 %.

- « Postes et Télégraphes »

Il est anticipé une hausse de 1,6 % des recettes issues du compte de partage de La Poste par rapport au budget primitif.

- « O.E.T.P. »

Les recettes liées à la manifestation commerciale qui complète l'exposition MONACOPHIL 2009 sont revues à la hausse.

B.2 - Monopoles concédés

- « Société des Bains de Mer »

A l'échéance de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, le résultat de cette société enregistre

une baisse notable, liée aux résultats de toutes les composantes : jeux européens, jeux américains et jeux automatiques. La recette prévue au Budget primitif 2009 est donc minorée de 5 M€.

Cette évolution a plusieurs explications :

- la baisse de fréquentation et des montants joués en raison de la crise mondiale ;

- l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer en novembre 2008 ;

- un aléa très favorable aux joueurs au Sun Casino.

- « Monaco Telecom »

Par voie d'avenant, une baisse de la redevance avait été entérinée en 2008 en contrepartie de certaines prestations, et le montant encaissé en 2009 tient compte de cette baisse. Ainsi, le total 2009 s'élève à 4,2 M€ au lieu de 5,2 M€.

C - Domaine financier

En ce qui concerne les disponibilités, la moyenne du taux rémunérateur diminue à 1,85 % pour le premier trimestre 2009 et n'est que partiellement compensée par l'augmentation des montants, liée aux résultats positifs des exercices 2007 et 2008.

Les dividendes de Monaco Telecom et des 600.000 actions inaliénables de la SBM, qui figurent aussi sur ce chapitre, ne sont pas rectifiés.

Une nouvelle écriture retrace les intérêts relatifs au Contrat Habitation-Capitalisation (C.H.C.), qui seront versés par les foyers ayant choisi d'effectuer des paiements échelonnés pour leur logement domanial.

2 - Produits et recettes des services administratifs

Quelques écritures viennent modifier ce chapitre, en particulier :

- « Commerce et Industrie - brevets » :

Il convient de minorer les prévisions 2009 compte tenu du ralentissement des recettes constatées au cours des premiers mois de 2009.

- « Recettes diverses »

Une majoration de près d'un million d'euros retrace l'encaissement de recettes relatives à deux litiges qui ont connu une issue favorable pour l'Etat.

- « Service des Titres de Circulation »

Une recette exceptionnelle d'un million d'euros correspond à l'encaissement en recettes définitives du budget de l'Etat du solde créditeur d'un compte de

dépôt ayant enregistré jusqu'en 2001 les cautions des plaques d'immatriculation.

3 - Contributions

Cette catégorie de recettes est affectée par la crise financière et économique internationale, même si une reprise est attendue en fin d'année 2009 : la baisse est de 70,5 M€.

a) Droits de douane :

Compte tenu du mode de calcul qui tient compte du rapport des populations issu des opérations de recensement menées à Monaco et en France en 2008, une hausse est constatée sur cet article alors qu'on enregistre la baisse des recettes à répartir (- 1,7 %).

b) Transactions juridiques :

Ces recettes sont globalement en baisse de 8 M€. Les évolutions concernent principalement les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles : une baisse de 18 % est anticipée par rapport au budget primitif.

En effet, la crise économique s'est traduite sur les premiers mois de l'exercice 2009 par une baisse du nombre de transactions et de leur montant unitaire ; cependant, le marché donne quelques signes de reprise qui laissent présager de se rapprocher sur les mois restants des prévisions primitives.

c) Transactions commerciales - T.V.A. :

Les recettes de T.V.A. sont ajustées de - 57,5 M€, soit - 13,4 %.

En matière de recettes brutes directes, l'écart constaté à fin mai au regard des mois correspondants de l'exercice 2008 est de - 20 M€. Cependant, la reprise attendue sur les derniers mois de 2009 devrait permettre de rattraper une partie du retard d'encaissement par rapport à 2008 et d'absorber l'impact du changement du taux de T.V.A. sur la restauration.

Quant aux restitutions de T.V.A., elles ont été majorées (+ 5 M€) pour tenir compte du rythme constaté à fin mai.

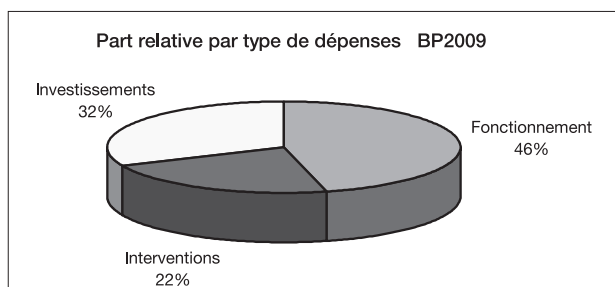
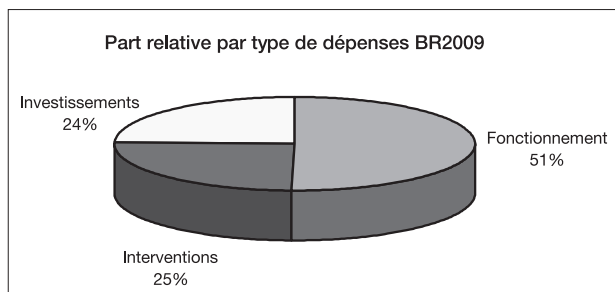
En ce qui concerne les recettes provenant du compte de partage entre la France et Monaco, l'inscription primitive est majorée de 2,5 M€.

d) Bénéfices commerciaux :

Compte tenu des résultats 2008, qui déterminent les acomptes de mai, août et novembre 2009, il est proposé de diminuer la prévision de recettes pour l'année 2009 de 5,7 M€.

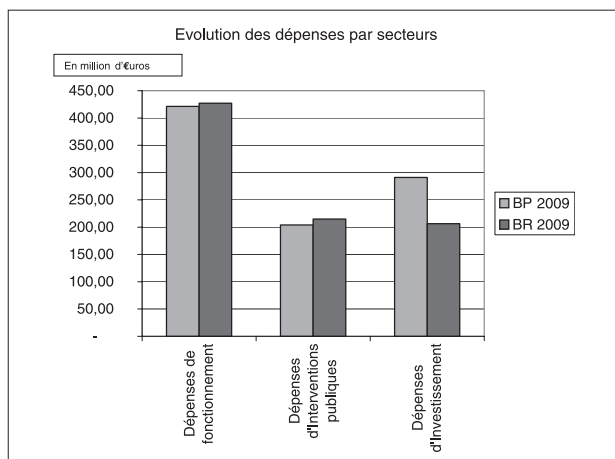
2/ DEPENSES

On observe un recul des dépenses globales (- 7,4 % par rapport au budget primitif 2009), qui s'établissent à 848.555.600 €.



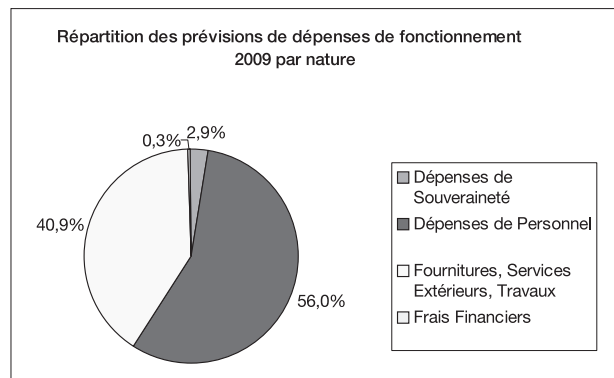
Les dépenses de fonctionnement sont en légère progression (+ 1,4 %). Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse de 5,2 %. Enfin, en raison de la restitution de sommes importantes sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement diminuent de 84,8 M€ soit - 29,1 %.

En outre, il est à noter que le montant des crédits d'équipement votés lors des exercices antérieurs et non consommés, qui pourront être utilisés, le cas échéant, sur l'exercice 2009, est de 82.415.000 €.



A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 427.168.500 €, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au budget primitif.



Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

1) Dépenses de personnel :

En ce qui concerne les salaires et charges sociales, on observe une faible variation due à l'ajustement des effectifs en cours d'année. L'augmentation nette des effectifs entre le budget primitif et le budget rectificatif est de 45,5 postes. Le surcoût global ainsi engendré a pu être en grande partie absorbé par un lissage des crédits inscrits tenant compte des taux de réalisation obtenus les exercices passés.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux

L'évolution de ce type de dépenses est de + 1,6 %.

* Frais de fonctionnement

La majoration de 3,4 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- les crédits dédiés aux dédommagements fixés dans le cadre de l'assistance aux victimes de spoliations de biens subies à Monaco durant la seconde guerre mondiale ;

- la majoration des frais des bureaux du tourisme à l'étranger en raison principalement de l'évolution du taux de change du dollar américain ;

- des crédits d'études dans la perspective de la mise en œuvre d'une campagne de communication institutionnelle en 2010 ;

- la hausse des crédits de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

- la hausse des crédits destinés à couvrir les dépenses de transports des élèves.

*** Mobilier et matériel**

Le montant destiné à l'achat de mobilier et matériel recule globalement.

Ceci résulte néanmoins de variations de sens contraires ; on observe en effet :

- l'inscription de crédits supplémentaires par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers en raison de l'acquisition d'un engin permettant un accès rail et route,

- le report de l'achat d'une station de contrôle et de mesure du spectre des fréquences monégasques,

- la diminution du montant des achats de kérosène par l'Aviation Civile.

*** Dépenses des services ayant une activité commerciale et des services publics concédés :**

• **Services commerciaux**

Bien qu'élevée, la hausse de 3,4 M€, soit + 20,4 %, concerne principalement une écriture interne : en effet, une inscription de 3,2 M€ sert à régler un reliquat de T.V.A. de 2008 due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux monégasques.

• **Services publics concédés**

Une majoration de 3 % s'explique essentiellement par les inscriptions suivantes :

- les crédits de collecte et incinération des déchets compte tenu des évolutions en cours (amélioration de l'usine d'incinération, tri sélectif accentué),

- la poursuite des mesures d'amélioration de mobilité urbaine avec la C.A.M. telles que l'annualisation du bateau-bus, les bus de soirée, les programmes de journées gratuites.

3) Frais financiers :

Comme en recette, cette importante diminution est essentiellement liée à la baisse du taux rémunérateur des avances contractées par la Trésorerie Générale des Finances auprès du F.R.C..

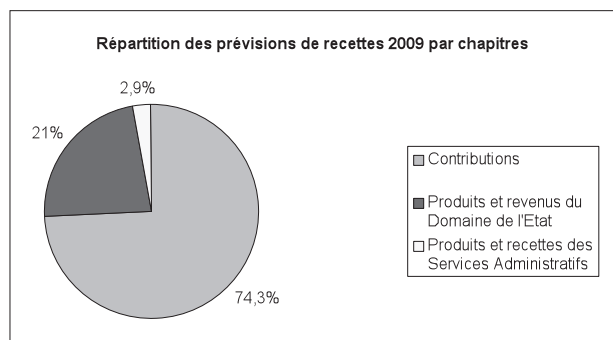
B - Dépenses d'interventions publiques

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2009 en matière d'interventions publiques augmente de 5,4 %, soit + 11 M€.

En valeur, c'est, comme l'an passé, le domaine social qui croît le plus fortement à + 5,5 M€.

Les dépenses d'intervention publiques sont retracées dans le tableau suivant en cinq domaines, en sus de la dotation communale :

- 1- social,
- 2- culture et éducation,
- 3- international,
- 4- sportif,
- 5- économique et touristique.



1 - Domaine social

On observe la baisse de la demande de subvention d'équilibre du C.H.P.G., sous l'effet d'une majoration des tarifs de 7 % au lieu de 5 % envisagée dans le cadre du Budget Primitif 2009 et de dépenses qui progressent faiblement au cours de l'exercice. La subvention d'équipement et travaux augmente sensiblement en raison de la poursuite d'opérations de rénovation des locaux. La subvention 2009 permettant les opérations de rénovation des locaux actuels s'élève au total à plus de 10 M€.

Le déficit de la résidence du Cap Fleuri anticipé quasi-parfaitement se réduit légèrement. Toutefois, cet article connaît une majoration, car y figure une inscription complémentaire pour permettre les préparatifs de l'ouverture de la résidence de retraite « A Qietüdine », entité pouvant accueillir 70 personnes, dont des patients GIR 3 et GIR 4.

Comme l'an passé, on constate aussi la hausse des besoins de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre une majoration de 1,6 M€. Tous les postes sont majorés, mais l'allocation d'autonomie connaît à nouveau une forte progression de près de 30 % pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Au titre des politiques publiques, une évolution notable de 800.000 € est constatée, en raison des mesures d'indemnisation du chômage partiel mises en œuvre.

Par ailleurs, une inscription forfaitaire matérialise la mise en place de la politique envisagée d'acquisition de droits, pour une durée de 25 ans, dans des opérations de promotion immobilière sociale des communes limitrophes afin d'y loger les actifs de la Principauté. Les négociations sont en cours pour définir les projets à retenir.

Enfin on observe une dotation pour le lancement du Centre de coordination prénatal et de soutien familial.

2 - Domaine culture et éducation

En augmentation de 4,4 %, ce domaine est essentiellement impacté par la subvention au Musée Océanographique (+ 2 M€). La Principauté va participer aux dépenses de modernisation des établissements monégasques de l'Institut Océanographique, notamment liées à la célébration du Centenaire du Musée.

3 - Domaine international

Ce chapitre connaît une importante dotation d'1 M€ sur l'article « Exposition Universelle de SHANGAI 2010 » : il s'agit d'un réajustement prenant en compte la réalisation d'un pavillon plus important pour maximiser les espaces d'exposition et assurer un niveau de sécurité optimum.

4 - Domaine sportif

Au titre des manifestations sportives, la majoration concerne en premier lieu l'organisation du Grand prix de Formule I. Le résultat 2009 accuse un déficit après subvention de 2 M€, que l'Etat prend en charge.

Elle concerne aussi les dépenses en vue de l'organisation du départ du Tour de France 2009 (+ 500 K€). Le complément est sollicité au vu de l'estimation globale des différentes cellules d'organisation.

5 - Industrie, Commerce et Tourisme

La Chambre de Développement Economique obtient une majoration de sa subvention essentiellement due au soutien accru aux entreprises membres lors de missions économiques à l'étranger.

Au titre des politiques publiques, une inscription de 900 K€ est liée aux mesures favorables mises en œuvre par l'Etat pour améliorer la prime au loyer des industriels.

L'Etat supporte aussi la mise en œuvre de la garantie accordée à un des équipementiers automobiles présents

à Monaco. En revanche, des économies sont faites sur la mise en place de la Chambre Internationale d'Arbitrage, dont la mise en route ne se fera pas en 2009, et sur la dotation à la S.A.C.D.E..

L'inscription la plus significative de ce chapitre 9 est celle de la subvention versée à Monaco Telecom pour les travaux de modernisation du réseau TV, qui diminue à 1,6 M€.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 206.369.200 €, en diminution de 84,82 M€, soit - 29,1 % par rapport aux inscriptions primitives.

Les reports de crédits des exercices antérieurs non consommés sur 2009 s'élèvent à 82,41 M€. En conséquence, en matière de crédits de paiement 2009 sur la section Travaux d'Equipement, le montant qui résulte de l'évolution entre budget primitif et budget rectificatif 2009 est pratiquement stable.

Comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits de 21 M€ sur la ligne « Urbanisation SNCF - Ilot Rainier III » est régularisée dans le cadre du budget rectificatif. Cette régularisation est la seule écriture significative à la hausse au budget rectificatif.

La forte diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de huit inscriptions les plus significatives à la baisse sur des opérations de travaux :

- pour six chantiers, ces restitutions de crédits sont liées, en grande partie, aux reports de crédits sur 2009 par ajustements des calendriers des opérations ; ce sont :

1. Equipement portuaire :

« Superstructure de la digue flottante »
(- 8 M€),

« Superstructure des digues Nord et Sud »
(- 4,6 M€),

2. Equipement sanitaire et social :

« Centre de gérontologie clinique - Rainier III »
(- 9 M€),

« CHPG - nouveau bâtiment » (- 10,3 M€),

3. Equipement culturel et sportif :

« Yacht Club » (- 13,8 M€),

4. Equipement industriel et commercial :

« Extension de l'immeuble Quai Antoine I^{er} »
(- 6,4 M€).

• pour deux opérations, les restitutions de crédits importantes traduisent d'une part la suspension de l'opération « Urbanisation en mer -Etudes » et d'autre part, le réajustement du planning et du coût d'une opération en phase de lancement des travaux (« Extension de la caserne des Sapeurs-pompiers de Fontvieille », - 10,3 M€).

Les modifications des crédits inscrits sur les deux autres sections d'investissement « Acquisitions » et « Matériel d'équipement » affichent - 2,1 M€.

* Acquisition d'immeubles : - 1 M€, soit - 9,1 % : une seule opération d'envergure est prévue pour des locaux commerciaux au quai Antoine I^{er}.

* Matériel d'équipement : - 1.1 M€, une économie est réalisée en raison principalement de la livraison anticipée et ne subissant ainsi pas d'indexation de prix des rames de T.E.R..

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent dix Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde débiteur global passe ainsi de 432.000 € à un solde créditeur de 6.591.900 €, en raison principalement des encaissements en matière de C.H.C.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, Rapporteur du projet de Budget Rectificatif 2009.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

A titre liminaire, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite relever que son travail sur le projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2009 s'est accompli dans des conditions qui tranchent nettement, par rapport à la méthode de travail à laquelle le Gouvernement l'avait jusqu'à présent habituée.

Près de 150 questions ont été posées, en trois séries successives, et ont obtenu des réponses circonstanciées, dans des délais raisonnables, qui ont permis aux Elus d'en prendre connaissance et d'engager un débat en profondeur lors de quatre séances privées représentant au total près de 25 heures de travail, les réunissant

comme de coutume avec les Membres du Gouvernement Princier.

Il faut aussi relever que depuis janvier 2009, la transmission, comme nous l'avions souhaitée, de la situation des recettes et dépenses mensuelles réelles, permet aux Elus de suivre régulièrement l'évolution de la situation économique de la Principauté.

De plus, comme le Conseil National le demandait en vain depuis plusieurs années, le Gouvernement est venu présenter, avant de les rendre publiques, les grandes lignes des projets de budget à notre Assemblée. La Commission espère que désormais cette méthode, qui consiste à communiquer aux Elus des informations de qualité, tout en leur réservant la primeur en matière d'information fondamentale pour le pays, devienne une règle sur laquelle le Gouvernement ne reviendra plus.

A l'occasion de l'examen du projet de Budget Primitif 2009, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait regretté que le Gouvernement ne prenne pas suffisamment en compte dans ses prévisions de recettes, les effets de la crise qui, dès la fin de l'été 2008, avait commencé à dévaster les sphères économiques. Pour preuve, et bien que la Commission l'y ait encouragé à plusieurs reprises durant les réunions préparatoires, le Gouvernement n'avait pas souhaité actualiser ses prévisions, considérant que des modifications pourraient au besoin être apportées dans le cadre du Budget Rectificatif 2009.

Pourtant dès la fin 2008, une baisse de 6 % des recettes fiscales réelles par rapport au Budget Rectificatif 2008 annonçait déjà la répercussion de la crise dans notre pays.

Le Conseil National avait donc raison puisque le projet de loi du Budget Rectificatif 2009 tient compte de ces prévisions, et nous présente des recettes en baisse de 8,2 % sur le Budget Primitif.

Nous avons donc, sans esprit polémique, cherché à saisir pourquoi le Gouvernement, dans ses prévisions budgétaires sur le Budget Primitif 2009, ainsi que, dans une moindre mesure pour le projet sur le Budget Rectificatif 2009, avait adopté une posture résolument optimiste, à contre-courant du consensus des économistes et des doutes soulevés par le Conseil National.

En effet, les derniers chiffres à la disposition de la Commission sur les recettes encaissées à la fin du mois d'août 2009, au moment de l'approbation du présent rapport, affichaient un recul de près de 14 % sur le primitif et de 20 % sur le réalisé 2008 à la même date.

Au vu de ces chiffres et des incertitudes liées à la conjoncture des prochains mois, la Commission a donc interrogé le Gouvernement, s'agissant d'estimations de recettes au Budget Rectificatif qui lui semblaient encore trop optimistes.

En premier lieu, le Gouvernement s'en est expliqué dans ses réponses aux questions de la Commission en précisant qu'il avait – je cite – « tenu compte à la fois de la situation internationale et de la conjoncture économique, mais qu'il s'était surtout attaché à ne pas transmettre de signaux négatifs sur l'évolution du contexte économique dans la Principauté ».

En second lieu – je cite toujours – il « n'a pas tenu à adopter une attitude de repli qui aurait été néfaste au maintien d'une dynamique économique nationale, expliquant ainsi la présentation dans le cadre des prévisions rectifiées d'une confiance raisonnable dans une évolution positive des recettes sur la fin de l'exercice ».

A la vue de ces explications, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale comprend la stratégie du Gouvernement qui parie sur une vision optimiste visant à délivrer un message de confiance. Elle partage la confiance du Gouvernement dans la capacité de notre économie à traverser la crise et dans son dynamisme, pour autant, elle n'a pas souhaité se départir de sa prérogative de critique impartiale des finances publiques et, tout en mesurant sa responsabilité institutionnelle dans une période d'incertitude sur le point de départ de la reprise de l'économie nationale, elle a tenté de mener à bien sa mission dans un rapport qu'elle a souhaité le plus équilibré possible.

Premier constat, le contexte économique international a conduit le Gouvernement à procéder à des ajustements significatifs dans le cadre du Budget Rectificatif sans nécessairement affecter l'équilibre général du budget.

L'impact conséquent de la crise sur les finances publiques, qui avait été sous-estimé par le Gouvernement lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009, a créé des conditions propices à de profondes modifications des inscriptions, notamment en matière de recettes.

Pour éviter une explosion du déficit prévisionnel, le Gouvernement est donc plus que jamais contraint de s'assurer que le niveau des recettes sera conforme à ses prévisions. En effet, le projet de Budget Rectificatif prévoit un niveau de déficit comparable à celui du Budget Primitif, car le Gouvernement a volontairement procédé à une réduction des dépenses

du même ordre de grandeur que l'ajustement des recettes.

Ces ajustements mécaniques conduisent la Commission à s'interroger sur la nature et le fondement des arbitrages effectués par le Gouvernement en matière de réduction des dépenses. Au-delà du caractère parfois aléatoire de ces réductions, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite attirer l'attention sur la marge de manœuvre limitée dont dispose le Gouvernement sur les dépenses, à l'exception de celles d'équipement, en partie compensées par les reports de crédits. En effet, la majeure partie des dépenses prévues sera exécutée, notamment celles concernant le fonctionnement et les interventions publiques, ce qui ne permet pas un ajustement systématique des dépenses au niveau des recettes.

Or, dans son rapport sur l'exercice 2008, le Contrôleur Général des Dépenses rappelle l'importance d'une juste estimation des recettes au regard du rôle qu'elles jouent dans la fixation de l'équilibre budgétaire. Il faut donc garder à l'esprit cette particularité, qui limitera d'autant plus la marge de manœuvre du Gouvernement.

Il semble quelque peu présomptueux d'envisager un effet immédiat de la fin de la crise sur l'état des finances publiques. Même si certains experts et économistes de renom s'accordent à dire que la récession est techniquement terminée, ils sont unanimes pour souligner qu'elle n'a pas fini de produire ses effets. La reprise sera probablement très lente et fragile d'autant que certains risques majeurs pèsent. La surabondance de liquidités injectées pour soutenir l'économie fait planer un risque d'inflation et de hausse des taux d'intérêts, deux freins potentiels à toute reprise économique durable. Le retour de l'inflation, dû principalement à la remontée des prix du pétrole et des matières premières, empêcherait la consommation de soutenir la reprise. Parallèlement la consommation, moteur de la croissance dans de nombreux pays, souffre toujours de la forte baisse du recours au crédit et du chômage de masse qui se répand dans le monde.

Cette analyse synthétique de la situation économique a pour seule ambition de mettre en évidence les nombreuses incertitudes qui pèsent sur la reprise. Aucun élément pertinent ne permet à ce jour de miser sur une reprise conséquente et durable, c'est pourquoi la Commission s'étonne à nouveau de l'optimisme des recettes prévues dans le cadre du projet de Budget Rectificatif.

Comme l'a souligné la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans le cadre de son

rapport sur le Budget Primitif 2009, la santé de nos finances publiques est étroitement liée à la conjoncture économique de nos principaux partenaires commerciaux européens. Les effets du redressement économique de ces pays ne se feront probablement pas sentir avant quelques mois et il est donc peu probable d'envisager un retournement de tendance quant à l'évolution de nos recettes sur le dernier trimestre 2009.

Si les motifs qui ont conduit le Gouvernement à annoncer, dès la fin du mois de juin, une reprise pour le dernier trimestre 2009 ont bien été compris, la Commission se doit de relever que l'état réel de l'économie monégasque est susceptible, à terme, d'avoir des conséquences importantes sur le niveau des recettes publiques. Pour illustrer cela, la Commission tient à rappeler que le Gouvernement a revu à la baisse les prévisions de recettes budgétaires de 8,2 % (soit 68,7 M€) par rapport au Primitif, alors qu'à fin août les recettes réalisées accusaient déjà un retard de 71,8 M€ sur les prévisions primitives. Cet objectif supposerait un retournement complet de tendance pour les quatre derniers mois de l'exercice.

En outre, les anticipations du Gouvernement tablent sur un niveau de recettes pour les quatre derniers mois de 2009 très légèrement inférieur à la même période de 2008, année exceptionnelle en matière de recettes, et supérieur à l'année 2007 durant laquelle l'économie se portait bien. La Commission relève que cette hypothèse repose sur des estimations pour le moins ambitieuses des recettes.

Pour en juger, il suffit de s'attarder sur les trois principaux postes de ce chapitre.

Les recettes de T.V.A. accusent à la fin du mois d'août un retard conséquent sur les prévisions du Budget Primitif (- 25,5 % hors compte de partage). Dans ses prévisions rectificatives, le Gouvernement projette un niveau de ces recettes pour les quatre derniers mois de l'année comparable aux estimations primitives (de l'ordre de 174 M€) et légèrement inférieur à 2007 qui, je vous le rappelle, était une bonne année sur le plan économique. Même si une partie du recul à fin août peut s'expliquer par les facilités de paiement accordées aux entreprises en difficulté (de l'ordre de 20 M€ la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demeure perplexe quant au niveau estimé des recettes de T.V.A. pour les mois à venir.

Les recettes issues des droits de mutation accusent un retard considérable à fin août (- 38,5 % sur les prévisions du Budget Primitif et - 51,5 % sur le budget exécuté de l'année 2008), du fait d'un marché

immobilier particulièrement atone. Néanmoins le Gouvernement prévoit pour les quatre derniers mois un niveau de recettes jamais atteint, de l'ordre de 31,5 M€ alors que pour la même période en 2008, année record en la matière, elles se sont élevées à 26,5 M€.

Enfin, pour ce qui est des recettes liées à l'impôt sur les bénéfices, la Commission s'interroge sur le bien-fondé des prévisions du Gouvernement dans la mesure où celles-ci reposent sur des chiffres record pour les quatre derniers mois. Le Budget Rectificatif table sur 20,8 M€ de recettes pour cette période alors qu'en 2008 et 2007, les montants avaient respectivement atteint 17,9 millions et 13 millions.

A l'issue de cette analyse des prévisions de recettes qu'elle a voulu la plus objective possible, la Commission estime que telles qu'inscrites au projet de Budget Rectificatif de 2009, celles-ci demeurent largement surévaluées. Ce rapport ayant été adopté le 5 octobre 2009, sans que le Gouvernement ne nous ait encore communiqué les résultats du mois de septembre et à moins qu'il ne dispose d'informations pertinentes non transmises aux Conseillers Nationaux, il y a tout lieu de mettre en doute ces prévisions.

Afin de compléter son propos sur les recettes, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que le Gouvernement fasse preuve de la meilleure diligence pour en assurer leur encaissement. En effet, comment expliquer que le montant des recettes à recouvrer s'élève à fin 2008 à 138,3 M€, ainsi que le fait apparaître le rapport du Contrôleur Général des Dépenses sur l'exercice 2008.

La Commission s'interroge sur l'état d'avancement de la procédure de recouvrement concernant la fraude à la T.V.A. Elle encourage vivement le Gouvernement à mettre en place les procédures et structures adéquates pour améliorer le recouvrement des créances rappelant, à l'instar du Contrôleur Général des Dépenses, « la nécessité d'exercer un suivi rigoureux du recouvrement des créances ».

En outre, le Gouvernement devrait aussi s'assurer que l'ensemble des taxes prélevées sur le territoire de la Principauté fasse l'objet de rétrocession selon les mêmes modalités que le compte de partage douanier. En effet, comme le prévoit l'article 1^{er} de la Convention douanière du 18 mai 1963, « le code des douanes, les tarifs de droit de douane d'importation et d'exportation, les autres lois et règlements douaniers de la République Française sont applicables dans la Principauté de Monaco ». Dès lors, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale invite le Gouvernement à s'inquiéter des écotaxes déjà appliquées aux produits

vendus sur le territoire de la Principauté et à s'assurer que le forfait douanier inclut la rétrocession de ces taxes, au même titre que la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.).

De même, il s'agira d'être vigilant sur la façon dont le pays voisin mettra en place la très médiatique « taxe carbone » sur les produits tels que carburants, gaz et fioul domestique. A ce titre, la Commission souhaite mettre en garde le Gouvernement sur la façon dont les Autorités françaises prévoient d'en assurer le recouvrement et, notamment, s'il s'avérait qu'elle ne soit pas intégrée dans le Code des douanes, mais par exemple dans celui de l'environnement. En effet, de nombreux spécialistes de la fiscalité s'accordent à dire que celle liée à l'environnement connaîtra dans l'avenir une augmentation des droits perçus et une extension de son assiette. Même si les sommes en jeu paraissent à ce jour relativement faibles, le Gouvernement devra s'assurer de leur rétrocession au titre des recettes de l'Etat.

Enfin, en cette période incertaine et de profonde mutation de l'économie, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ne peut qu'inciter le Gouvernement à explorer de nouvelles pistes de création de richesses, suivant en cela l'initiative prise par le Conseil National avec la création du groupe de réflexion « Monaco 2029 », dont le livre blanc sera publié d'ici à la fin de l'année 2009.

Une analyse approfondie de la structure des dépenses conduit la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à s'interroger sur le bien-fondé de certaines orientations au regard de la conjoncture actuelle.

Je le rappelle, les prévisions rectificatives font apparaître une baisse des dépenses globales de l'ordre de 7,4 % par rapport aux prévisions primitives. Cette baisse s'explique uniquement par la forte diminution des dépenses d'équipement et d'investissements, compensée par les reports de crédits, sur laquelle votre Rapporteur reviendra plus tard.

Les dépenses dites ordinaires (fonctionnement et interventions) progressent de 2,7 % par rapport au Budget Primitif à cause des dépenses d'interventions publiques.

Les frais de fonctionnement qui représentent la moitié des dépenses totales de l'Etat progressent très légèrement (+ 1,37 %) sur le Primitif et de près de 8 % sur l'année 2008. Même si l'augmentation est contenue dans le cadre du projet rectificatif, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite rappeler au Gouvernement l'importance de maîtriser ce poste de dépenses et d'en explorer tous

les gisements d'économie. Dans son rapport sur l'exercice 2008, le Contrôleur Général des Dépenses alerte le Gouvernement sur – je cite – « la progression des dépenses de fonctionnement en 2008 qui compte parmi les plus fortes augmentations de ces dernières années ». Il rappelle en outre – je cite encore – « qu'il faut remonter aux années 1997 et 1998 pour trouver des dépenses de fonctionnement en baisse ». Au regard de la conjoncture qui va peser encore quelques mois au moins sur le niveau de recettes et des chantiers importants prévus dans les prochaines années, il semble indispensable que le Gouvernement mette en place une gestion plus fine et plus efficace des dépenses qu'il est en mesure de réduire.

De leur côté, les dépenses d'intervention progressent de 11 M€ par rapport au Budget Primitif, soit 5,4 %. Cette progression s'explique pour moitié par les dépenses liées au domaine social avec, notamment, la majoration des besoins de l'Office de Protection Sociale, du fait de la forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'allocation d'autonomie dont bénéficient nos aînés. Toutefois, il convient de moduler ce chiffre en constatant que la prévision budgétaire primitive de 2009 pour cette allocation était certainement sous-évaluée au regard du résultat constaté lors de l'exécution 2008. Il conviendra que le Gouvernement, qui dispose des données statistiques, notamment sur le vieillissement de la population, affine ses prévisions en la matière, d'autant plus que la majorité du Conseil National considère qu'il s'agit de dépenses humainement indispensables et donc incompressibles, sur lesquelles il n'y a pas matière à faire des économies. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale se félicite de voir la subvention d'équilibre du C.H.P.G. se réduire de plus de 2 M€, grâce notamment à une maîtrise relative des dépenses.

Sur le plan international, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit qu'à une semaine d'intervalle, notre pays soit sorti à la fois de la liste grise de l'O.C.D.E. et de la procédure de suivi du Conseil de l'Europe, faisant de notre pays un membre à part entière et sans condition de cette Organisation.

S'agissant du Conseil de l'Europe, votre Rapporteur souligne que le Président du Conseil National, qui a depuis toujours plaidé la cause de Monaco, a participé aux côtés de la Délégation du Conseil National auprès de cette Organisation, à la session qui a vu le vote en faveur de la clôture de la procédure de suivi à laquelle la Principauté était soumise depuis son adhésion. Il est à noter que jamais auparavant, un vote

en ce domaine n'avait été acquis à l'unanimité, ce qui rend ce résultat tout à fait exceptionnel.

Si les entretiens nourris avec les responsables de tous les groupes politiques du Conseil de l'Europe ont permis de faire comprendre les spécificités monégasques et les risques que nos régimes préférentiels encouraient en cas de ratification ou d'adhésion aux protocoles 1 et 12 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, il n'en reste pas moins que le Gouvernement devra tenir ses engagements concernant la Convention sur la cybercriminalité et la Charte sociale.

Dans un autre domaine, la Commission approuve sans réserve la politique de coopération internationale initiée et développée ces dernières années sous l'impulsion de S.A.S le Prince Albert II, qu'il a d'ailleurs réaffirmée à l'occasion de Son intervention à la tribune de la 64^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, le 23 septembre dernier. Cette politique exemplaire, dont le poste budgétaire augmente chaque année pour arriver en 2015 à 0,7 % du P.I.B., contribue fortement au rayonnement international de notre pays tout en soulageant la détresse de plusieurs centaines de milliers de personnes dans le monde.

Sur un autre plan, le Conseil National se félicite que, conformément à sa demande, un montant total de 500 000 € ait été débloqué dans la perspective de la préparation d'une campagne de communication institutionnelle. Le Conseil National, qui a reçu les trois experts engagés par le Gouvernement, suivra avec attention en 2010 la mise en œuvre de cette politique. Par ailleurs, les Elus encouragent également le Gouvernement à accompagner cette campagne d'un plan de lobbying au sein des principales instances internationales et dans les grands médias.

La Commission est consciente des retombées médiatiques pour la Principauté et de la nécessité pour Monaco d'être visible dans un pays comme la Chine et approuve la participation à l'exposition universelle de Shanghai. Elle constate aussi que le coût de cette dernière s'élèvera à 10,50 M€. Au vu des sommes en jeu pour ce type de manifestations internationales, il semble évident que Monaco ne pourra être présent à chacune d'entre elles. C'est pourquoi la Commission invite le Gouvernement à faire les arbitrages nécessaires tenant compte des priorités, notamment en termes d'image et de retour sur investissement, pour Monaco.

A la lecture du document budgétaire soumis au vote de l'Assemblée, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constate que le montant du déficit demeure comparable à celui initialement prévu dans le cadre du Budget Primitif. L'objectif avoué du

Gouvernement de maintenir sa politique de réduction des déficits, même en période de crise, ne résiste pas à un examen plus approfondi des chiffres du Budget Rectificatif.

En effet, la baisse des recettes entre les prévisions primitives et le présent projet de Budget Rectificatif, de l'ordre de 68,7 M€, a été compensée par la baisse des dépenses d'un montant sensiblement comparable. Cet ajustement comptable permettant le maintien du niveau de déficit.

Soucieuse de voir le Gouvernement jouer pleinement son rôle afin de soutenir l'activité économique de la Principauté, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est inquiétée de voir les dépenses d'équipement et d'investissements être réduites de 29 % par rapport au Primitif. Devant notre inquiétude, le Ministre d'Etat s'est voulu rassurant, en précisant que le Gouvernement conservait ses marges de manœuvre grâce aux reports de crédits, dont le montant est comparable à la baisse des dépenses initialement prévues. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient toutefois à exprimer sa réserve quant à la capacité du Gouvernement à dépenser l'intégralité des sommes inscrites en report de crédits.

Depuis plus de deux ans, le Conseil National s'inquiète du montant des reports de crédits en augmentation constante depuis le vote de la loi du 11 décembre 2006 (50,8 M€ en 2007, 58,9 M€ en 2008 et 82,4 M€ cette année), ce qui représente près de 40 % des budgets d'équipement, un véritable budget bis.

Certes, votre Rapporteur prend acte de la volonté du Gouvernement de répondre à l'une des préoccupations du Conseil National, en affirmant sa volonté de réduire à l'avenir de manière significative les montants inscrits en report de crédits. Cependant, la Commission s'interroge quant à l'impact de cette « manœuvre comptable » sur le déficit potentiel du Budget.

La Commission des Finances ne souhaite pas avoir à regretter d'avoir fait confiance au Gouvernement dans le but d'améliorer les prévisions budgétaires, Gouvernement qui, dans l'exposé des motifs du projet de loi n° 829 voté le 11 décembre 2006, s'était engagé à ce que les reports de crédits ne portent pas atteinte à la prérogative budgétaire du Conseil National. Votre Rapporteur tient à vous rappeler la teneur de l'exposé des motifs, qui évoquant la transparence du dispositif précisait – je cite – « que celle-ci constitue la garantie que les prérogatives de l'Assemblée en matière budgétaire soient préservées » ; il rappelait par ailleurs – je cite à nouveau – « le mécanisme du report de

crédits ne saurait servir à l'excès d'instrument pour contourner l'une des règles fondamentales du budget national, en l'occurrence celle de l'annualité ». Il nous semble évident qu'à ce jour, ces engagements n'ont pas été respectés.

En outre, la Commission ne peut adhérer au point de vue du Gouvernement lorsqu'il répond aux critiques des Elus que – je cite – « ce n'est pas le montant, mais le principe même du report de crédits qui constitue une adaptation du principe d'annualité budgétaire ».

Si la Commission ne rejette pas la nécessité d'une certaine souplesse ainsi que d'une certaine continuité des exercices budgétaires, le mécanisme des reports de crédits, tel qu'utilisé par le Gouvernement, prive les Elus d'une image fidèle des finances publiques.

En effet, ces reports de crédits qui ont fait l'objet d'un vote du Conseil National n'ont jamais été dépensés et leur consommation viendra impacter le niveau de dépenses de l'année où ils seront exécutés. C'est ainsi que dans l'hypothèse d'école où l'intégralité des reports de crédits serait consommée cette année et que la totalité des dépenses serait exécutée, le déficit du Budget de l'Etat atteindrait la somme de 160 M€, alors que le vote du Conseil National ne porte que sur la moitié de cette somme.

L'ajustement budgétaire que permet l'utilisation des reports de crédits est de nature à fausser la lecture des documents budgétaires par les Conseillers Nationaux ; leur accumulation dans le temps, surtout s'ils viennent à être dépensés en totalité dans une période budgétaire délicate, constitue une véritable « bombe à retardement » pour les finances publiques. C'est la raison pour laquelle, afin de mettre un terme à cette dérive qui s'accroît d'année en année, le Conseil National, unanime, a demandé au Gouvernement qu'un projet de loi soit déposé, au plus tard en juin 2010, afin de limiter le montant des reports de crédits à un pourcentage maximum du Budget de l'Etat ou du budget d'équipement et d'investissements.

Le Gouvernement a accepté le principe de la mise en place dans de brefs délais d'un groupe de travail mixte censé explorer les options législatives de nature à assurer le contrôle continu des Elus sur les reports de crédits.

Dans le même ordre d'idée, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'interroge sur les dépenses financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Comme l'a souligné le Ministre d'Etat, le Fonds de Réserve a été créé pour faire face aux

périodes difficiles. En situation de crise, il permet d'en lisser les effets sur l'état des finances publiques. Cependant, ce rôle pourrait être rempli en se contentant de combler les déficits budgétaires par des prélèvements sur le Fonds de Réserve au lieu de procéder aux financements de dépenses publiques par ce dernier. A titre d'exemple, bien que les opinions diffèrent sur les conditions d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel, le Contrôleur Général des Dépenses a émis un avis très clair sur la partie congrue de ces dépenses, à savoir le financement de la Z.A.C. Saint Antoine à hauteur de 43 M€ dont le financement avait été décidé en 2000. Cette opération qui ne produit aucun revenu n'a, en effet, pas vocation à figurer dans les actifs du Fonds de Réserve, mais relève du domaine privé de l'Etat. Si l'on ajoute certaines autres dépenses qui seront directement prélevées sur le Fonds de Réserve au cours de cette année, on obtient un montant proche de 52 M€.

Si la Commission peut comprendre la volonté du Gouvernement de ne pas afficher un déficit du Budget de l'Etat trop important, elle ne saurait que trop l'encourager à faire preuve d'une plus grande orthodoxie dans sa façon d'utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel.

A ce titre, votre Rapporteur suggère que cette période de crise soit l'occasion d'un débat décomplexé entre les Elus et le Gouvernement, s'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, afin que les règles de son fonctionnement soient à l'avenir mieux encadrées.

En particulier, il convient de préserver un équilibre entre la partie liquide et les immobilisations du Fonds de Réserve Constitutionnel, gardant à l'esprit que cette partie liquide est l'un des principaux garants de notre indépendance.

La Principauté de Monaco ne pourra bien longtemps faire l'économie d'une telle réflexion, menée en concertation entre ses Institutions, car seul un débat ouvert permettra à long terme l'adoption d'une stratégie claire, comprise par tous et dont les choix auront été tranchés de façon argumentée.

Une des différences majeures entre le Budget Primitif 2009 et le Budget Rectificatif 2009 aurait dû être l'inscription de l'opération Odéon. C'est la raison pour laquelle la Commission, lors de l'examen du document budgétaire, ne trouvant trace de cette opération, a souhaité savoir s'il était prévu de financer des dépenses publiques directement par le Fonds de Réserve Constitutionnel en 2009 et si le chantier de la Tour Odéon avait démarré, sur quelle ligne apparaissaient les crédits liés au démarrage de l'opération.

La réponse du Gouvernement fut sans surprise s'agissant des dépenses qui avaient fait l'objet d'une consultation de la Commission de Placement des Fonds.

Or, c'est au détour de cette même réponse que les Elus apprirent qu'il était envisagé de faire supporter temporairement par le Fonds de Réserve les dépenses inhérentes au projet Odéon (environ 268,3 M€), soit 90 millions environ au titre de l'exercice 2009 et que ces dépenses seraient remboursées par le Budget de l'Etat dès que la situation budgétaire le permettrait.

Les mauvaises habitudes ont la vie dure... C'est pourquoi, tranchant avec son propos liminaire, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale condamne la politique du fait accompli. Elle n'était pourtant pas au bout de ses surprises...

Pour mémoire, votre Rapporteur souhaite rappeler l'engagement pris par le Gouvernement, lors de la Séance Publique du 12 février 2009, quant au mode de financement de l'opération Odéon. En effet, cet engagement prévoyait que les sommes à verser au démarrage du chantier, soit 68,3 M€, devaient être inscrites au Budget de l'Etat sur les exercices 2009 (Rectificatif) et 2010 (Primitif). En réalité, il n'en sera rien puisque c'est le Fonds de Réserve qui va prendre en charge cette opération. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale se félicite d'avoir posé la question quant au financement de cette opération dans le cadre du présent projet de Budget. En effet, au vu du non-respect des engagements pris, il y a tout lieu de penser que le Gouvernement n'aurait pas informé les Conseillers Nationaux de ces changements importants, compte tenu de leur impact sur les finances publiques du pays.

Certes, le Gouvernement a expliqué que pour éviter que la crise économique ne se transforme en crise de confiance, il n'était pas opportun d'alourdir le déficit budgétaire. Pour autant les Elus auraient dû être consultés en temps utile par le biais de la Commission de Placement des Fonds.

Ce fut chose faite *a posteriori* lors d'une réunion, tenue le 1^{er} septembre 2009, durant laquelle une surprise de taille attendait les Elus représentant le Conseil National qui, bien qu'informés depuis la fin du mois de juillet que la source du financement de la Tour Odéon avait totalement changé depuis le vote de la loi de désaffectation, apprirent en arrivant que cette réunion avait pour objet de leur faire entériner un accord changeant substantiellement le montage financier du projet, accord qui avait été paraphé par le Gouvernement et le promoteur depuis le 31 juillet 2009 !

C'est la raison pour laquelle les Elus membres de la Commission de Placement des Fonds, placés devant le fait accompli, ont refusé de voter en faveur de cette initiative gouvernementale, dont le pouvoir exécutif porte seul la responsabilité, et demandé que le Conseil National, dans son ensemble, soit informé de la nature du nouvel accord, lors d'une Commission Plénière d'Etude, dont nous regrettons que l'agenda du Gouvernement nous ait contraints de la tenir trois jours après l'approbation du présent rapport.

Au-delà des critiques sur une méthode inacceptable, votre Rapporteur se doit de s'interroger quant à la santé future des finances publiques à mesure que le Gouvernement prend des engagements financiers en dehors du cadre budgétaire. En effet, afin de permettre une lecture objective des comptes de l'Etat, il convient de prendre en considération les engagements, outre ceux de la Tour Odéon, que l'on peut qualifier de « hors bilan » pris par l'Etat monégasque ces derniers mois. Ces derniers s'élèvent à ce jour à près de 43 M€ ; même si, pour partie, il ne s'agit que de garanties, il convient de les intégrer afin d'avoir une lecture reflétant fidèlement la situation des finances publiques.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient à souligner le manque de transparence et de sincérité des chiffres soumis à l'Assemblée. En effet, à la lueur des éléments énoncés précédemment, il s'avère que le budget soumis au vote ne reflète pas les réalités des finances publiques de notre pays.

L'exemple de la Tour Odéon conforte les Elus dans leur idée précédemment exprimée de mettre en place un système de « monitoring » efficace du Fonds de Réserve Constitutionnel et, particulièrement, des sommes engagées pour cette opération de la Tour Odéon.

De plus, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale restera désormais sur ses gardes quant à la confiance à accorder au Gouvernement lors de la présentation des prochaines lois de désaffectation. En effet, l'attitude irrespectueuse du Gouvernement qui change substantiellement de façon unilatérale, et sans même y mettre un minimum de formes, l'accord qui avait été conclu entre nos deux Institutions, lors du vote de la loi de désaffectation des terrains publics de l'Odéon, porte gravement atteinte à la confiance que les Elus avaient placée en leur partenaire institutionnel. Indubitablement, cet épisode laissera des traces.

Désormais, le Conseil National refusera de voter toute loi de désaffectation sans que le Gouvernement s'engage solennellement à soumettre tout changement

éventuel des conditions financières de l'opération, à un accord préalable de notre Assemblée.

En définitive, malgré un déficit affiché de près de 76,5 M€, la manière dont le Gouvernement a recours au Fonds de Réserve Constitutionnel ne permet pas aux Elus de se prononcer sur la réalité des comptes publics.

A l'occasion des débats sur la loi de Budget Primitif pour 2009, les Elus avaient pris soin de faire la synthèse des attentes des Monégasques en les regroupant autour du « triptyque » : logement, priorité nationale et qualité de la vie.

Ce projet de Budget Rectificatif est donc l'occasion de faire le point sur les engagements qui avaient été pris par le Gouvernement afin d'obtenir le vote des Elus lors du dernier Budget.

S'agissant du logement d'abord, les dernières informations obtenues lors de la deuxième réunion durant cette mandature du Comité de pilotage des opérations domaniales du 22 septembre dernier, ont démontré que sur un programme au moins le Gouvernement serait en mesure de respecter ses engagements de construire, bien qu'en dépassant sensiblement les délais annoncés. Il s'agit des 240 logements et des 1.400 m² de commerces de l'opération Ilot Rainier III. De même, les 101 logements des Blocs A et B de la Résidence Athéna ont été pour l'essentiel attribués au mois de juin dernier, les appartements refusés ayant déjà été proposés à des Monégasques qui avaient été placés en liste d'attente.

Reste un point noir concernant le programme Agaves II, censé apporter près de 100 logements supplémentaires et 8.000 m² de commerces et bureaux d'ici à la fin de l'année 2012, mais dont le permis de construire n'a toujours pas été déposé et qui est conditionné par un échange avec des droits à construire sur l'un des plus beaux terrains publics à ce jour, pleine et entière propriété de l'Etat.

En effet, le Conseil National ne peut, en l'état, se satisfaire d'un projet d'échange qui laisserait aux Monégasques la portion congrue sur les terrains de Testimonio II et refusera de voter un projet de loi de désaffectation de ces terrains, qui ne tiendrait pas à la fois compte des intérêts de nos concitoyens et de ceux de l'Etat.

Par contre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constate que sur le dossier du logement des « enfants du pays », les engagements du Gouvernement ont été respectés avec, d'une part, le dépôt du projet de loi, n° 867, modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de

location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 et, d'autre part, la préemption toute récente de la « Villa Ida ».

L'étude du projet de loi sur le secteur protégé a débuté devant la Commission du Logement depuis le début du mois de septembre et sera l'occasion pour le Conseil National, au travers de son droit d'amendement, de démontrer son attachement aux enfants du pays ainsi que sa volonté de préserver les intérêts des petits propriétaires qui ne devraient pas être les victimes d'une politique sociale légitime.

A ce titre, le Conseil National est conscient que le secteur protégé ne pourra pas demeurer éternellement et que, pour conserver sur le territoire de la Principauté une population stable, ce secteur ne pourra graduellement disparaître qu'au bénéfice du secteur intermédiaire, porté depuis 2003 par les Elus de la majorité, et dont nous ne manquerons pas de débattre avec le Gouvernement qui vient de se porter acquéreur de la « Villa Ida ». Cette opération type, décidée en concertation avec notre Assemblée, devra être la première de ce futur secteur, seule solution viable à long terme pour le logement des « enfants du pays ».

En ce qui concerne le logement des Monégasques, je pense notamment aux conditions de l'échange et du montage des opérations Agaves II et Testimonio II, la majorité ne transigera pas sur les engagements déjà pris par le Gouvernement, lors du vote du dernier Budget Primitif et y conditionne dès à présent le vote du Budget Primitif 2010.

S'agissant du respect de la priorité nationale, force est de constater que le bilan du Gouvernement est en demi-teinte.

Sur la question de l'insertion de nos jeunes diplômés dans la vie active, et surtout dans le secteur privé, voilà des années et ce, d'une législature à l'autre, que le Conseil National attire l'attention du Gouvernement. Je rappellerai brièvement les faits : d'une manière générale, les Monégasques souffrent d'un certain ostracisme à l'embauche dû à leur nationalité, nos jeunes en particulier. Or, ces derniers – les statistiques le prouvent – sont nombreux à faire des études supérieures, souvent longues, et reviennent en Principauté bardés de diplômes. C'est à ce moment-là que le bât blesse car nul n'étant prophète en son pays, on ne les emploie pas toujours dans des postes correspondant à leurs attentes et à leurs qualifications au motif de leur nationalité.

La préoccupation immédiate du Conseil National se situe en effet dans la mise en place d'un dispositif

de suivi et de promotion des carrières des diplômés monégasques, permettant concrètement de faciliter, pour les plus jeunes, leur insertion sur le marché du travail en Principauté, et de favoriser plus généralement l'accès des Nationaux qualifiés aux postes à responsabilité du tissu économique monégasque, en particulier dans le secteur privé.

C'est en ce sens que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait proposé, dans son rapport sur le projet de Budget Primitif 2009, la création d'un poste de « coordinateur à l'insertion professionnelle des diplômés », qui serait chargé, sous la supervision directe du Ministre d'Etat, d'une part, de réaliser un suivi personnalisé du parcours étudiant des jeunes compatriotes et, d'autre part, de dialoguer avec les chefs d'entreprise de la Principauté afin de lever les réticences existantes à l'embauche de Nationaux.

A cet égard, la déception fut grande, lorsque le Gouvernement répondit à la demande des Elus en soumettant à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale un projet d'organigramme créant un poste de Chargé de Mission et un poste d'Administrateur affectés au secrétariat d'une « Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés » nouvellement créée. En effet, il faut préciser que ces fonctionnaires devaient être rattachés à la seule Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, positionnement qui ne pouvait par essence, à lui seul, permettre de répondre à la principale préoccupation des Elus. De fait, cela n'offrait aucune perspective réelle de coordination de l'action des différents Départements ministériels concernés et excluait toute véritable action efficace d'insertion dans le monde du travail.

Il n'apparaît pas, à ce jour, que cette nouvelle Commission disposera de la compétence et des moyens d'action nécessaires pour entreprendre, notamment, le travail de dialogue et de concertation qui s'impose avec les acteurs économiques de la place, en vue de promouvoir l'emploi des Nationaux et de permettre une application plus systématique et effective des priorités d'emploi reconnues par la Constitution, comme cela demeure l'objectif premier du Conseil National.

Constatant l'inadéquation de cette structure au regard des objectifs fixés par le Parlement et ne voulant cautionner un alibi traduisant le manque d'une réelle volonté politique du Gouvernement en ce domaine, les Conseillers Nationaux ont tous voté contre la création des postes rattachés à l'organigramme de la

Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Seul, au moins un coordinateur placé auprès du Ministre d'Etat ou, en tout cas au sein du Département des Affaires Sociales et de la Santé en charge de la Direction du Travail, aurait été à même de remplir cet objectif fondamental.

Nous attendons toujours la réponse du Gouvernement au courrier qui lui a été adressé en date du 2 juin 2009 et demandons instamment que soit mis en place ce coordinateur.

Pour terminer ce point sur une note plus positive, nous vous savons gré d'avoir passé des conventions avec la Compagnie Monégasque de Banque et Monaco Telecom pour des stages de formation suivis de possibilités d'embauche pour tous ces jeunes et espérons très vivement qu'il y en ait beaucoup d'autres. A ce propos, le Conseil National regrette l'attitude de la S.B.M. En effet, au vu du nombre total d'employés de cette société, nous regrettons que trop peu de jeunes diplômés aient été pris en formation et en soient restés salariés, dans les services administratifs et hôteliers.

De plus, votre Rapporteur est très inquiet quant aux chances pour nos jeunes diplômés d'intégrer une société où tout le poids de l'Etat et la volonté du Chef du Gouvernement se sont brisés face à la résistance de dirigeants qui n'ont pas souhaité intégrer au poste de Secrétaire Général un haut fonctionnaire monégasque.

La Commission ne peut que regretter les moments où l'Etat se montre faible et elle a du mal à comprendre comment un actionnaire majoritaire ne peut imposer sa volonté sur des questions stratégiques ou ayant trait à l'intérêt général, comme cela se passe dans n'importe quelle autre société. Ainsi, je me permets de citer la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale : « le Gouvernement entend que soit nommé, dans les cadres supérieurs de cette société, un Secrétaire Général qui aura sous son autorité non seulement les Services juridiques, mais aussi la Direction des Ressources Humaines. Ce responsable, placé directement auprès du Directeur Général, sera un Haut Fonctionnaire monégasque connu pour ses compétences, son honnêteté, son sens de l'équité. Il prendra ses fonctions dans quelques mois. Il aura pour mission de donner un caractère plus humain à la gestion des ressources humaines à la S.B.M. et de veiller au respect des lois, et notamment à la bonne application dans tous les services de cette société de la priorité nationale ».

Force est de constater que cet engagement n'a pas été respecté et nous attendons du Gouvernement qu'il s'en explique.

Enfin, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se félicite que son ancien Président, Monsieur Pierre SVARA, ait été nommé membre du Conseil d'Administration de la S.B.M., car elle est certaine que la voix des Monégasques résonnera désormais au niveau des instances dirigeantes de cette société, tant pour promouvoir la relance des jeux de table que pour défendre la priorité d'emploi pour les nationaux, dans tous les secteurs d'activité de la S.B.M.

Venaient enfin les engagements – ô combien importants pour le quotidien des Monégasques ! – s'agissant de la qualité de leur vie.

En cette matière, les Elus constatent avec satisfaction que le Gouvernement, à leur demande, a pris un certain nombre de mesures telles que la mise en place d'un système de cantine et de « garderie » le mercredi après-midi, la garde des enfants malades, le maintien de la prime de salaire unique aux fonctionnaires retraités, l'ouverture – enfin ! – de l'Ecole du Parc et de la Crèche de l'Olivier sur le site si bien nommé de la Cachette, puisqu'entre nos premières discussions (2004) et l'inauguration (ce printemps) se sont écoulés presque cinq ans !

Par contre, les années se suivent, les législatures et les Rapporteurs changent, mais, en matière de circulation automobile, les problèmes demeurent !

Le Gouvernement a sans doute gardé en mémoire qu'il y a un an exactement, le Rapporteur de la Commission des Finances, dans son rapport sur le Budget Rectificatif 2008, rappelait déjà que l'année antérieure, son propre prédécesseur avait alerté le Gouvernement sur la nécessité d'établir un plan d'urgence en matière de circulation...

Votre Rapporteur s'est un instant posé la question de recopier ces quelques paragraphes. En effet, comment dire de façon nouvelle ce que les Elus ne cessent de dire et répéter ? Ce qui est en fait difficile à admettre, c'est d'attendre toujours un certain nombre d'améliorations pourtant simples, semble-t-il, à mettre en place.

Certes, ainsi que le Gouvernement s'y était engagé, la Dorsale a été mise en service, le cadencement des bus s'est accru. Certes, nous reconnaissons que certains problèmes nouveaux de circulation ont surgi, dus à des chantiers ou à des travaux structurants destinés, à terme, à l'amélioration du trafic (par exemple le Rond Point Canton). Cependant, en attendant la fin de ces travaux, dont les Monégasques et résidents

pensent qu'ils ne font généralement qu'en annoncer d'autres, il faut des mesures concrètes qui apportent des progrès tangibles.

Comprenez l'exaspération des habitants, des salariés et au-delà d'eux, de tous ceux qui traversent notre Principauté, régulièrement ou ponctuellement ; car nous l'avons déjà dit, ces problèmes risquent à la longue de dissuader les visiteurs, touristes occasionnels ou touristes d'affaires.

Le Gouvernement nous avait annoncé que des billets couplés, voire des cartes d'abonnement Train-Bus inter-cités, devaient être mis en place, permettant ainsi aux salariés de perdre le moins de temps possible pour acheter leur titre de transports. : Où en est-on ?

De même, afin que les voyageurs puissent monter plus vite dans le bus, qu'en est-il des distributeurs automatiques de tickets aux arrêts dont l'installation avait été promise pour avril 2009 et que les voyageurs attendent toujours pour améliorer la fluidité du trafic ?

Dans sa réponse au rapport de la Commission sur le Budget Primitif 2009, le Gouvernement annonçait l'espoir d'un démarrage des travaux du tunnel descendant en 2009. La Commission souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce projet.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Gouvernement évoque, dans ses visions prospectives, la mise en place d'un système de transport en commun en site propre qui devait, entre autres, passer sur les délaissés S.N.C.F. et qui figurait encore dernièrement sur les images 3D de l'Opération Ilot Rainier III. Malheureusement, au fur et mesure de l'aménagement des délaissés, votre Rapporteur reste dubitatif quant à leur articulation avec le tracé du T.C.S.P.

Et que dire des nuisances sonores ?

S'il est un sujet qui provoque l'exaspération des Monégasques et Résidents, c'est bien celui des chantiers.

Je comprends l'irritation de nos concitoyens en matière de nuisances.

L'an dernier, le Gouvernement nous avait assuré qu'un certain nombre de mesures allaient être mises en place en attendant une refonte complète de la réglementation. Citons pêle-mêle les mesures qui avaient été annoncées en Séance Publique : contrôle des nuisances sonores au niveau des engins ; mise en place de murs antibruit; mesures sonores qui imposent un non-dépassement du seuil de plus de 5 décibels par rapport au bruit ambiant ; nécessité d'arrêter les chantiers pendant des périodes sensibles ; révision des méthodes de terrassement utilisant plutôt le micro-

sciage, le micro-dynamitage plutôt que le brise-roche hydraulique, très bruyant ; enfin bien sûr, l'application des normes H.Q.E. dont la question de la nuisance phonique des chantiers est une donnée centrale.

Alors que le Conseil National avait enfin obtenu un engagement du Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sur le changement de la réglementation relative aux nuisances sonores des chantiers, durant les séances publiques du Budget Primitif 2009, cet engagement a été depuis démenti par son successeur.

Il est évident, que seule une réglementation contraignante permettra d'améliorer la situation, toute autre promesse relevant de la plus grande naïveté ou de la plus profonde mauvaise foi.

Dans un autre domaine, depuis combien d'années notre Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine et notre Président de la Commission de Législation posent la question d'une réhabilitation et d'une meilleure utilisation de la Salle du Ponant pour les Associations du pays ?

Réponse : quatre ans !!! Il aura d'abord fallu deux ans pour obtenir l'inscription d'un poste de fonctionnaire affecté à l'entretien technique de la Salle, tandis que le simple coup de peinture annoncé dans un premier temps s'est transformé en nécessité de solliciter l'avis d'un expert quant à l'utilisation régulière de cette salle et sa réouverture au public, lequel a estimé les travaux à 630.000 € renvoyant ainsi leur inscription au Budget Primitif 2010.

S'agissant de la lenteur des prises de décision, je vous rappellerai le dossier de l'habillage de la Digue du Port dont les Elus vous parlent depuis bientôt trois ans au moins ! Est-il si difficile de comprendre que lorsqu'on arrive à Monaco par la mer, cet énorme bloc grisâtre contraste avec l'image que l'on souhaite donner de la Principauté ?

Votre Rapporteur arrêtera à ces exemples sa liste des retards pris dans les décisions et donc dans les chantiers publics qui pourrait se transformer en « inventaire à la PRÉVERT ».

Ce Budget Rectificatif est un exercice difficile en pleine période de crise aussi bien pour le Conseil National que pour le Gouvernement.

Si le Conseil National partage la confiance du Gouvernement en l'avenir de l'économie du Pays, il considère que le niveau des recettes anticipé d'ici à la fin de l'année demeure trop optimiste. Il incite le Gouvernement à accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec toute la rigueur nécessaire.

Pour autant, notre Assemblée l'encourage à maintenir une politique sociale avancée d'autant plus indispensable en temps de crise, et à préparer l'avenir du pays par le biais d'une politique d'investissement audacieuse.

Dans les domaines du logement, de la priorité nationale, de la qualité de vie et des délais de travaux, la Commission estime que le temps des promesses est passé et demande des réponses concrètes qui seront essentielles lors de l'examen du Budget Primitif, qui débutera dans les prochaines semaines.

Considérant que le déficit budgétaire soumis au vote de l'Assemblée n'est pas suffisamment fidèle à l'état réel des finances publiques,

Considérant également que le Gouvernement a pris une trop grande liberté par rapport à l'orthodoxie budgétaire en abusant du report de crédits et en recourant de façon excessive à l'usage du Fonds de Réserve Constitutionnel,

Considérant enfin que ces pratiques nuisent à une lecture objective des finances publiques par les Elus, soucieux de remplir efficacement leurs prérogatives constitutionnelles en matière budgétaire, de nombreux Elus membres de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale ont envisagé l'hypothèse de se prononcer contre ce projet de Budget Rectificatif 2009.

Toutefois, conscients que la situation économique et financière, internationale et locale, a fortement impacté les grands équilibres budgétaires et convaincus de l'intérêt pour l'avenir du pays et des Monégasques, des investissements prévus et des engagements financiers pris par le Gouvernement, les Elus de la majorité souhaitent faire preuve de responsabilité et ne pas ajouter une crise institutionnelle à la crise économique que notre pays traverse.

De plus, refuser de voter ce Budget Rectificatif aboutirait à priver de nombreux Services de l'État de crédits complémentaires très attendus, ce qui serait contraire à une bonne administration et une gestion efficace du pays.

Enfin, la majorité des membres de la Commission ont constaté qu'un éventuel vote négatif n'apporterait aucune solution concrète aux différents problèmes soulevés, tant en ce qui concerne l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel que des reports de crédits.

C'est pourquoi votre Rapporteur vous invite, au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, à vous prononcer favorablement sur ce projet de Budget Rectificatif 2009.

Dans l'intérêt du Pays, privilégiant la recherche de résultats concrets pour l'avenir aux effets de manche, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande fermement au Gouvernement le respect de son engagement quant à la création du groupe de travail visant à élaborer un texte législatif encadrant le mécanisme du report de crédits. Par ailleurs, elle incite vivement le Gouvernement à engager une vaste réflexion sur les modalités d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel qui devraient être plus transparentes et plus conformes à l'orthodoxie budgétaire.

Les réponses concrètes que le Gouvernement apportera à ces demandes, avant la fin de l'année, feront partie des conditions déterminantes du vote du Conseil National sur le projet de Budget Primitif 2010.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO, pour cet excellent rapport que vous avez rédigé au nom de la Commission de l'Economie et des Finances que vous présidez.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir, comme il est d'usage, après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué en fin de matinée, le texte de votre déclaration, lequel a été retransmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons à présent pour cette déclaration.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens en premier lieu à adresser mes plus sincères félicitations à M. Alexandre BORDERO pour sa récente nomination à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et pour le rapport dont il vient de donner lecture. La célérité avec laquelle vous avez pris la dimension de vos nouvelles fonctions, Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur, mérite en effet d'être saluée.

Vous me permettrez également de rendre hommage à l'action de votre prédécesseur, M. Pierre SVARA, et de le féliciter pour sa nomination au Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer. Sa présence dans les instances de décision de notre grande société nationale, comme vous l'avez souligné déjà,

Monsieur le Président, sera, j'en suis certain, particulièrement utile.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, j'accueille avec satisfaction, au nom du Gouvernement, vos premiers mots concernant la qualité et la fréquence de nos échanges sur ce projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2009.

L'amélioration des méthodes de travail est en effet au cœur de nos préoccupations ; j'en veux pour preuve la réunion d'information que nous avons tenue, il y a de cela quelques jours, au moment où nous avons déposé le Budget Primitif 2010 et dont nous discuterons le contenu dans les prochaines semaines.

Je crois avoir démontré tout au long de cette année ma volonté d'améliorer nos méthodes de travail en vous tenant informés en temps réel de l'évolution de nos politiques, tant au plan économique et financier, sur nos grands travaux et aussi, avec M. Franck BIANCHERI qui est venu régulièrement devant la Commission des Relations Extérieures, sur la politique étrangère.

Le dialogue et la recherche de consensus entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, vous le savez, constituent la base du fonctionnement harmonieux de nos Institutions plus que jamais nécessaire en cette période de crise économique et financière internationale. Je crois qu'il s'agit là d'un constat commun qui doit nous conduire, sous la Haute Autorité du Prince Souverain, à donner les moyens à la Principauté de continuer à se développer pour le bien des Monégasques, des résidents et de ceux qui viennent chaque jour y travailler.

Dans cette phase difficile, je me réjouis tout comme la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, des bonnes nouvelles intervenues au plan international à peu de temps d'intervalle. La sortie de la liste grise de l'O.C.D.E. représente une juste reconnaissance de la volonté de la Principauté de ne pas rester à l'écart du mouvement international impulsé par le G20 au mois d'avril dernier en matière de coopération fiscale. Une fois cette étape importante franchie, il s'agit à présent de poursuivre la signature d'accords du même type avec d'autres pays et de s'attacher à mieux faire connaître la réalité monégasque sur la scène internationale car, vous le savez bien, elle est souvent méconnue, déformée et ce parfois volontairement qui plus est.

Nous avons un gros travail de communication à faire dans ce domaine mais la phase d'expertise est déjà en cours et elle sera suivie par la mise en œuvre

en 2010 de campagnes dans les médias et auprès des leaders d'opinion. Vous serez, bien entendu, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, tenus informés au fur et à mesure de cette campagne de communication dont nous avons déjà parlé.

S'agissant du Conseil de l'Europe, je tiens à saluer le vote à l'unanimité en faveur de la clôture de la procédure de suivi à laquelle la Principauté était soumise depuis son adhésion il y a cinq ans. Cette marque de confiance des autres Etats membres envers notre pays nous touche car Monaco s'est toujours attaché à respecter et à promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe tout en faisant comprendre et accepter nos spécificités. La Principauté continuera dans cette perspective à étudier avec attention les conventions auxquelles elle n'est pas encore Partie afin de marquer toujours davantage son appartenance à cette grande famille européenne.

Je me suis au demeurant félicité des propos très élogieux tenus récemment, lors de son passage ici, par M. Jean-Paul COSTA, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ; ces bons résultats nous les devons à un travail commun de cinq années du Conseil National et du Gouvernement Princier et on ne peut que se réjouir des résultats obtenus ensemble.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais revenir sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2009.

La bonne santé de l'économie monégasque constatée en 2007 s'est poursuivie assez longtemps au cours de l'année 2008 mais, à compter du dernier trimestre de cet exercice 2008, les prévisions mondiales se sont nettement détériorées, impactant également le Budget de l'Etat monégasque et ses recettes.

Préparé par les Services à compter d'avril 2008, le Budget Primitif 2009 prenait en compte un ralentissement modéré d'activité et c'est un budget rectifié plus en phase avec la conjoncture constatée fin 2008 qui a été présenté et adopté par le Conseil National.

Je dois au demeurant rappeler les propos que j'avais tenus dans cette enceinte au moment du vote du Budget Primitif 2009. J'avais clairement annoncé qu'attentif à l'évolution de l'économie du pays, le Gouvernement proposerait en fonction de cette évolution des ajustements au Budget Rectificatif. C'est ce qu'il fait avec pragmatisme après avoir régulièrement informé le Conseil National de la santé de notre économie et de nos recettes.

Au niveau des recettes, le choix qui a été fait était de demeurer confiant dans une année 2009 qui devrait, à mi-parcours, s'engager vers une reprise progressive. Dans ces conditions, il a été envisagé logiquement de ne baisser les rentrées fiscales que de 70,5 M€. Ceci conduit à une baisse globale des recettes de 67,1 M€. Au total, ces recettes sont donc inférieures de 126 M€ à celles réellement encaissées en 2008, ce qui représente une baisse de 14,1 %. C'est une hypothèse que vous considérez, Monsieur le Rapporteur, comme encore trop optimiste mais qui nous paraît à nous assez réaliste.

Pour ce qui est de la T.V.A., en effet, les résultats effectivement comptabilisés à fin septembre, auxquels s'ajoutent les paiements à intervenir d'ici la fin de l'année pour les entreprises pour lesquelles des délais de paiement ont été accordés, aboutissent à un résultat seulement inférieur de 7,7 % à celui de l'année antérieure, à comparer aux prévisions de - 13 % du Budget Rectificatif par rapport tant au primitif 2009 qu'au résultat 2008.

Concernant les droits de mutation, si le marché particulièrement atone a vu une diminution significative du nombre des transactions par rapport à l'exercice précédent, un nombre limité d'opérations réalisées permettrait de se rapprocher des objectifs certes modestes, mais des objectifs obtenus.

Enfin, il convient de préciser que pour les transactions juridiques, d'ici la fin de l'année, les résultats globaux intègrent aussi les droits de succession sur lesquels la crise a peu d'impact.

Les dépenses de leur côté diminuent par rapport au Budget Primitif. Les dépenses d'équipement se trouvent réduites de 84,8 M€ alors que les dépenses de fonctionnement et les interventions et subventions croissent de 15,5 M€, sous l'effet principalement des interventions publiques (+ 8 M€).

Et vous le savez, les dépenses de politique sociale, et vous l'avez dit, Monsieur le Rapporteur, ce n'est pas sur ce chapitre qu'il est possible de faire des économies, les dépenses de politique sociale sont en forte croissance mais aussi des engagements de financement sont pris envers le Musée Océanographique, l'Automobile Club, le Grand Prix 2009 nécessitant 2 M€ de plus, et des hausses sensibles sont constatées pour l'exposition de Shanghai en 2010.

Les frais de fonctionnement varient très peu, les Services ayant été invités, comme vous le souhaitez, à faire preuve de rigueur. Les dépenses augmentent de 7 M€ dont 3,2 M€ constituent un versement de T.V.A. par l'Administration des Domaines aux Services

Fiscaux monégasques, c'est-à-dire que les dépenses réelles de fonctionnement sont pratiquement stabilisées au niveau du Budget Primitif.

Le total de ces dépenses budgétaires est en baisse de 45 M€ sur les dépenses réalisées en 2008 ce qui conduit à afficher un déficit budgétaire prévisionnel du même ordre de grandeur que celui prévu au Budget Primitif 2009 (de 78,8 à 76,5 M€).

S'agissant du montant important des restes à recouvrer, il convient de rappeler – et vous l'avez dit – qu'une fraude à la T.V.A. a été mise en lumière en 2007 générant pour l'Etat monégasque une créance de 104 M€. Cette fraude découle d'actions litigieuses qui engendreront certainement des suites judiciaires, un contentieux dont il est évidemment difficile de fixer les délais de règlement aujourd'hui. Cependant, je peux vous dire que nous avons déposé une plainte pour fraude fiscale et nous entendons suivre à la trace cette affaire au cours de ces prochains mois, car il y a un enjeu important. Habituellement, ces restes à recouvrer sont plutôt de l'ordre de 10 à 20 M€ dans les recettes totales de l'Etat. Ils constituent souvent un simple décalage de paiement sur l'exercice suivant auquel s'ajoutent les sommes résultantes de paiements accordés en raison de la crise.

Enfin, je souhaiterais revenir sur les recommandations de M. le Rapporteur concernant le forfait douanier pour vous dire combien le Gouvernement reste attentif aux évolutions de la réglementation française en la matière et, en particulier, au projet d'institution d'une taxe carbone. Sur ce point, il ressort du projet de loi de finances pour 2010, qui a été adopté en France en Conseil des Ministres le 30 septembre dernier, que les dispositions instituant cette nouvelle taxe devraient être insérées dans le Code des douanes et non dans le Code de l'environnement. Cela étant, ce projet de loi ne devrait pas être adopté avant la fin de l'année et pourrait faire l'objet d'amendements à l'occasion de son examen par le Parlement français. En outre, la taxe carbone ne sera mise en place qu'à compter de l'année prochaine.

Le Gouvernement sera, je peux vous l'assurer, particulièrement vigilant pour veiller à ce que Monaco ait bien sa juste part dans les rentrées fiscales liées à la taxe carbone... Le moment venu en 2010, nous devons réfléchir ensemble à l'utilisation de cette nouvelle taxe instaurée en France et qui, d'une manière ou d'une autre, s'appliquera à Monaco, tant nous avons le souci, comme le souhaite S.A.S. le Prince Souverain, d'être exemplaires dans notre politique en faveur de l'environnement.

Au-delà des remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2009, vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur, le manque de lisibilité des finances publiques pour les Elus du fait de l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel et des reports de crédits. Vous considérez que le déficit budgétaire soumis au vote de la Haute Assemblée n'est pas suffisamment fidèle à l'état réel des finances publiques, que l'orthodoxie budgétaire n'est pas suffisamment respectée, pire, que les Elus ne sont plus en mesure de remplir efficacement leurs prérogatives constitutionnelles en matière budgétaire.

Si je peux vous confirmer ce soir, d'une part, que le Gouvernement est tout à fait disposé à mettre en place un groupe de travail mixte pour réfléchir à un meilleur contrôle des Elus sur les reports de crédits et, d'autre part, que l'idée de l'ouverture d'une discussion commune sur l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel peut être aujourd'hui envisagée – je peux même m'y engager – je souhaiterais cependant, dès maintenant, en revanche apporter des réponses, aux critiques que vous avez formulées à ce sujet.

S'agissant tout d'abord des reports de crédits, le Gouvernement réfute toute intention de porter atteinte à la prérogative budgétaire du Conseil National. En effet, les reports de crédits font l'objet d'une procédure précise qui consiste à reporter pour les opérations inscrites au programme triennal d'investissements, les crédits non dépensés mais déjà votés par votre Assemblée. Cette procédure n'est que l'application de la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006 votée par le Conseil National qui prévoit : « les crédits de paiements inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public d'un Budget donné, et qui n'ont pas été consommés en totalité à la fin de l'exercice correspondant, peuvent faire l'objet d'un report en totalité ou en partie sur l'exercice budgétaire suivant ».

Les reports de crédits constituent donc des crédits que le Conseil National a votés dans le cadre d'une opération globale de construction et dont il a approuvé la réalisation, le coût global et le calendrier prévisionnel de paiements et de réalisation correspondants ; ces crédits seront reportés car ils n'ont pas été consommés selon le calendrier prévu initialement et, à ce titre, les reports de crédits ne peuvent être considérés comme un « Budget bis ».

Cependant, je partage votre sentiment que si le volume de ces crédits devient trop important, cela est alors une conséquence d'une mauvaise prévision budgétaire sur le rythme de réalisation des travaux et

à un certain niveau, cela peut finir par nuire, je le reconnais, à une bonne lisibilité des masses budgétaires.

Je voudrais cependant rappeler que la mise en œuvre de ce nouveau dispositif est très récente... Il doit s'accompagner d'une adaptation des Services de l'Équipement qui avaient l'habitude, et c'est bien compréhensible, lors de la préparation des Budgets, de demander la totalité des crédits correspondant aux travaux à réaliser au cours de l'année suivante. Le nouveau dispositif doit bien entendu conduire désormais les Services à intégrer les reports de crédits dans leurs prévisions de travaux, dans le calcul des inscriptions nouvelles sollicitées.

C'est vrai que l'importance des crédits reportés en 2009 est bien tombée, dirais-je, dans le contexte de crise puisqu'ils nous permettent de réduire de 84 M€ les dépenses d'équipement sans retarder la moindre opération, mais c'est cela qui est paradoxal... Mais cela veut aussi dire que notre prévision budgétaire initiale pour les investissements était très surévaluée parce que ne prenant pas suffisamment en compte l'importance des reports de crédits.

Le système avait besoin d'être rodé... Je crois qu'il est bon en soi, il donne une souplesse nécessaire pour la poursuite normale de travaux dans le cadre du programme triennal, mais qu'il doit rentrer dans une autre culture administrative et je crois que ce n'est pas encore le cas, parce que c'est tout récent, mais c'est nécessaire. Si nous travaillons bien, à mon avis, il faudra bien sûr l'évaluer, mais ces reports, si nous faisons un bon travail de report budgétaire, ne devraient pas dépasser l'ordre de 10 % du montant des investissements parce que normalement, nous devons quand même approcher à 90 %, une bonne prévision budgétaire. Mais en matière de travaux, il peut arriver que pour une raison ou une autre, nous ayons un chantier qui va moins vite que prévu, cela peut arriver, donc le report budgétaire vient bien à point dans ce cas-là, mais cela doit rester, je vous l'accorde, l'exception et dans des limites tout à fait raisonnables. Alors, s'agissant d'un sujet très technique, je ne vais pas prolonger ce débat ce soir, je vous propose qu'une réunion de travail puisse être conduite avec vos représentants, ainsi que, bien sûr, les Départements des Finances et de l'Équipement et le Président également de la Commission Supérieure des Comptes, afin que nous mettions au point les dispositifs qui permettent de bien cadrer cette nouvelle procédure qui, encore une fois, est utile mais qui doit être bien utilisée dans des limites raisonnables.

S'agissant de l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel, il convient de rappeler que ce sont

exclusivement des dépenses en capital et non des dépenses ordinaires qui sont portées par ce Fonds. Les dépenses de cette nature sont plus ou moins porteuses de retour sur investissement mais en tout cas elles ne sont pas des dépenses « à fonds perdus » : elles améliorent la modernité, l'efficacité de notre pays et l'armement pour les années futures. Le rapport fait état de 52 M€ qui sont des dépenses qui devraient relever du Budget, section équipement, mais 52 M€ sur un Fonds de près de 4 Milliards d'euros, je voudrais souligner que c'est à peine un peu plus de 1 % du montant dont il est question en 2009 et même si l'on ne parle que de la partie liquide de ce Fonds, c'est 2 %. En outre, ces opérations ont vocation à être transférées au budget de l'Etat, n'étant que temporairement financées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que les règles de fonctionnement du Fonds de Réserve Constitutionnel sont celles de la comptabilité publique et que la Commission Supérieure des Comptes comme le Contrôle Général des Dépenses exercent le contrôle des comptes établis par la Trésorerie Générale des Finances. La Commission de Placement des Fonds intervient de surcroît pour donner son avis sur toute opération de placement.

Vous relevez en outre, Monsieur le Rapporteur, qu'il convient, je cite : « de préserver un équilibre entre la partie liquide et les immobilisations du Fonds de Réserve Constitutionnel, cette partie liquide étant le garant, et vous avez raison, le garant de notre indépendance ». A cet égard, je tiens à préciser que l'ensemble du Fonds constitue le garant de notre indépendance. L'actif disponible retracé dans ce Fonds est la part qui contribue à amortir les effets cycliques de la conjoncture à court terme et évite, comme vous le savez, un recours à l'endettement dans les périodes difficiles. Or, le montant de l'actif disponible au 31 décembre 2008 s'élevait à 54,2 % de l'actif total, donc il reste très majoritaire dans l'actif du Fonds de Réserve.

A cela vous ajoutez, je cite encore, que « le Gouvernement prend des engagements financiers en dehors du cadre budgétaire »... qu'« il convient de les intégrer » et que « le Budget ne reflète pas les réalités des finances publiques du pays ». Je souhaiterais rappeler que les engagements de l'Etat en garantie vis-à-vis d'entreprises monégasques s'élèvent à 31 M€ à ce jour ; ne constituant pas une dépense certaine, ils ne peuvent être inscrits au Budget, j'espère bien d'ailleurs qu'ils ne seront pas perdus, ni sur un Compte Spécial du Trésor qui constate une dépense provisoire mais certaine. Ces engagements figurent dans la

situation comptable du Budget transmise mensuellement au Conseil National et ces opérations, qui ont été mises en œuvre après information de la Commission de Placement des Fonds, ne peuvent figurer ailleurs que là où elles ont été placées. L'engagement de garantie dans le projet Odéon, que vous avez évoqué et sur lequel je reviendrai dans un instant, sera d'ailleurs matérialisé dans la comptabilité du Fonds de Réserve Constitutionnel afin de conserver une unité de classification à cette opération importante.

Enfin, vous suggérez, Monsieur le Rapporteur, de mettre en place un système de monitoring efficace du Fonds de Réserve Constitutionnel. Mais, comme pour le budget de l'Etat, ce Fonds fait l'objet d'une situation comptable arrêtée mensuellement et qui retrace les opérations menées. Il faut noter que les opérations impactant annuellement le Fonds sont en nombre très faibles. Outre la politique d'allocation du portefeuille de valeurs mobilières, qui connaît actuellement une réorganisation mais qui se veut à moyen terme stable, quelques acquisitions immobilières et les deux opérations d'investissement en cours, c'est-à-dire la Z.A.C. Saint Antoine et Odéon, le Fonds n'est pas actif.

Je vous redis donc que le Gouvernement est disposé à discuter avec la Haute Assemblée de l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel qui constitue le gage de l'indépendance financière de la Principauté. Je crois cependant utile de rappeler que le fait de gonfler artificiellement ce fond de liquidités ne présente pas d'intérêt pour notre pays tant que celles disponibles permettent d'assurer ce gage et de nous permettre de surmonter une situation de crise grave.

Je dois à la vérité de dire que le Gouvernement procède avec la plus grande transparence pour la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel lorsqu'il s'agit d'informer, voire d'associer le Conseil National. J'en veux pour preuve son association, toutes composantes confondues, aux discussions et aux décisions qui ont été prises lorsqu'il s'est agi dans les derniers mois de redéployer les placements de ce Fonds. Je ne pense donc pas que quiconque puisse dire légitimement que nous ne travaillons pas en la matière comme nous devons le faire avec le partenaire institutionnel naturel que constitue le Conseil National.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la Tour Odéon, nous venons de tenir il y a de cela quelques jours, une Commission Plénière d'Etude dédiée aux Grands Travaux avec les Elus afin de leur apporter toutes les informations utiles sur le déroulement de cette opération.

En effet, à la suite du vote de la loi de désaffectation, lors de la séance publique du 12 février dernier, les réunions tenues avec le promoteur ont laissé apparaître que la crise internationale avait comme impact le refus des banques approchées pour le financement de l'opération d'y apporter leur concours et les garanties nécessaires. Le Gouvernement a alors décidé qu'il était indispensable que cette opération se réalise et, pour ce faire, d'apporter les garanties à la place des banques en contrepartie de surfaces supplémentaires de logement. Les négociations avec le promoteur afin de mettre au point ces nouvelles conditions, sans toutefois, je le précise, modifier le montant des sommes à verser par l'Etat telles qu'elles avaient été définies dans la loi de désaffectation, ces négociations se sont poursuivies jusqu'aux derniers jours précédant la date butoir de signature du 31 juillet 2009, pour un début des travaux préparatoires le 1^{er} août 2009. Je regrette, je le répète en Séance Publique ce soir, que, dans l'urgence découlant de ces contraintes, il ait été omis de disposer de l'avis consultatif de la Commission de Placement des Fonds avant la signature, celle-ci n'ayant été consultée sur la modification des conditions qu'au travers d'un courrier adressé le 29 juillet 2009..., je le reconnais, trop tard pour permettre aux Membres de ladite Commission d'émettre un avis circonstancié.

Je conçois donc que les Elus estiment avoir été informés trop tardivement par le Gouvernement du déroulement de cette opération et demanderai qu'une attention particulière soit portée à ce problème à l'avenir pour que cela ne se reproduise plus. Toutefois, si un changement doit effectivement être apporté sur la forme, cela ne modifie pas les décisions arrêtées jusqu'ici, cette opération devant être financée dans un premier temps par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour pouvoir être réalisée. Bien entendu, elle sera rachetée en cours de son exécution, c'est-à-dire au cours des cinq ans plus deux de clôture du dossier, intégralement par le Budget de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je vous dis que je souhaite que la méthode, que vous pouvez qualifier légitimement du fait accompli, ne se reproduise pas... Vous pouvez croire à ma sincérité, mais je ne suis pas éternel et les Services, eux, resteront... Alors, il faut formaliser ces garanties. Arrêter ensemble les règles du jeu... Certes, il ne faut pas nous faire perdre toute efficacité, s'entourer de règles trop contraignantes... Mais, je prends quelques exemples et la Commission Mixte sera là pour affiner les choses. Ainsi, pour répondre aux critiques dans le cas précis de la Tour Odéon, je pense que des règles qui diraient que lorsqu'il y a une consultation écrite, il faut un délai d'au moins huit jours – bien sûr on

ne peut pas prolonger indéfiniment les délais, vous savez qu'il y a des délais pour exercer le droit de préemption, par exemple, donc là il faut bien une réponse dans le délai légal – mais huit jours, ce n'est pas un jour et chacun a le temps de regarder et de prendre connaissance.

Que les représentants du Conseil National au sein de cette Commission aient alors la possibilité de demander une réunion d'urgence de la Commission de Placement de Fonds dans les trois jours, là aussi je suis d'accord, cela me paraîtrait normal. Je considère que ce sont différents moyens que nous devons étudier, ce sont des moyens pour vous permettre d'exercer réellement vos fonctions et de donner votre avis en toute connaissance de cause. Je suis donc tout à fait prêt à instaurer des règles de fonctionnement qui prévoient un minimum de contraintes, tout en vous demandant de ne pas paralyser le dispositif de façon que la Principauté garde cette souplesse que lui donne cette possibilité d'intervenir rapidement, notamment, vous l'avez vu, cela a été le cas pour la « Villa Ida », c'était le cas dans d'autres opérations de préemption où il faut aller vite puisqu'il y a des délais légaux.

Alors, nous allons mettre en place une Commission mixte pour fixer des règles du jeu pour la gestion du Fond de Réserve, qui ne soient pas paralysantes, mais qui vous permettent, à vous et à vos représentants, de disposer de toute l'information nécessaire pour donner votre avis, comme les textes le prévoient.

J'en viens à présent au « triptyque », tel qu'intitulé dans le rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui regroupe les thèmes du logement, de la priorité nationale et de la qualité de vie.

S'agissant tout d'abord du logement, et plus particulièrement de l'opération « Agaves II » – puisque les deux autres, vous les avez citées, ne posent plus de problème particulier – je suis en mesure de vous confirmer que le dépôt du permis de construire sera fonction de la date d'approbation de l'opération dont nous avons parlé longuement en séance privée la semaine dernière et sur laquelle vous devez encore vous prononcer.

J'ai adressé aujourd'hui même à votre Président, en même temps que ce rapport, donc je pense qu'il en a été rendu destinataire, une lettre à ce propos, récapitulant les termes de l'accord tel qu'envisagé. Il ne s'agit pas, comme nous l'avons déjà précisé, d'hypothéquer l'opération « Testimonio », et en particulier sa composante domaniale, puisqu'en tout état de cause la solution qui sera retenue devra permettre de construire entre 60 et 100 logements

domaniaux, suivant les options que vous retiendrez et que nous discuterons ensemble lors de la réunion sur ce projet de loi.

Quant à cette opération « Testimonio », je rappelle qu'un concours d'architectes en cours permettra en 2010 de déterminer un projet de grande qualité dont le programme sera naturellement arrêté le moment venu en collaboration avec le Conseil National.

Par ailleurs, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur, les engagements pris par le Gouvernement pour le logement des « enfants du pays » ont été respectés au travers du dépôt d'un nouveau projet de loi modifiant la loi n° 1.235 et également le lancement d'une opération-pilote, comme je l'avais promis, avec la préemption de la « Villa Ida ».

Pour ce qui concerne le respect de la priorité nationale et plus particulièrement l'insertion de nos jeunes diplômés dans le secteur privé monégasque, M. le Président du Conseil National m'a effectivement adressé une demande pour que soit mise en place une cellule de coordination placée sous la tutelle du Ministre d'Etat ou du Département des Affaires Sociales et de la Santé afin d'asseoir concrètement la primauté de sa mission. Cette demande a nécessité un examen particulièrement attentif au regard des missions de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés, mais je peux dès à présent vous indiquer ce soir qu'une solution devrait prochainement être trouvée puisque nous avons dans ce domaine un objectif commun, celui de permettre aux jeunes Monégasques de pouvoir trouver un emploi en Principauté dans lequel ils puissent s'épanouir.

Je vous donne mon accord pour que cette cellule, chargée tout à la fois de passer des conventions avec des entreprises et de suivre le parcours des jeunes diplômés monégasques, soit rattachée au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé qui agira, bien entendu, en étroite collaboration avec le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur qui est également en charge du domaine de l'éducation.

La Société des Bains de Mer, vous l'avez évoquée, j'y reviens quelques instants pour répondre aux questions que vous vous posez. Je sais que vous approuvez la nomination de M. SVARA. Reste la question du Haut Fonctionnaire monégasque qui devrait assurer des fonctions importantes. Il se peut que S.A.S. le Prince Souverain ait d'autres vues pour ce Haut Fonctionnaire, dont le nom n'a d'ailleurs jamais été prononcé mais que tout le monde connaît. Mais cela ne signifie pas qu'il y a eu un changement d'avis sur le fond de ce dossier et nous entendons bien que

la S.B.M. confiée à un Monégasque hautement qualifié des responsabilités dans la gestion des ressources humaines.

Je souhaiterais enfin terminer par le troisième point du « triptyque » évoqué par M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à savoir la qualité de vie des résidents.

Vous vous félicitez, Monsieur le Rapporteur, de certaines avancées et stigmatisez à nouveau les difficultés de circulation. Le Gouvernement, comme vous pouvez l'imaginer, n'est pas insensible à ce domaine qui touche à la vie de tous les Monégasques, résidents ou salariés. Il demeure mobilisé sur ce problème majeur. Si la mise en service de la dorsale et l'augmentation de la fréquence et de la fréquentation des bus urbains sont incontestables, il faut aussi noter que la coordination des Services a été accrue et paraît plus efficace comme le montre l'exemple du dernier Monaco Yacht Show. Bien sûr cela n'a pas supprimé tous les encombrements de la circulation, mais cela a créé par rapport aux autres années un léger mieux. En effet, lors de cet événement d'envergure, une action conjointe du Centre de Régulation du Trafic et de la Sécurité Publique, qui a fourni des moyens importants sur le terrain, particulièrement aux heures difficiles, a permis d'un peu mieux fluidifier la circulation en Principauté.

Mais sachez bien qu'en ce domaine, la tâche est difficile compte tenu de la configuration du pays et des flux de circulation. Il n'y a pas de remède miracle et je ne vois pas d'avancée vraiment significative avant la mise en fonction du désenclavement de Fontvieille et, plus tard encore, avec la réalisation du tunnel descendant, sans compter bien sûr le développement toujours plus performant, on doit s'y attacher, du transport en commun.

Toujours pour ce qui concerne la circulation, je suis en mesure de vous indiquer que les titres intermodaux S.N.C.F.-C.A.M. pour les scolaires et les salariés en abonnements mensuels seront disponibles au début de l'année 2010. En effet, une convention entre les deux entités a été signée dans ce sens pour accorder un meilleur service aux clients.

En outre, je précise que le planning d'installation des nouveaux distributeurs ne prévoyait pas d'échéance en avril 2009. Il s'agissait en fait de débiter avant l'été l'utilisation des titres de transport sans contact. Cependant, la complexité de la billettique sans contact et des nouvelles fonctionnalités qu'elle permet rend délicats le développement et le déploiement de ce système. Cette opération d'importance doit en effet être conduite avec rigueur et célérité, mais aussi avec

prudence, afin de garantir la fiabilité des systèmes que nous mettons en place et surtout de s'assurer de leur pérennité. L'étude de mise en place des distributeurs aux arrêts, de type parcmètre, pour les titres unitaires et, d'autre part, de quelques distributeurs complets offrant l'ensemble des services, est en cours. Une fois le développement et les vérifications de rigueur aboutis, l'implantation des distributeurs de billets sera effective en fin d'année 2009 ou au début de l'année 2010. Il faut noter par ailleurs que cette nouvelle disposition devrait créer une première fluidification de la circulation dans les bus et le bilan de cette disposition permettra alors d'évaluer le réel impact de la suppression de la vente à bord.

Au sujet du lancement des travaux du tunnel descendant, je rappelle que l'objectif, en termes de délai, est conditionné par la maîtrise foncière des terrains. De plus, les appels à candidatures ont été lancés en septembre et la date limite de réception des candidatures pour le lot de génie civil qui, évidemment, est le plus important dans une telle opération, est prévue au 23 octobre prochain, c'est-à-dire dans les tout prochains jours.

En outre, l'ensemble des opérations sur les terrains des délaissés S.N.C.F. fait l'objet d'une programmation soucieuse de préserver l'avenir, notamment en prenant en compte les futures contraintes liées à la mise en place d'un système de transport en commun en site propre (T.C.S.P.). Le tracé de ce futur transport en commun en site propre, tel qu'envisagé à cette date, ne rentre donc pas en conflit avec les constructions nouvellement réalisées ; nous avons d'ailleurs convenu d'étudier ce point lors d'une Commission des Grands Travaux, avant la fin de l'année, c'est-à-dire le vote du Budget Primitif.

Enfin, le Gouvernement a conscience de l'importance de développer et de renforcer, vous avez insisté sur ce point, Monsieur le Président, la lutte contre les nuisances sonores. Même si la situation n'est certainement pas satisfaisante, de nombreuses initiatives sont lancées pour l'améliorer. Ainsi, un ensemble de mesures a déjà été mis en œuvre pour lutter contre les nuisances sonores avec notamment : un contrôle régulier au niveau des engins, la mise en place de murs anti-bruit, c'était le cas par exemple pour l'opération de la démolition de la rue de la Colle, des mesures sonores sur tous les chantiers de l'Etat dans le cadre de la haute qualité environnementale, la révision des méthodes de terrassement : par exemple on me dit que le sciage et micro-minage sont moins perturbants que d'autres techniques. De plus, comme indiqué lors des Séances Publiques du Budget Primitif 2009, le Gouvernement a présenté au Comité

Consultatif pour la Construction (C.C.C.) des dispositions particulières à intégrer au Règlement Général de Voirie concernant les nuisances sonores. Le texte complet a par la suite été présenté aux différents Services pour mettre à niveau un texte aujourd'hui très ancien. Le nouveau texte devrait être présenté dans son intégralité avant la fin d'année.

Je précise enfin que le Code de l'Environnement, déposé auprès du Conseil National, constituera la pierre angulaire des dispositions réglementaires et sera complété des Ordonnances et Arrêtés nécessaires en la matière.

Mais n'utilisons pas la langue de bois. Il faut améliorer certes notre réglementation, mais cela n'est pas suffisant... Il faut surtout la faire appliquer... Alors je vous assure que ce sera le cas désormais. Tout chantier public sera aux normes H.Q.E. et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 10 % du marché, c'est important si nous avons affaire à un récidiviste. Pour les marchés privés, je n'hésiterai pas, je vous l'assure, à interrompre des chantiers lorsque les mesures légales ne seront pas respectées. Soyons réalistes, seule la sanction financière sera efficace pour obliger les entreprises à respecter la loi.

Dans un autre domaine et pour répondre aux interrogations plus ciblées de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je tiens à préciser que le Gouvernement a demandé à ses Services d'étudier le programme de rénovation de la salle du Ponant. Les travaux seront entrepris, je regrette que l'on ait pris un peu de retard, mais seront entrepris avec la provision inscrite au Budget 2010.

Pour ce qui concerne l'habillage de la digue du Port, le retard déjà évoqué devant la Haute Assemblée est lié, d'une part, à la piètre qualité, je suis désolé, cela arrive dans les concours, des premiers projets architecturaux – on ne dira pas lesquels – remis par la maîtrise d'œuvre, dont deux versions consécutives ont dû être refusées par le Gouvernement et, d'autre part, aux coûts trop élevés ne respectant pas le Budget voté par le Conseil National. Bien entendu, nous poursuivons le travail et nous devrions commencer les travaux après avoir enfin arrêté un projet, je l'espère, un projet de qualité, et les travaux devraient néanmoins commencer en début d'année 2010.

En conclusion, je voudrais indiquer que ce projet de Budget Rectificatif 2009 présenté au Conseil National s'inscrit dans le respect des orientations établies et fixées par le Prince Souverain. Il a été élaboré dans le cadre d'une crise particulièrement profonde sur le plan international, ces six derniers

mois constituant certainement les plus difficiles à ce niveau depuis plus de cinquante ans. A la crise financière a en effet succédé une crise économique puis sociale sans précédent dans l'Histoire récente. Pour autant, le Gouvernement est resté relativement optimiste et je pense que nous pouvons ensemble constater avec la plus grande humilité que la Principauté a souffert de cette crise dans une proportion moindre, par rapport aux pays qui l'entourent, au travers du maintien de ses grands projets et du bien-être social des Monégasques et des résidents qui a même continué pendant ce temps à progresser. De plus, la santé de nos finances publiques n'est pas menacée dans la mesure où tout laisse à penser qu'au pire, le déficit budgétaire prévu dans le projet qui vous est présenté sera équivalent à celui qui figurait dans le Budget Primitif 2009. Bien plus, nous savons tous que par le jeu de l'exécution des crédits, il sera d'ailleurs certainement inférieur.

On peut noter par ailleurs que les marchés financiers sont en reprise et que les plus-values latentes à ce jour du Fonds de Réserve Constitutionnel sont de l'ordre de 120 M€, sans doute un peu plus aujourd'hui puisque les marchés continuent à bien se porter. Contrairement à l'an dernier où les performances étaient négatives, le rendement des O.P.C.V.M., s'il se maintenait, pourrait largement, et plus que largement, couvrir le déficit annoncé.

Nous nous situons donc bien dans un système vertueux dans lequel les projets se poursuivent et les activités demeurent dynamiques.

Nous continuons malgré la crise à mener à bien ces projets, à assurer un niveau et une qualité de vie incomparable aux Monégasques, aux résidents et à ceux qui viennent travailler chez nous. Je crois que nous devons ce soir, Monsieur le Président, nous rejoindre pour constater combien grâce à son Prince, à la solidité de ses Institutions et au travail de chacun, la Principauté de Monaco est un pays qui sort de l'ordinaire.

Aussi votre proposition d'approuver ce projet de Budget Rectificatif 2009 m'apparaît être la bonne, Monsieur le Rapporteur, tant elle reflète le choix d'une attitude pragmatique et responsable que le Gouvernement ne peut qu'apprécier.

Je voudrais rappeler également que nous avons sollicité des inscriptions complémentaires, je le dis pour Monsieur le Rapporteur, sur le siège, par lettre en date du 28 septembre 2009, mais là c'est un rappel formel parce que je dois le dire ; au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Rectificatif 2009, je souhaiterais saluer

encore une fois le travail accompli par M. Pierre SVARA, à la tête de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Son sens du dialogue et sa rigueur ont permis, dans l'esprit même de nos Institutions, d'apporter des améliorations aux précédents budgets examinés ici même. Je sais que son successeur, M. Alexandre BORDERO, démontrera également ses qualités propres dans ces importantes fonctions qui lui ont été confiées par la Haute Assemblée.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre pour votre déclaration.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

La patience, nous dit le sage, ne s'acquiert qu'à force de patience !

Une fois posée cette maxime, nous devons bien reconnaître, après des années passées à demander le raisonnable, à souhaiter l'équitable et à réclamer le suivi d'engagements pourtant répétés, que cette patience pourrait montrer quelque signe de fatigue...

Monsieur le Rapporteur, permettez-moi, à mon tour, de vous adresser, ainsi qu'aux Membres de votre Commission, toutes mes félicitations pour la justesse de vos analyses et la pertinence de vos choix, j'y reviendrai...

Monsieur le Ministre, merci d'avoir, sans détours et en tentant, comme vous le précisiez, de nous extraire du carcan de la langue de bois, répondu au nom du Gouvernement Princier à ce rapport à l'occasion de ce Budget Rectificatif.

Cependant, puisque le commentaire est la partie la plus durable du plaisir, je ne gâcherai pas le mien à vous faire part de quelques observations, qui seront sans doute partagées dans cet hémicycle.

Nous sentons tous quelques signes très encourageants dans la marche de notre Principauté. En quelques jours, nous sortions de cette trop fameuse liste grise et presque en même temps de la salle d'observation du Conseil de l'Europe, qui a mis fin à son monitoring sur le fonctionnement de notre Pays.

Autres signes encourageants, quoique fragiles, l'émergence de nouvelles postures dans la presse

internationale lorsqu'il s'agit de projeter notre image. Je salue à cette occasion, à l'initiative du Prince Souverain et comme le souhaitait notre Assemblée, la préparation d'un vaste plan de communication international, qui dès l'année prochaine nous permettra de mieux défendre l'image de notre Principauté à l'extérieur.

Mais l'image ne sera jamais que le reflet d'une réalité qu'il nous faut envisager sans nous bercer d'illusions.

C'est pour cette raison que je souhaiterais revenir un instant sur la base de réflexion de ce Budget, autrement dit sur la vérité des chiffres qui sous-tendent les prévisions.

Ces prévisions, Monsieur le Ministre, nous ont semblé par certains côtés manquer de réalisme. Le Rapporteur s'est longuement exprimé sur ce point et je n'y reviendrai pas. Que ce soit aux Etats-Unis ou en France, les lois de finances tablent sur un recul de - 17 % à - 20 % des recettes globales sur l'année. La reprise, même si nous la devinons, n'est pas encore là, et pour l'heure, les prévisions du Budget Rectificatif restent supérieures à ce que les projections réalisées à partir des encaissements réels à fin août peuvent laisser espérer.

Mais il est vrai que vous nous avez fait état d'une donnée nouvelle, Monsieur le Ministre, celle des encaissements à fin septembre, dont ne disposait pas la Commission à la date d'approbation de ce rapport. Expurgés des mauvais résultats du compte de partage en septembre, ces états laissent apparaître un léger redressement, dont il y a tout lieu de se réjouir. Il semble que des signes encourageants marquent le début d'une reprise, et je vous remercie de nous avoir livré des perspectives en partie apaisantes sur notre activité.

Certes, nous avons toutes les raisons d'être ambitieux et optimistes pour notre économie et pour l'avenir de notre pays.

Cela dit, des résultats tangibles ne pourront être perceptibles avant 2010.

Cette confiance en notre avenir, nous pouvons la faire partager et devenir encore plus attractifs. Nous devons avoir des ambitions étendues pour inventer les nouvelles richesses de demain. Et dans ce domaine, le Conseil National joue tout son rôle, j'en veux pour preuve la sortie attendue, dans les prochaines semaines, du Livre Blanc du groupe de réflexion Monaco 2029, dont nous reprendrons les principales propositions constructives et réalistes lors du prochain Budget Primitif, dans le but de faire des propositions concrètes

au Gouvernement pour développer les futures recettes du Budget.

Nous devons également veiller, en période difficile, vous le rappelez, Monsieur le Rapporteur, à administrer de façon rigoureuse le Budget de l'Etat, en ce qui concerne notamment les dépenses sur lesquelles il nous est possible et facile d'agir. Cela implique de poursuivre les efforts engagés pour mieux maîtriser la croissance des dépenses de fonctionnement de l'Etat ; cela implique aussi de procéder à des arbitrages en matière de dépenses d'interventions publiques. Même si ces dépenses sont utiles pour la visibilité de Monaco, il nous faut admettre que nous ne pourrions toujours être présents et actifs partout, notamment dans toutes les expositions universelles ou dans toutes les expositions internationales. Des choix s'imposent, pour continuer à l'avenir de mener ces politiques de façon efficiente, sans pour autant nuire à l'équilibre de nos finances publiques.

La rigueur, disait un premier Ministre français, c'est la fermeté plus l'espoir. Il faudra aussi prendre garde à ne pas transformer cette rigueur budgétaire, nécessaire en période de crise, en austérité sociale qui aurait pour conséquence de mettre en danger notre lien si précieux...

Plus que jamais, nos jeunes ont besoin de bourses d'études,

Plus que jamais, les plus fragiles et particulièrement nos aînés ont besoin d'être soutenus,

Plus que jamais, il faut permettre aux Monégasques d'être bien logés...

Nos ancêtres savaient déjà qu'une réserve de grains n'a pas pour vocation de grossir indéfiniment, mais qu'elle est là pour garantir qu'une rigueur de temps ne sera jamais synonyme de disette pour les troupeaux...

Revenons donc à ces choses simples de la vie lorsque nous parlons de concepts aussi complexes que le Fonds de Réserve Constitutionnel. Acceptons simplement que sa vocation n'est pas de grossir indéfiniment, mais, justement, de nous permettre de traverser, sans trop de casse, ces moments rigoureux. L'objectif à court terme demeurant, bien évidemment, de rechercher des Budgets équilibrés et donc de maintenir au moins la valeur du Fonds de Réserve en euros constants, et rappelons aussi que bien des pays dans le monde pourraient envier la situation des finances publiques de la Principauté qui possède un Fonds de Réserve de presque 4 milliards d'euros, près de quatre années de réserve de dépense budgétaire nationale. Donc, je vous laisse quand même relativiser

les difficultés actuelles de notre Budget et de la Principauté : par rapport à l'ensemble des pays du monde, combien seulement ne sont pas endettés aujourd'hui ? Vous voyez que la Principauté non seulement, elle, n'est pas endettée mais qu'elle a ce Fonds de Réserve important qu'elle a accumulé au cours des dernières décennies.

Donc, ayons la sagesse de ne pas sacrifier au-delà du raisonnable nos conditions et nos modes de vie, ayons la sagesse d'investir malgré tout dans les grands travaux prioritaires, ayons la sagesse d'être les porteurs de notre propre futur.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, de l'engagement que vous avez pris ce soir, en réponse à notre demande, d'amorcer un grand débat avec notre Assemblée pour définir des règles destinées à mieux encadrer l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel. Cette demande n'était pas nouvelle, puisque nous avions convenu dès le mandat précédent de certaines « bonnes pratiques » pour, d'une part, éviter que le Fonds de Réserve soit dévoyé, et d'autre part, permettre qu'une partie des rendements de ses placements financiers soit employée au financement d'une politique économique et sociale ambitieuse. Il est important que ces règles soient désormais précisément définies et posées pour que, comme vous le souligniez Monsieur le Ministre, dans votre intervention, ces règles demeurent, après les hommes.

J'accueille également avec satisfaction vos propos, qui se veulent rassurants, sur une mise en œuvre plus mesurée à l'avenir du report de crédits d'équipement. Mais sur ce sujet, nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter d'une nouvelle déclaration de bonne intention, fût-elle de bonne foi. Voilà deux ans que nous vous alertons, à chaque Budget Rectificatif, sur l'importance inquiétante que prennent les reports de crédits, qui, même si le terme ne vous plaît pas, constitue bien un « budget bis » sur lequel le Gouvernement puise pour l'exécution des chantiers et qui, une fois voté, échappe au contrôle de notre Assemblée. Il nous faut maintenant des actes, plus que des paroles, car malgré nos avertissements, leur montant n'a cessé d'augmenter. C'est pourquoi nous attendons de vous que vous preniez formellement l'engagement de déposer, avant juin 2010, un projet de loi visant à plafonner les reports de crédits à un pourcentage maximal des dépenses d'équipement, de l'ordre de 10 %, soit de 3 % à 4 % des dépenses du Budget de l'Etat totales par exemple, de façon à ce que ce mécanisme conserve sa souplesse, tout en étant respectueux des prérogatives budgétaires de notre Assemblée.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vais sans doute vous surprendre en vous annonçant que mes mains ont cru frémir un instant, tant l'envie d'applaudir était grande sur une partie cruciale de votre intervention...

En effet, nous ne saurions mieux formuler votre désir d'en finir avec la fâcheuse habitude du fait accompli. Certains épisodes récents de nos relations ont connu des instants que l'on peut qualifier d'inadmissibles et je pense à certains grands dossiers comme la Tour Odéon ou les Agaves II.

Je reviendrai sur le dossier Odéon dont les étapes sont très fidèlement décrites dans le rapport de la Commission des Finances, pour souligner que le 31 juillet 2009, date de la signature du contrat avec les promoteurs de cette opération, les Membres de la Commission de Placement des Fonds avaient été consultés par écrit, seulement 48 heures auparavant, s'agissant de changements substantiels aux conditions présentées au Conseil National, lors du vote de la loi de désaffectation. C'est pourquoi par lettre du 31 juillet, j'ai signé avec les représentants de la majorité au sein de la Commission de Placement des Fonds, compte tenu de la sensibilité du sujet, une lettre vous demandant l'organisation d'une réunion, avant de se prononcer sur ce dossier. Cette réunion devait finalement se tenir le 1^{er} septembre seulement, alors que le contrat avait déjà été signé.

Or, le Gouvernement, malgré la réaction des Elus et le rapport de la Commission des Finances, s'apprêtait à récidiver dans le dossier des Agaves II. En effet, lors de la Commission Plénière d'Etude qui s'est tenue le 26 mai, les Elus ont découvert sur le siège les explications orales du promoteur et du Gouvernement s'agissant d'éléments complexes de valorisation foncière et de quantification de droits à bâtir dans le cadre d'un échange envisagé entre le promoteur et l'Etat, portant, en échange du futur l'immeuble aux Agaves II, sur une partie des terrains publics de Testimonio. J'avais réagi par lettre du 29 mai et le Gouvernement nous avait transmis une présentation écrite dont le résultat conduisait à proposer 18.250 m² de logement privés et seulement 60 logements domaniaux sur ce terrain, totalement propriété de l'Etat dont je vous rappelle qu'il est prévu d'y bâtir plus de 40.000 m² et donc seulement 60 logements domaniaux, environ 5.000 ou 6.000 m², on voit bien là la disproportion qui choque les Elus des Monégasques.

Dès le 26 mai 2009, les Elus, sur le siège, avaient considéré que les termes de cet échange étaient inacceptables, en cela qu'ils n'offraient presque pas

de logements pour les Monégasques sur un des derniers terrains publics de qualité encore utilisables.

Et voilà que lors d'une nouvelle séance privée qui s'est tenue jeudi dernier, le 8 octobre 2009, on apprenait que le Gouvernement s'apprêtait à signer le contrat définitif validant l'échange entre les Agaves II et Testimonio II, sans de nouveau avoir consulté le Conseil National sur l'équilibre de l'échange, menaçant ainsi de mettre une nouvelle fois le Parlement devant le fait accompli avant le vote de la loi de désaffectation des terrains du Testimonio. Bien évidemment, notre réaction sur le siège a été vive et elle a permis d'obtenir que rien ne soit fait sans l'accord préalable du Conseil National : la signature prévue du lendemain a été reportée *sine die* par le Gouvernement avec le promoteur. Vous vous y êtes engagé, ce soir-là, Monsieur le Ministre, et vous venez d'ailleurs de le rappeler à l'instant publiquement dans votre déclaration, rien ne se fera dans cet échange sans que le Conseil National en ait débattu et ait donné son approbation ou, évidemment, fait des contre-propositions sur cet échange.

En finir également avec ce que vous appelez pudiquement « une certaine culture administrative », que tout le monde reconnaîtra comme la manifestation du réflexe technocrate ou la funeste habitude de freiner des quatre fers quand il faudrait accélérer, ou bien encore le brouillage de pistes quand on demande à bon droit des explications simples et concrètes.

Pour autant, devons-nous tout rejeter en bloc, refuser de voter le Budget ?

La tentation existe, elle peut même être grande chez certains Elus. Elle a été plusieurs fois évoquée dans cette enceinte. Il y aurait même quelque chose d'assez gourmand à défier les pesanteurs, à faire vibrer nos voix, pour utiliser ce fameux pouvoir de dire NON !

Certes, il faut condamner cette culture du fait accompli, ces promesses parfois non tenues, cette impression malheureuse d'être trop souvent promenés au gré des échéanciers flottants...

Mais nous avons, et c'est notre priorité, une responsabilité en face de chaque Monégasque, en face de notre Principauté...

Au sein de la Commission de Placement des Fonds, notre avis n'est que consultatif ; certains pourront le regretter, mais c'est un fait dans nos Institutions, et nous leur sommes fidèles, le pouvoir exécutif appartient au Gouvernement Princier. Nous ne pourrions, à moins d'être responsables d'un acte lourd de conséquences et totalement contraire à l'esprit de la Constitution, nous y opposer en réponse, par un blocage du Budget.

En dehors du fait d'être dangereux pour nos Institutions, ce blocage serait surtout inopérant, car le cas particulier de la Tour Odéon ne concerne pas le Budget de l'Etat.

De plus, dangereuse et inopérante, cette position serait irresponsable au regard des nombreux chantiers qui suivent leur cours et qui, si nous ne votons pas ce Budget, seraient *de facto* bloqués avec leurs crédits, alors que les Monégasques les attendent impatiemment et qu'ils sont nécessaires à l'avenir de la Principauté.

Mais, attention, devant l'histoire, les Monégasques ne comprendraient pas non plus que nous fermions les yeux, que nous acceptions ce qui ne peut l'être. La lâcheté, paraît-il, tend à projeter sur les autres la responsabilité que l'on refuse soi-même.

Nous acceptons pleinement cette responsabilité qui nous pousse solennellement à exiger du Gouvernement un certain nombre d'engagements, pas seulement verbaux, non, mais des actes concrets et rapides.

Je pense en particulier à ces éléments que nous évoquions comme :

- La loi sur les reports de crédits, pour en limiter le montant, et dans un délai à encadrer, fin juin 2010 ;

- Le groupe de travail sur l'encadrement du Fond de Réserve Constitutionnel qui doit se mettre en place dans les tout prochains jours, les prochaines semaines, Monsieur le Ministre, en tout cas avant l'examen du Budget Primitif 2010 ;

- Des règles améliorées de fonctionnement de la Commission de Placement des Fonds ;

- Et bien entendu, la sincérité dans les conditions de désaffectation de terrains publics.

A ce titre, je fais écho ici à la demande conjointe que m'ont formulée les Présidents des groupes parlementaires de l'Union pour la Principauté, l'U.P., et de l'U.N.A.M., demande que je soutiens sans réserve, de soumettre au vote des Elus lors de la Séance Publique de vote du Budget de jeudi soir prochain, une résolution publique solennelle destinée à tirer les enseignements des dysfonctionnements intervenus sur le Projet Odéon. Il s'agit d'acter, solennellement, publiquement, dans un texte et lors d'un débat du Conseil National, pour l'avenir, des règles tangibles visant à l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation des terrains publics de l'Etat.

Pour faire suite à cette demande, et comme vous en avez été d'accord, Monsieur le Ministre, j'ai demandé au Secrétariat Général, compte tenu des

délais qui nous sont impartis par le Règlement intérieur, d'adresser dès ce soir à l'ensemble des Conseillers Nationaux, une convocation rectificative, afin d'inscrire ce point à l'ordre du jour de notre Séance Publique de jeudi. Après le vote du Budget, nous examinerons donc la proposition de résolution proposée par Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Eric GUAZZONNE.

« Il faut savoir ce que l'on veut » disait CLÉMENCEAU. Et il ajoutait : « Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire ».

Alors, Monsieur le Ministre, ensemble, donnons-nous les moyens de faire et tenons nos engagements...

L'engagement ferme de logements pour les Monégasques, soit 700 appartements sur sept ans, dont 500 sur cette législature, pour satisfaire chaque année la centaine de nouvelles demandes légitimes de nos compatriotes ;

Engagement ferme qui nous amène à vous demander des informations définitives lors de la présentation des projets concernant les désaffectations de terrains publics ;

Engagement ferme pour les enfants du Pays, dont la présence dans notre communauté est une dimension essentielle de l'âme monégasque, avec l'émergence de ce nouveau secteur intermédiaire qui leur est consacré, à l'intérieur d'engagements budgétaires contenus ;

Engagement ferme sur la priorité nationale, pour mettre enfin en place cette Commission d'aide à l'insertion professionnelle de nos jeunes, et pour le développement de conventions sur le modèle de celle de la Compagnie Monégasque de Banque, et récemment avec Monaco Telecom, pour l'embauche de jeunes compatriotes au sein du secteur privé. A ce propos, nous apprécions, Monsieur le Ministre, votre annonce sur le siège, à l'instant, de placer cette Commission sous l'autorité du Département des Affaires Sociales et de la Santé, comme le souhaitait le Conseil National. Elle va donc pouvoir très rapidement être mise en place, car nous allons, bien évidemment, désormais voter la création des postes concernés.

Engagement ferme pour que cette priorité soit mieux appliquée en particulier au travers de décisions concrètes à la S.B.M. ; il y a des progrès à faire pour les Monégasques dans les Services Administratif, Marketing, Financier, Comptable, des Ressources Humaines, Juridique, Hôtelier, Direction Générale, etc... au sein de la S.B.M. où nos compatriotes sont pour le moins largement sous-représentés à l'heure

actuelle, ce n'est pas le moindre des paradoxes à la S.B.M. ;

Engagement ferme sur la Qualité de la vie à Monaco, avec des mesures réellement prises pour améliorer les conditions de circulation et de transport, la décision d'implanter des distributeurs de billets de bus paraissant s'être engluée dans des bouchons que vous semblez être, au Gouvernement, les seuls à voir se résorber... ;

Engagement ferme, et non du bruit pour rien, à propos de la lutte contre les nuisances sonores avec non seulement une modification et une modernisation des règlements, que vous annonciez déjà pour l'année dernière, mais également avec les moyens et la volonté de les appliquer, dans tous les chantiers de travaux ; là je crois, sur ce point, que le Ministre d'Etat a donné effectivement des garanties, a pris les engagements que nous attendions. Ces engagements sont partie intégrante de notre contrat avec les Monégasques. Ce contrat court, pour ce qui nous concerne, jusqu'en 2013, même si nos réflexions nous conduisent toujours à regarder l'horizon.

Vos actes, ceux du Gouvernement, sont inscrits dans la durée et, comme vous le rappeliez, Monsieur le Ministre, non sans malice, « vos Services resteront ».

Au nom de tous les Conseillers Nationaux et des Monégasques qui nous ont fait confiance en élisant cette Assemblée, permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'en appeler à votre sagesse et à votre persuasion pour que ces Services n'oublient jamais pour qui ils travaillent.

Dans Son Allocution remarquée aux Nations Unies, il y a peu, S.A.S. le Prince Souverain rappelait l'attachement de Monaco à, je Le cite : « la souveraineté responsable qui place l'individu au premier plan ».

Croyez-bien, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, que le Conseil National sera toujours le premier à défendre cette position du Prince Souverain. Respectez les engagements pris devant eux, c'est pour les Monégasques la garantie que plus que jamais, nous les tiendrons à leur place, c'est-à-dire pour nous au premier plan.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant que, lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 5 octobre, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons

reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions : 6 minutes dans le cadre présent de la discussion générale, 3 minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, ainsi que pour les explications de vote finales de jeudi prochain.

Vous êtes déjà plusieurs à lever la main. L'usage est d'abord de se tourner vers le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et Rapporteur, pour savoir s'il a des réactions à exprimer suite à la déclaration de M. le Ministre d'Etat, puis j'ai déjà vu deux mains se lever, M. le Vice-Président et M. SPILLOTIS-SAQUET, qui demandent la parole. Ensuite Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Philippe CLERISSI, Eric GUAZZONNE, Gérard BERTRAND et Marc BURINI et bien évidemment tous ceux qui le souhaiteront s'exprimeront par la suite.

Nous écoutons tout d'abord, selon l'usage, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Je souhaite m'exprimer un peu plus tard si cela ne vous dérange pas, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mais je vous en prie, le débat va courir, j'en suis sûr, pendant une heure ou deux encore sur ces explications générales. Donc, je passe tout de suite la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Un Budget Rectificatif permet, en théorie, de réajuster la politique économique d'un Etat en fonction de la conjoncture, de la réalisation des programmes d'investissements, de l'état des recettes, du contrôle des finances publiques par rapport au Budget Primitif.

La relecture des débats du Primitif 2009, reprise en grande partie dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, montre clairement que pour cet acte primordial d'un Etat, qui avait été préparé avant la crise financière et économique, et malgré les demandes unanimes des Elus de prendre en compte cette crise mondiale, le

Gouvernement par la voix du Ministre d'Etat, nous avait dit : on verra au Rectificatif.

Certains Elus ont cautionné de voter un Budget qu'ils savaient ne pas correspondre à la réalité, ayant eu des garanties sur les sujets où le Gouvernement veut bien entendre le Conseil National.

Certains autres Elus avaient préféré s'abstenir, ce qui est la preuve d'une certaine forme de non prise de responsabilité, conséquence de calcul politicien, d'impuissance ou d'essai d'existence en se démarquant.

Quelques Elus avaient estimé que ce n'était pas un service à rendre au pays de voter le Budget Primitif où les recettes et les dépenses, selon les propos du Gouvernement, seraient fortement modifiées au Rectificatif et avaient pris leurs responsabilités en votant contre.

Le Gouvernement, dans sa sagesse, a promis et tenu d'informer le Conseil National mensuellement de l'évolution des recettes et des dépenses.

Ce n'est que lors des débats budgétaires et de leur préparation que les Elus peuvent essayer d'influer sur les choix, les arbitrages.

Pendant environ neuf mois, le Gouvernement fait seul ce qu'il veut, si ce n'est de participer à des commissions consultatives, dont il n'est pas obligé de suivre les avis, quand il juge nécessaire de les réunir.

En février, lors d'une séance législative extraordinaire, nous avons voté une loi de déclassement, après moult péripéties, après avoir eu les assurances que le dossier était totalement bouclé, notamment au niveau financier.

Fin juillet, tout est changé, l'opération Odéon disparaît du Budget et passe au Fonds de Réserve Constitutionnel, sans aucune information du Conseil National, et début septembre, les Elus de la Commission de Placement de Fonds refusent de cautionner de manière unanime même si cela devrait être provisoire.

Jeudi dernier, en Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, le Ministre d'Etat bat sa coulpe, nous explique qu'à cause de la crise, les banques se sont retirées et qu'il assume sa décision.

Donc, nous avons voté une loi de déclassement, de bonne foi, qui ne correspondait pas à la réalité.

Si nous comprenons que la période n'est pas évidente, que cette opération est nécessaire du point de vue de l'économie etc... que, comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat, tout les Etats ont fait la même chose, y compris le président OBAMA

qui, si ma mémoire est bonne, est passé trois fois devant le Congrès, il y a eu quand même un échange d'informations.

En plus, il est possible, mais on ne le saura jamais, si échanges il y avait eus, que nous serions parvenus à une conclusion proche de la vôtre.

Mais il est vrai qu'il est apparu, lors de nos séances de travail, que certains Membres du Gouvernement n'ont toujours pas pris ou refusent de prendre en compte le changement constitutionnel de 2002.

Les exemples de l'année, je vous renvoie au Journal Officiel pour les débats du Conseil National pour d'autres exemples, que j'avais avec d'autres dénoncés, montrent, chers Collègues, que ce n'est pas le Conseil National qui est méprisé, non, ce sont les Institutions, la Constitution, les Ordonnances Souveraines, les lois.

Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement nous pousse à l'affrontement, en cette période difficile, prenant le risque d'ajouter une crise politique à la crise économique,

Pourquoi seul le Conseil National défend-il nos Institutions ?

Lors de la précédente mandature, Mme PASQUIER-CIULLA avec d'autres Elus, avait dénoncé un Budget « bis » avec l'utilisation inappropriée du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Avec notre complicité involontaire, avec le vote du report de crédits, vous avez inventé un Budget « ter » et les Elus unanimes vous ont demandé de légiférer pour mettre une limite à cette utilisation.

La Commission Supérieure des Comptes a également fait des remarques dans ce sens au sujet du Fond de Réserve et du report de crédits, ainsi que le Contrôleur Général des Dépenses.

Ce que vous demandez aux Conseillers Nationaux dans ce Budget Rectificatif, c'est de valider une ponction potentielle sur le Fonds de Réserve Constitutionnel de l'ordre de 300 M€ pour 2009, pas de 80 M€ comme pourrait le suggérer une lecture étroite du Budget Rectificatif.

Mais j'exagère, bien sûr. Mon petit doigt me dit que vous ne dépenserez qu'une petite fraction des reports de crédits et des sommes prévues pour Odéon en 2009 et que la ponction réelle sur le Fonds de Réserve Constitutionnel sera donc inférieure aux 300 M€ que vous sollicitez. Mais qu'importe au fond, tout cela n'est que partie remise, puisque vous aurez obtenu l'autorisation de dépenser ces sommes l'an prochain.

Bien joué.

Et puis comme disait John Maynard KEYNES, pourquoi s'inquiéter du long terme, puisque « dans le long terme, nous sommes tous morts ».

J'en arrive aux points positifs pour Monaco obtenus cette année selon la volonté de S.A.S. le Prince Albert II :

- La sortie de la liste grise de l'O.C.D.E., je dis bravo au Gouvernement d'avoir su changer à temps de paradigme et au travail fructueux pour obtenir ce résultat. Comme quoi, il y a de l'espoir pour le reste.

- La fin de la procédure de suivi au Conseil de l'Europe, l'Assemblée Parlementaire a acté de manière unanime les efforts faits par la Principauté, le Gouvernement Princier, le Conseil National et les Monégasques depuis la demande d'adhésion voulue par le regretté Prince Rainier III.

- Le lancement d'une politique de communication active indispensable dans le monde tel qu'il est.

En plus de sept siècles, la Principauté a toujours su dans les moments difficiles, en étant unie autour de ses Princes, trouver les meilleures solutions pour son avenir.

J'attends de ces débats que nous trouvions les meilleures solutions pour l'avenir de notre Pays et je suis confiant que, comme l'ont prévu les sages qui ont rédigé notre Constitution, la solution est dans la recherche du consensus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET. Merci, Monsieur le Président.

Une large partie du rapport de la Commission des Finances a été consacrée à l'affaire des tours « Odéon ». Ce dossier, qui a fait couler beaucoup d'encre, est à mes yeux le centre de gravité de ce Budget Rectificatif, car il remet en cause le principe de fonctionnement de nos Institutions et la probité de certaines personnes.

Après l'échec du projet d'urbanisation en mer, le Gouvernement est reparti, sans délai, et avec une urgence non avérée, sur l'opération des tours Odéon.

Après d'âpres négociations, nous avons voté en faveur de la loi de désaffectation, nécessaire au

démarrage des travaux, le 12 février dernier, hors session, dans le but unique de relancer rapidement l'économie et de disposer de logements pour les Monégasques en 2013.

Ce vote était encadré de conditions très précises et prudentes pour les finances publiques, que le Gouvernement a changées depuis, sans concertation avec les Elus.

En réaction à ce nouveau contrat, sur la base duquel nous n'aurions probablement pas voté la loi de désaffectation, j'attendais un rapport de la Commission des Finances avec des conclusions sévères à l'encontre du Gouvernement, pas simplement un projet de débat futur entre le Conseil National et le Gouvernement sur les conditions d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Chers Collègues, vous n'ignorez pas que ce Fonds de Réserve, ce bas de laine des Monégasques, est le principal garant de notre indépendance et du maintien de nos spécificités historiques.

En vous invitant à voter en faveur de ce Budget Primitif, le Rapporteur vous engage à vendre 25 % de notre indépendance pour 500 M€. Je devrais dire qu'il vous demande de cautionner le Ministre pour avoir signé, dans le dos de la Commission de Placement des Fonds, un contrat qui engage 369 M€ du Fonds de Réserve dans une affaire privée et cautionne un prêt bancaire de 231 M€ pour cette même affaire.

Il est aujourd'hui évident, Monsieur le Ministre, que vous vous êtes arrogé le droit, sans aucune approbation de la Commission de Placement des Fonds, de disposer des réserves de l'Etat en période de crise.

Pourtant, lors de la Séance Publique du 12 février 2009, au cours de laquelle nous avons voté la loi de désaffectation, vous disiez, en page 148 du procès-verbal de séance, je cite : « je me refuse à faire jouer le promoteur au Fonds de Réserve, parce que je tiens trop au Fonds de Réserve et je ne prendrai pas de risque. C'est cela ma doctrine nouvelle ».

Cette transgression de votre doctrine en quelques semaines ne vous rend pas digne de la confiance nécessaire qui préside à un vote favorable du Budget de l'Etat. Vote qui serait un quitus donné au Gouvernement pour sa gestion des deniers publics.

Mais ce n'est pas tout. Le Gouvernement s'est engagé à verser au promoteur 90 M€, prélevés sur le Fonds de Réserve en 2009 alors que l'on ne parle plus de la situation juridique de ce dossier, sauf dans la presse. On passe sous silence le recours des riverains

et la position du pays voisin alors que la préfecture et le Ministère des Affaires Etrangères ont été interpellés. Et si le projet était retardé, voire annulé ?

Concernant les accords intervenus préalablement au vote de la loi de désaffectation :

En février 2002, l'accord prévoyait, et là je reprends le procès-verbal de la Séance Publique du 12 février, dans lequel il n'a jamais été question des surfaces « vendables » ou des « surfaces théoriques », notions initiées depuis par le Gouvernement :

- en page 117 de ce procès verbal, l'exposé des motifs de la loi précise que « les logements se situent dans le même immeuble, dont ils occupent les 2/3 de la hauteur, atteignant ainsi les étages élevés, qualifiés de « nobles » dudit immeuble ». Il est bien question des étages qualifiés de « nobles », et non pas des parties inférieures des deux tours comme le stipule le dernier accord.

- en page 123, le Rapporteur, Bernard MARQUET souligne que les conditions de cette opération offriront à nos compatriotes au moins 190 appartements. Il était alors questions de 19.000 m² de planchers.

- en page 125, c'est vous Monsieur le Ministre qui présentiez les conditions finales, je vous cite : « Ainsi l'Etat bénéficierait au total de 19.000 m² de logements permettant de réaliser environ 180 ou 190 logement domaniaux ».

- en page 126, vous ajoutiez, Monsieur le Ministre, que pour donner au promoteur une garantie, l'Etat pourrait disposer de deux fois 4.200 m² de logements supplémentaires, ce qui vous amenait à conclure, je cite : « cet accord permet à l'Etat de réaliser un grand nombre de logements domaniaux, 180 dans l'hypothèse basse et jusqu'à 260 dans l'hypothèse haute ».

- en page 131, toujours vous, Monsieur le Ministre, je cite : « s'il y avait les deux fois 4.200 m², donc les options levées, on aurait deux fois 40 parkings supplémentaires, c'est *grosso modo* un parking pour 100 m² ».

J'arrête là la lecture intégrale du procès-verbal mais elle démontre que chacun ici avait bien compris la nature de l'échange.

En résumé, suivant les accords de février :

Dans l'hypothèse basse, 19.000 m², nous obtenions 180 à 190 appartements et 245 parkings ;

Dans l'hypothèse haute, 27.400 m² avec la levée des options, nous arrivions à 260 appartements et 325 parkings (245 + 2 x 40).

A ce stade, il ne s'agit plus de politique mais de mathématiques. Nous sommes aujourd'hui dans l'hypothèse haute et il ne reste que 177 appartements à l'Etat et 285 parkings. 83 logements et 40 parkings ont disparu au cours des négociations secrètes entre M. le Ministre et le promoteur. Que ce soit de la prestidigitation ou une volontaire erreur, c'est une imposture.

Comme il faut maquiller cette imposture, le Gouvernement nous a embarqués dans un parcours sinueux, incompréhensible. Ecoutez bien :

L'unité de compte qui était le mètre carré de logement en février devient, en juillet, le mètre carré « vendable », et ce mètre carré « vendable » se définit ainsi : « la surface théorique de plancher, y compris les emprises des murs, couloirs, locaux techniques et gaines d'ascenseurs, le tout majoré de 5 % au titre des parties communes ».

Enfin, c'est l'apothéose, nous apprenons que la discussion avec le promoteur a porté sur « la traduction physique de l'accord » et, reconnaissant que la notion de surface « vendable » n'existe pas, nous arrivons à une troisième formule de calcul qui traduit les surfaces revenant à l'Etat en m² S.H.O.B., ventilées en surfaces habitables incluant couloirs et balcons.

Monsieur le Ministre, Monsieur TONELLI, nous prenez-vous pour des simples d'esprit ?

Alors que tout le monde s'accordait en février pour qu'un appartement représente en moyenne 100 m², nous sommes passés à 165 m². A qui voulez-vous faire croire qu'il n'y a pas dans cette opération des surfaces qui retournent dans les poches du promoteur et de ses associés ? Au détriment de l'Etat !

Chers Collègues, vous êtes face à un cas de conscience.

- Faire face et dire que vous en avez assez de ne pas être entendus, assez de devoir vous prononcer sans connaître les dossiers, assez d'être amenés à voter des textes de loi dans l'urgence parce que le Gouvernement s'y est engagé dans votre dos ;

- Mais vous pouvez aussi tourner vous-mêmes le dos aux problèmes, désertier vos devoirs et vos engagements et n'entendre que le Boléro de RAVEL de ceux qui répètent que nous avons déjà tellement obtenu.

Nous avons seulement gagné les batailles qui pouvaient mettre le Gouvernement en difficulté face à l'opinion publique.

Je ne pense pas que cette opinion publique, si inquiète pour l'avenir du Fonds de Réserve Constitutionnel après notre première élection de 2003, soit disposée à laisser détruire ce que nos prédécesseurs ont bâti.

Chers Collègues, je le dis clairement ce soir, si le Gouvernement ne revient pas sur les conditions du contrat le liant à la S.C.I. Odéon et si vous permettez l'accomplissement de cette appropriation du bien public, j'aurais l'obligation morale de quitter la majorité U.P.M..

M. le Président.- Monsieur le Ministre, avant de continuer le débat, souhaite répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Monsieur le Président, je vais répondre très brièvement car nous n'allons pas reprendre le débat sur les mètres carrés balayables.

Je voudrais tout simplement répondre premièrement à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET que je n'accepte pas toute accusation de malhonnêteté comme vous l'avez formulée, ni pour moi, ni pour aucun Membre du Gouvernement. Je ne l'accepte pas, je la récusé et je la récusé publiquement car je n'ai pas attendu, j'ai fait quarante ans de Haute Fonction publique en France, je n'ai jamais eu d'atteinte de ce genre, vous êtes le premier homme, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET – j'arrive à soixante-dix ans – qui m'attaque sur ce plan-là et je ne le tolérerai pas. Donc, je vous demande de retirer vos propos sur ce plan-là. Pour le reste, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, mais moi je n'accepte pas d'accusation gratuite. C'est très grave ce que vous faites là, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, c'est irresponsable. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, sur le fond maintenant ; sur le fond, je ne suis pas d'accord avec vous mais vous le savez très bien. Moi, j'ai pris des responsabilités, j'ai annoncé, j'ai annoncé devant vous, devant la gravité de la crise, qu'il ne fallait surtout pas baisser les bras et qu'il fallait sortir par le haut de la crise. Je ne l'ai pas fait tout seul, je l'ai fait à mon modeste niveau de la Principauté, c'est ce qu'ont fait les grands responsables des grands Etats, que ce soit aux Etats-Unis, en France ou ailleurs, c'est-à-dire relancer pour ne pas se laisser abattre ! Et comment on relance, comment redonner confiance dans l'avenir de la Principauté ? Eh bien en lançant des grands chantiers. J'avais un milliard de chantiers à lancer entre l'Odéon, les Agaves et l'Ilot Rainier III. C'est important pour l'économie et en même temps, nous n'avons renoncé

à aucun de nos grands investissements. Voilà les raisons pour lesquelles je l'ai fait.

Troisièmement, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, réfléchissez aux besoins que nous avons pour la Principauté dans l'intérêt de la Principauté, pour les Monégasques et les résidents, l'intérêt que nous avons à poursuivre notre expansion, c'est une nécessité absolue, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET et si on paralyse tout, si on ne fait rien, eh bien il y aura des lendemains qui déchanteront.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous dis que nous avons fait étudier avec le Gouvernement quels étaient les besoins en surfaces pour répondre à trois objectifs dans les dix années qui viennent : le besoin en surfaces pour le logement des Monégasques, le besoin en surfaces pour les activités économiques, y compris celles des Monégasques et des résidents, et ensuite le besoin en surfaces pour continuer à approvisionner du logement privé pour garder notre attractivité. Eh bien, si vous voulez savoir, j'y arrive tout juste pour les dix ans qui viennent, avec ce qu'il nous reste, avec l'Odéon, avec l'Annonciade II, avec les délaissés de la S.N.C.F. Avec toutes ces opérations, peut-être une restructuration progressive, sans bouleverser l'état des lieux de la Condamine, j'arrive tout juste à répondre à ces besoins.

Sinon, vous allez choisir le déclin et moi j'ai la responsabilité en tant qu'exécutif, responsable du Gouvernement Princier, j'ai la responsabilité d'assurer l'avenir des Monégasques. Alors vous, vous êtes peut-être irresponsable, je le regrette. Nous ne sommes pas d'accord sur le fond, mais j'ai pris mes responsabilités, je les assume, mais je vous demande simplement une chose, respectez les hommes et ne jetez pas des accusations sans rien savoir.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Très rapidement, Monsieur le Président.

Ecoutez, Monsieur le Ministre, que vous ayez perçu les choses sur ce point-là, mes accusations sont à l'épreuve des faits et je regrette que vous ayez contourné les mètres carrés parce que ce sont eux qui sont essentiellement en cause dans mon appréciation. Parce que des appartements ont disparu pendant les négociations et je me demande où sont passés ces appartements pour lesquels nous nous sommes battus pendant des semaines en février pour les arracher.

S'il s'agit d'utiliser le Fonds de Réserve au bénéfice des Monégasques, vous aurez toujours mon accord, mais lorsqu'il s'agit d'utiliser le Fonds de Réserve pour financer une opération privée et soutenir à tout prix un promoteur que les banques n'ont pas jugé suffisamment solide pour qu'elles le soutiennent, elles, je ne suis plus d'accord. Il fallait reprendre l'opération à notre propre compte et vous nous auriez eus tous derrière vous. Mais aujourd'hui, ce sont les conditions même du déroulement de cette opération qui me font douter de la probité de certaines personnes. Pas forcément vous, on en a parlé l'autre soir, vous m'avez tendu une perche que je ne ressaisirai pas en Séance Publique, mais il y a des gens dans cette affaire qui n'ont rien à y faire. Voilà. J'aimerais que l'argent de l'Etat, le Fonds de Réserve, reste à l'Etat et aux Monégasques. Cet argent appartient à l'Etat monégasque, pas seulement au Gouvernement.

M. le Président.- Sur cette importante question de l'Odéon, je voudrais juste vous livrer quelques réflexions ; peut-être d'ailleurs que d'autres Elus souhaitent dans le cadre de la discussion générale, parler de l'Odéon. Ce que je crains, c'est qu'à partir de là, nous partions sur douze ou quinze sujets et alors si le débat était haché un quart d'heure entre deux interventions sur le même sujet, ça serait bien dommage. Donc, je pense que sur Odéon, nous devons avoir un débat en Séance Publique et je vais donner la parole à tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet, si vous avez des interventions sur d'autres sujets, vous pourrez les faire après. J'essaie de vous aider à tenir un débat qui soit clair, compréhensible et complet et non pas confus, où on reviendrait en trois heures sur le même sujet à de multiples reprises, avec d'autres dossiers très complexes entre temps.

Donc, sur Odéon après la réunion du 8 octobre, et le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est largement exprimé pour la Commission, j'ai dit des choses moi aussi tout à l'heure. Sur la forme, il n'y a pas un Elu ici – et nous sommes vingt-quatre – qui ne trouve pas que la forme est inacceptable. Sur ce point, nous partageons tous la même opinion qui a été exprimée par M. SPILLOTIS-SAQUET et M. MARQUET d'ailleurs tout à l'heure également. Sur le fond, fallait-il faire quelque chose ou ne rien faire et assister, faute de financement des banques, à l'échec du projet ? Le Gouvernement devait-il faire quelque chose ou ne rien faire ? Il y a beaucoup d'Elus qui pensent qu'il fallait faire quelque chose, effectivement, et que nous ne pouvions pas laisser cette opération ne pas se faire, pour l'intérêt des Monégasques et de l'économie de la Principauté,

ainsi que pour l'image de Monaco. Mais comment fallait-il le faire ? Nous aurions bien aimé être associés à ce « comment » et nous ne l'avons pas été et nous le regrettons vivement. Une fois que nous avons défini le « comment », fallait-il le faire financer par le Budget ou par le Fonds de Réserve ? Là aussi, il y a deux thèses qui s'affrontent, elles sont légitimes toutes les deux et chacun a des arguments, je ne doute pas que vous allez les développer dans la discussion.

Avec ce que fait aujourd'hui l'Etat pour soutenir l'opération, fallait-il que cela demeure une opération privée comme c'est le cas avec un soutien important de l'Etat, ou fallait-il que cela devienne une opération de l'Etat avec une dation aux promoteurs privés ? Là aussi, le débat mérite d'avoir lieu et il y a un certain nombre d'Elus qui pensent qu'avec l'importante action de l'Etat pour sauver ce projet, on aurait peut-être pu inverser les choses et faire que ce soit l'Etat qui devienne le propriétaire de l'ouvrage en échange, bien sûr, d'une dation donnée aux promoteurs privés, qui sont, je le rappelle, propriétaires de la moitié des terrains, l'Etat étant propriétaire d'un peu plus de l'autre moitié.

Voilà je crois de la manière la plus impartiale possible, rappelés les débats, les enjeux, les questions que nous nous sommes posées longuement en Commission privée.

Je poursuis donc le tour de parole de tous les Elus et je pense que nous devons bien sûr continuer à débattre de la Tour Odéon.

Donc, j'ai noté après M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Mme Anne POYARD-VATRICAN, ensuite MM. Philippe CLERISSI, Gérard BERTRAND, Eric GUAZZONNE et Marc BURINI.

Tout d'abord, Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention de politique générale mais dans laquelle il va être question de la Tour Odéon et de la résolution liée, qui va être soumise par la majorité au vote de mes Collègues, en Séance publique jeudi prochain.

Je conçois les budgets primitifs ou rectificatifs comme l'occasion de communiquer et d'informer les monégasques et les résidents sur les affaires courantes du pays. Il est vrai que nous sommes tenus de nous prononcer sur la réalisation d'un budget en cours, voté dans sa version primitive en décembre dernier. Nous devons nous prononcer sur des ajustements techniques,

donc à la marge des grands sujets, alors même que les vrais débats sont ailleurs.

Car en effet un budget, qu'il soit primitif ou rectificatif s'inscrit dans une histoire, dans une logique, qu'il est important de comprendre et d'expliquer.

Prenons la crise. Tout le monde en parle et ce qui intéresse les monégasques et les résidents, c'est de savoir si la Principauté est touchée ou non par la crise, si oui comment, jusqu'à quel niveau ?

Oui bien sûr, Monaco connaît la crise ! Il fallait être bien naïf pour penser qu'elle allait s'arrêter courtoisement à nos frontières. Les chiffres pour cela sont éloquentes et pour ma part je n'en citerai qu'un : baisse de 20 % des recettes par rapport à 2008....

Alors je sais bien que la Communication n'est pas un exercice facile, mais si le Gouvernement avait fait preuve d'un peu plus de bon sens et de réalisme, il serait moins embarrassé aujourd'hui pour nous expliquer qu'il est prêt à sortir de la crise alors même qu'il a toujours refusé d'admettre qu'il y était entré.

Cela dit, les mauvaises habitudes ayant la vie dure, le Gouvernement continue d'être résolument optimiste pour les résultats du dernier trimestre, selon une méthode « COUET » bien à lui, en programmant des recettes pour les 3 prochains mois équivalentes à celles des très bonnes années 2007/2008. Il ne nous reste plus qu'à espérer que ces incantations à l'optimisme seront plus fortes que la vérité des chiffres.

Si je peux comprendre que le Gouvernement ne souhaite pas tenir un discours défaitiste qui n'est bon, ni pour les investisseurs, ni pour l'image de Monaco, il est nécessaire pour autant d'être cohérent et réaliste et de donner une image responsable de l'exécutif.

Heureusement, en termes d'image, nous avons une belle victoire cette année pour Monaco. Je tiens à souligner tout l'intérêt et l'émotion de l'U.P.M., lors des débats et du vote unanime de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a clôturé la procédure de suivi de Monaco. La Principauté a ainsi démontré qu'elle avait su satisfaire les exigences du Conseil de l'Europe, tout en préservant ses spécificités.

Concernant un autre point positif mais que je tempérerai néanmoins, la sortie de Monaco de la liste grise de l'O.C.D.E.. Certes en terme de communication internationale et d'image, il était fondamental d'avoir signé les 12 accords avant Pittsburg. Cependant, il y a peu de gloire à sortir de cette liste grise après les îles Caïmans, et moins de difficultés à signer avec certains pays qu'avec d'autres... J'aurai souhaité dans

ce dossier plus d'anticipation, et plus de communication avec les Elus depuis l'origine de ce dossier.

Cependant pour voir les choses positivement, il se trouve que c'est justement l'absence d'information des Elus sur les accords fiscaux internationaux après le G20 d'avril, couplés à une absence de communication internationale, qui a donné lieu à une résolution de 21 Elus de tous bords confondus fin avril 2009. Nous réclamions au Gouvernement plus d'information et surtout la mise en place d'une réelle politique de communication ambitieuse.

Sur ce point, je ne peux que féliciter le Gouvernement d'avoir entendu les Elus, puisque nous avons depuis été plus régulièrement informés et le Gouvernement a accepté de mandater des experts en communication pour faire évoluer l'image de Monaco notamment sur la scène internationale.

Nous attendons avec impatience les premiers résultats de ces études.

Autre sujet clé sur lequel l'information et la communication du Gouvernement pêchent : la qualité de vie.

Voyez-vous, cela ne m'intéresse guère d'avoir à chaque budget à vous répéter les mêmes choses, pour que vous me répondiez que vous allez y remédier et vous dépêchez de ne rien faire sitôt les débats clos. Sur le code de l'environnement, Monsieur le Ministre, que vous citez dans votre réponse, dois-je vous rappeler que ma Commission attend les réponses à une liste de questions transmises en juillet et qui intéressent chacun des habitants de Monaco. Sur le bruit, sur la circulation, sur la qualité des chantiers, j'attends de ces débats des réponses concrètes.

Enfin je finirai sur le thème de l'engagement et de la parole donnée.

Nous avons reconnu, et M. le Rapporteur l'a fort bien fait dans son rapport, les efforts du Gouvernement pour mieux répondre à nos questions lors de la préparation de nos débats et lors des échanges d'informations. Pour autant, si des efforts tout à fait notables ont été réalisés, j'attends qu'ils soient également faits sur les grands dossiers qui intéressent le pays et engagent l'avenir du pays.

Je veux parler ici de la tour Odéon, vous vous en doutez. Je vous rappelle, que c'est à l'issue de débats houleux que le Conseil National à l'unanimité avait donné son accord pour la désaffectation de terrains d'Etat permettant la construction de la Tour, et ce sur la base d'un équilibre longuement négocié et je

remercie Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET d'en avoir rappelé les principales données.

Je ne peux pas comprendre que vous reveniez sur cet accord et le renégociez avec le promoteur dans le plus grand secret sans en informer la Haute Assemblée. J'ai bien compris, Monsieur le Ministre, que vous battiez votre coulpe et accusiez un calendrier qui vous aurait empêché de nous prévenir à temps... mais c'est un peu court comme argument aussi bien sur la forme que sur le fond.

Je rappelle qu'il s'agit d'un engagement supplémentaire de l'Etat de 200 M€ et d'un prêt de 31 M€. C'est la garantie et la crédibilité de l'Etat qui sont mises en jeu. L'enjeu est bien trop grave sur la forme et sur le fond, pour que je me contente d'une allocution de désapprobation de la méthode. Les désaffectations de terrains d'Etat sont, que vous le vouliez ou non, une prérogative de la Haute Assemblée. Nous entendons qu'elle soit respectée pour les désaffectations présentes mais aussi pour celles qui se profilent à l'horizon. C'est la raison pour laquelle devant la gravité de la situation, j'ai saisi le Président du Conseil National avec mon Collègue M. Eric GUAZZONNE afin qu'une résolution particulière soit proposée au vote de mes Collègues à l'issue des débats budgétaires.

J'attends de ces débats qu'ils soient sincères et véritables, j'attends que, comme vous le dites vous même, Monsieur le Ministre, la langue de bois soit proscrite, j'attends des avancées tant sur la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, que sur la mécanique des désaffectations et, de manière plus générale, que les engagements pris par le Gouvernement soient respectés et que la continuité de l'Etat soit assurée.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN. La parole est à présent à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Je voudrais revenir sur la partie de ce Budget Rectificatif consacrée à la circulation, au cadre et à la qualité de vie.

Je suis un touriste, de nature optimiste mais candide qui, accompagné de son épouse, entre dans Monaco au volant de sa voiture un samedi après-midi d'octobre. Il fait beau et frais, l'idéal pour une petite virée shopping à Monte-Carlo. Passée la Place des Moulins, je m'engage prudemment dans une artère bordée de boutiques joliment agencées lorsqu'une indéfinissable angoisse me saisit, car il n'y a pas âme qui vive, ni sur la route, ni sur les trottoirs. Les extraterrestres ont-ils finalement mis à exécution leur funeste projet de destruction de la planète et quel diable les a poussés à commencer par notre petit pays ? Une puissance maléfique est-elle intervenue pour décimer tout promeneur imprudent ? Voici quand même un rescapé qui me renseigne : mais non, tous les commerces sont ouverts. Je me gare donc au parking le plus proche et suis instantanément propulsé en compagnie de mon épouse sur un large trottoir où les maigres arbustes décoratifs devraient logiquement être remplacés par des cactus. L'ambiance est tellement pesante que ma compagne déprimée m'incite à quitter la ville au plus vite.

Je suis un pendulaire, jolie définition, je travaille à Monaco mais j'habite à Nice car le prix des loyers dans la Principauté est exorbitant. Tout va de travers aujourd'hui, la S.N.C.F. est encore en grève, je ne me suis pas réveillé à l'heure, il est déjà 8 heures 40 et je suis bloqué dans ma voiture à la sortie du tunnel de l'autoroute. Ça bouchonne, on avance un peu, on s'arrête à nouveau, en un quart d'heure, j'ai parcouru 200 mètres. Il faut impérativement que j'appelle le bureau pour prévenir de mon retard. A 9 heures 20, au pont Sainte Dévote, un bus et un camion sont sur le point de s'engager dans un duel à mort. Coups de klaxons, éclats de voix, jurons. L'arbitre, déguisé en agent de police, arrive enfin et informe les chauffeurs des règles du combat qui prend alors la forme d'un tango baroque où les deux véhicules se frôlent, freinent brutalement, se rapprochent à nouveau pendant quelques minutes et se dégagent enfin sous les applaudissements d'un public redevenu « automobile ». Il est 9 heures 35 et après avoir pesté contre quelques feux rouges de colère face à un trafic qu'ils ne régulent plus, je suis enfin rendu à destination. Mes collaborateurs vont déguster, je suis de très mauvaise humeur.

Je suis un livreur et je sors du dépôt du Centre Commercial de Fontvieille avec ma camionnette pour aller livrer un téléviseur à l'autre bout de la ville. Il est 16 heures 30, nous sommes un mardi du mois de mars, le temps est encore maussade, giboulées obligent, il est tombé des cordes dans la matinée. Telle une armée de gastéropodes, des véhicules de toutes sortes

sont de sortie pour participer à la fête : 4 x 4, voitures, limousines, bus, camionnettes, scooters, motos occupent le moindre espace de bitume. Concert habituel de klaxons, changements de file inopinés, coups de freins, accélérations brutales. Les deux roues tels des insectes bruyants qui empruntent le couloir de bus sont abattus sans coup férir par deux policiers faisant office de tapette à mouches. Mon patron m'appelle car je suis très en retard à mon rendez-vous. Quand j'arrive enfin, mon client, de rage, est parti !

Ces trois exemples à peine exagérés témoignent d'un quotidien monégasque cocasse où la ville est désertée le week-end, où les accès et les artères sont bouchés en semaine avec leur cortège habituel de nuisances diverses et de pollution avec, de surcroît, la pénalisation infligée *de facto* aux livreurs, aux transporteurs et aux camions de chantier.

Nous n'avons cessé de demander qu'une réflexion globale soit engagée avec des représentants du patronat, des salariés, des commerçants, du Conseil Economique et Social, du Conseil National et du Gouvernement afin qu'une politique intelligente et originale soit enfin définie et qui sera profitable au bien-être de tous, qui nous permettra de mieux vivre, de profiter du charme indéniable de notre cité.

Libérez-nous une fois pour toutes de l'oxymoron monégasque, autrement dit d'un sérieux problème qui prête à rire.

Alors, nous pourrions dévoiler nos atouts, qui ne sont pas négligeables pour attirer dans la Principauté de nouveaux résidents, des entrepreneurs et des investisseurs, une fois réalisées les nouvelles surfaces de bureau, une fois l'offre commerciale élargie grâce à des locaux commerciaux supplémentaires intégrés dans un projet d'urbanisme commercial cohérent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement, je continue le tour de parole. Nous arrivons à Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne parlerai pas de la Tour Odéon, mais je vais parler d'un sujet bien précis qui n'a pas encore été évoqué par mes Collègues, les enfants du pays.

Monsieur le Ministre, vous semblez satisfait de votre politique envers les enfants du pays. Moi, personnellement, je trouve cette politique pour le moins frileuse.

Le projet de loi modifiant la loi n° 1.235 que le Gouvernement nous a fait parvenir, améliore, en effet, quelques zones d'ombres mais profitera surtout aux personnes ayant au moins soixante-cinq ans.

Qu'en est-il pour les autres qui sont expulsées parce que leur maison est détruite ou leur appartement est récupéré par le propriétaire ? Qu'en est-il des jeunes Français nés à Monaco, ayant perdu leurs privilèges et ne pouvant se loger en Principauté ? Ils sont obligés de quitter leur pays. J'ai bien dit leur pays, car ils sont souvent bien plus monégasques de cœur que certains naturalisés.

En ce qui concerne l'opération « Villa Ida », je considère, d'après le projet que j'ai lu, que c'est de la poudre aux yeux. En tout cas, c'est loin de tout ce que nous attendions d'une opération-pilote.

En effet, qu'advient-il des locataires après ce bail de vingt-cinq ans qui leur sera proposé ? Le problème sera le même qu'aujourd'hui, à moins que, dans les critères d'attribution qui seront certainement mis en place, ces appartements soient réservés à des plus de soixante-cinq ans. $65 + 25 = 90$ ans ! Il n'y aura peut-être à ce moment-là plus de problème.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BERTRAND.

Nous arrivons à présent à M. Eric GUAZZONNE, dans cette discussion générale sur le Budget Rectificatif 2009.

Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Les réponses du Ministre au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale appellent plusieurs remarques de ma part.

Si nous sommes tous d'accord sur l'ampleur de la crise internationale et de ses conséquences sur l'économie de notre pays, pour autant il m'est

impossible de passer sous silence les discordances qui sont apparues tout au long de cet exercice.

Si j'ai bien reçu l'engagement du Ministre d'Etat de fixer à 10 % du budget d'équipement le montant de report des crédits, je demande d'ailleurs à ce propos une précision, est-ce 10 % par an ou est-ce 10 % de la somme globale ?

J'attends avec impatience le dépôt d'un projet de loi qui entérine cette décision. C'est un sujet d'une importance capitale car seules des règles claires et une bonne maîtrise de ces reports pourront donner une image fiable et réaliste de notre Budget.

J'appelle aussi les Membres du Gouvernement à tenir compte des sommes inscrites dans ces reports pour leurs prévisions pour les budgets futurs.

Concernant le projet de la Tour Odéon, si j'ai bien pris acte des déclarations du Ministre d'Etat concernant le timing de cette opération, pour autant ce dossier soulève de nombreuses, pour ne pas dire de réelles inquiétudes, concernant le mécanisme des lois de désaffectation.

Peut-il être acceptable pour les Elus de la majorité de voter des lois sur la base d'éléments susceptibles d'être radicalement modifiés, changeant ainsi la teneur même du contrat et renoncer par là-même à une prérogative que la Constitution de notre pays accorde à notre Assemblée par le biais de son article 33 ?

Vous vous doutez bien de ma réponse qui aboutit au dépôt de la Résolution annoncé par ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN. De même, et alors que nous nous sommes rencontrés pendant deux heures trente dans une Commission Plénière d'Etude, avec les Membres du Gouvernement, le 8 octobre, comment accepter d'apprendre par un article de la presse locale en date du 9 octobre, que de nouveaux acteurs sont apparus dans ce dossier, je veux parler des émissaires du Gouvernement français ? Aurons-nous encore d'autres surprises sur ce dossier ?

J'attends du Gouvernement que les engagements du Ministre d'Etat se traduisent en actes et que soient fixées au plus tôt, l'idéal serait avant jeudi, les dates des premières réunions du Groupe de travail sur le dossier du report de crédits et sur celui de l'utilisation du Fonds de Réserve.

Je suis par ailleurs inquiet de la déclaration du Ministre d'Etat, à la page 10, des réponses qu'il a apportées au rapport de la Commission des Finances, je le cite « vous pouvez croire en ma sincérité, mais je ne suis pas éternel et les Services resteront ». Est-ce à dire que les engagements du Chef de l'exécutif

n'engagent que lui-même et non ses Services et que ses engagements pourraient être remis en question dans le futur ? Si cela se révélait avéré, cela traduirait un grave dysfonctionnement de l'exécutif et nous obligerait à reconsidérer nos méthodes de travail avec le Gouvernement.

En effet, comment pourrions-nous envisager le long terme si tous les engagements pris par un Membre du Gouvernement sont remis en question par son successeur ? Cette méthode provoquerait obligatoirement un blocage de nos Institutions et nuirait à la bonne marche et à la bonne image de notre pays.

Je forme des vœux pour que cette déclaration ne soit jamais traduite dans les faits.

Concernant l'état de notre économie, je partage les préoccupations de mes Collègues et même si je suis d'un naturel optimiste et modéré, je ne peux qu'appeler le Gouvernement à faire preuve de prudence dans ses prévisions et accélérer le train des réformes notamment, par exemple, sur les droits de mutation qui seront essentiels pour la bonne santé de notre pays.

Seules des réponses claires à mes préoccupations me permettront de rester modéré et de partager l'optimisme du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GUAZZONNE.

Il y a encore un Elu que j'ai noté dans le tour de parole, c'est Monsieur Marc BURINI. C'est à vous, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Un Budget Rectificatif a pour vocation de faire apparaître les ajustements rendus nécessaires par des faits survenus en cours d'exercice sans pour autant revenir sur les grandes orientations politiques définies lors du Budget Primitif.

Un Budget Rectificatif doit prendre en compte les corrections résultant de la réalité économique grâce aux chiffres connus en cours d'année, c'est-à-dire s'adapter à la conjoncture et traduire les adaptations de la politique économique et budgétaire.

Je dois rappeler à ce stade que la crise économique qui a frappé la planète était connue au moment des discussions du Budget Primitif 2009 même si le Gouvernement n'en avait pas vraiment évalué l'ampleur pour notre pays.

Nous sommes donc, en tant que co-législateurs de la loi de Budget, en droit d'attendre une certaine cohérence quant à la politique menée et une certaine cohésion quant à la présentation de l'ensemble des dépenses et des recettes.

Car si notre Constitution parle « d'accord des volontés » pour que la loi soit votée, il faut non seulement que les volontés, c'est-à-dire les intentions, les projets, soient clairement définis – sans ambiguïté – mais également qu'elles se traduisent au travers de documents fiables permettant à l'ensemble des Elus d'avoir une lecture intelligible des finances publiques de leur pays. Il faudrait que le Budget puisse refléter une perspective d'avenir perceptible et que l'on puisse s'y tenir. Il faudrait que le Budget qui nous est soumis reflète la stratégie à moyen et long terme du Gouvernement.

Or, ce Budget Rectificatif m'amène à me poser un certain nombre d'interrogations suscitant autant de craintes.

Premièrement, le Budget Primitif devait « préparer l'avenir en maintenant un programme d'investissements de 291 M€ entièrement autofinancés ». Dans les faits, si le déficit du Budget Rectificatif est sensiblement le même que celui du Budget Primitif, soit près de 76 M€, c'est que la baisse des recettes inscrites au Rectificatif a été compensée par une réduction de 84 M€ en investissements.

En revanche, la « relance » de l'économie est obtenue par la dépense de reports de crédits de l'ordre de 82 M€. Ces 82 M€ sont donc des crédits votés avant la crise et ne figurant pas au Budget Rectificatif.

Le tiers des investissements de l'année 2009 est donc constitué de reports de crédits. Je rappelle que cette technique offre la possibilité d'utiliser, les années suivantes, le reliquat des crédits non dépensés au cours de l'année d'autorisation : c'est pourquoi ces crédits n'apparaissent pas en dépenses en 2009 car ils avaient été votés lors d'exercices antérieurs.

Evidemment c'est en période de crise que ces crédits devraient être exécutés aussi rapidement que possible : à ce jour, nous ne savons pas quelle sera la somme dépensée sur les 82 M€.

Cette dérive des reports de crédits, lorsqu'ils sont aussi conséquents, contrevient au principe même d'annualité budgétaire en créant non pas un Budget bis comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, mais plutôt un déficit bis ; car si ces crédits étaient utilisés dans l'année, le déficit potentiel pour l'année 2009 serait de près de 160 M€, soit plus du double de celui qui nous est présenté ce soir... Je prends

acte de la promesse du Gouvernement sur ce sujet car cette technique des reports de crédits devra, dans le futur, être plus encadrée afin de permettre aux Elus de se prononcer en toute connaissance de cause au vu de documents fiables.

Deuxièmement, ce qui est le plus remarquable dans ce Budget Rectificatif 2009, c'est ce qui n'apparaît pas au Budget mais qui affectera l'économie de notre pays pour les années à venir. En effet, une loi de désaffectation du domaine public votée en février 2009 sous des conditions financières bien définies par le Gouvernement, lesquelles avaient déterminé le vote du Conseil National et qui devaient apparaître au Budget Rectificatif, se transforme en une toute autre opération quant à son impact sur nos finances publiques sans pour autant faire l'objet d'une inscription budgétaire. Je parle ici de l'opération de la Tour Odéon.

J'aimerais rappeler qu'en février, l'Etat se portait acquéreur de 2.700 m² pour 68,3 M€ et que cet achat devait figurer au Budget Rectificatif et qu'aujourd'hui, je crois que personne ne l'a encore dit, l'Etat s'engage sur cette opération au travers du Fonds de Réserve Constitutionnel pour un montant qui ne peut être quantifié, dans la mesure où il a été donné pour cette opération une garantie financière d'achèvement.

Cet investissement qui pourrait, en théorie, devenir entièrement public et qui pourrait coûter aussi cher que le nouvel hôpital, aura donc échappé à l'approbation du Conseil National.

Le Fonds de Réserve Constitutionnel joue donc ici le rôle d'un second budget d'investissement échappant à la loi de Budget et donc à la Haute Assemblée pour une opération qui est censée représenter la politique économique de relance de la Principauté. Nous arrivons donc à Monaco à faire une politique de relance d'envergure reposant – et là est toute l'originalité – sur l'immobilier, sans pour autant affecter les finances publiques. C'est encore une fois une particularité monégasque...

Sur ces questions et tant d'autres, j'espère que les prochaines heures passées dans cet hémicycle apporteront un certain nombre de réponses aux questions que nous nous posons quant à l'avenir de notre pays et quant à ses finances publiques afin de pouvoir nous déterminer en toute connaissance de cause et en toute conscience.

Car quel que soit le nom que l'on veut bien donner aux choses et la présentation que l'on veut bien en faire : Budget Primitif, Budget Rectificatif, Fonds de Réserve Constitutionnel, Comptes Spéciaux du Trésor... pour moi tout cela a un nom : les deniers

de l'Etat, donc l'argent public et en tant qu'Elu, j'ai sur ces questions une responsabilité que je compte bien assumer.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI, pour votre précision parfaite, puisque vous terminez précisément en 6 minutes ! Qui souhaite intervenir, je n'ai plus noté pour le moment d'Elus dans cette discussion générale ? Je vois le Président de la Commission du Logement, Monsieur Fabrice NOTARI lever la main.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président, vous allez vite comprendre de quoi je vais vous parler.

En 2006, dans ce même hémicycle, je vous parlais de l'équipe de football constituée par les onze membres qu'avait comptés le Gouvernement à cette époque, depuis les élections de 2003.

Ainsi, ici même dans ce vestiaire... les Québécois disent chambre pour un vestiaire sportif, nous, en général, c'est plutôt : la chambre parlementaire, on dit aussi monocamérale car il n'y a qu'une chambre dans notre Haute Assemblée même si deux équipes doivent la partager, mais on l'appelle aussi souvent, malheureusement, chambre d'enregistrement...

Donc, dans ce vestiaire, on constate que l'équipe a un peu changé depuis, certains ont été mis sur la touche, d'autres ont changé de position sur le terrain, d'autres sont rentrés de blessures, et l'on dit même qu'il va y avoir des transferts importants en début d'année prochaine, le MERCATO...

Au foot, l'entraîneur a changé cette saison et cela va mieux, un classement jamais vu depuis plusieurs exercices...

Ici, l'entraîneur n'a pas encore changé. C'est le chef d'orchestre de la stratégie, mais depuis quelques temps, il se prend plutôt pour... un homme-orchestre : jugez plutôt : d'excellence, il devient promoteur, peut-être maçon quand celui-ci sera défaillant, banquier assurément, il cautionne à qui mieux mieux pour être sûr des garanties de bonne fin et autres... Et même il prend la casquette de Conseiller National en s'auto-allouant les crédits nécessaires du Fonds de Réserve... Comme on dit au Real de Madrid, c'est GALACTIQUE !!!

Petit problème, même si l'on est dans une chambre d'enregistrement, l'enregistrement ne peut pas être bon si l'orchestre joue la cacophonie : en décembre c'est *allegro*, vite vite, les datations vont tomber ; en février, *moderato*, c'est la crise, il faut relancer et le Ténor

trouvera bien le « la » ; en juillet, c'est *silencio*, le Ténor est toujours muet et pas le temps d'avertir avant de coucher sur le papier la partition ; en octobre, c'est *presto*, le Ténor a une extinction de voix, il faut encore l'aider. Mais le chœur de l'autre côté de la fosse se fait entendre lui aussi et encore plus fort car le grand voisin et ami selon la formule consacrée... Et pour le calmer un peu, on lui dit que pour relancer la musique ici... Eh bien, les musiciens viendront d'à côté... !

Que ne ferait-on pas pour l'aider, ce Ténor ? Une estrade de trente étages de plus que les autres, et alors que quelques petits Barytons se voient eux refusés pour quelques 30 cm de *vibratos*. On sait aussi que son plafond vocal ne dépassait pas trois décibels, tant pis, on lui donne une autre partition de 83 décibels à sucer comme un bonbon au miel.

J'espère que prochainement un SALIERI ne nous commandera pas un *requiem* en secret, notre pays ne mérite pas cela ! Heureusement, quelques bonnes nouvelles sont venues des hautbois du Conseil de l'Europe et des trompettes du G20, un peu de douceur dans ce monde de brutes. L'hiver approche, la cigale a chanté et les cinq cents tanières sont en retard, les quatre saisons de VIVALDI ne se jouent pas sur le même rythme : attention au Primitif...

En ce qui concerne le Rectificatif, c'est assez technique, je n'ai pas grand-chose à en dire et je vais vous épargner une autre intervention dans trois jours, je voterai donc le Budget Rectificatif en me ralliant aux conclusions de notre excellent Rapporteur, parce qu'effectivement, c'est technique et que nous ne pouvons pas mettre en difficulté l'avancement de l'Administration.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Qui souhaite à présent prendre la parole dans le cadre de cette discussion générale ? Monsieur CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame, Messieurs les Membres du Gouvernement,

Le Budget que l'on soumet à notre vote me paraît exceptionnel car il traduit un changement radical de la politique budgétaire du Gouvernement.

En effet, Monsieur le Ministre, aviez-vous prévu l'ampleur et la durée de cette crise alors que votre Budget Primitif 2009 était résolument optimiste ? La question peut être posée tant les ajustements sont considérables. Baisse des recettes d'un montant de 100 M€, baisse des dépenses d'investissements d'un montant d'environ 85 M€ compensé, il est vrai, d'un montant équivalent des reports de crédits sur l'exercice 2009. Ces deux mesures importantes montrent que vous avez enfin compris la dimension de cette crise qui touche notre pays. Ces ajustements paraissent judicieux mais ils soulèvent quelques interrogations. Si la diminution des recettes s'est accompagnée d'une baisse des dépenses d'équipement de 29,1 %, les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 5,4 %. Voilà le problème ! La crise est là et si on ne prend aucune mesure, le risque est grand de voir dans un avenir proche ces dépenses augmenter plus vite que les recettes de l'Etat.

Vous êtes donc condamné, Monsieur le Ministre, à mobiliser tous les Services de l'Etat monégasque afin de trouver de nouvelles recettes. Vous n'avez pas le choix, d'autant que les dépenses sociales sont pratiquement incompressibles. De douloureux arbitrages vont s'imposer à vous afin de maîtriser au mieux ces dérives budgétaires.

Pour ma part, ce que j'attends du Gouvernement sur ce sujet, c'est une très large concertation avec l'ensemble des Elus lors des réunions préparatoires du Budget Primitif 2010.

Les reports de crédits ont atteint un niveau sans précédent, 82,41 M€. Pour ne pas aggraver le déficit budgétaire, vous avez diminué les dépenses d'investissements d'un montant équivalent. Tout en prenant acte de cette décision, cette situation montre que ces dépenses d'investissements, indispensables pour le soutien de notre économie, diminuent et que vos prévisions budgétaires en ce domaine ne sont pas pleinement satisfaisantes.

Alors, le Conseil National vous l'a dit et répété, il faut fixer une limite au montant des reports et je considère qu'il faut une loi. Je sais, Monsieur le Ministre, que vous êtes réticent à cette solution, mais de même que la morale n'est pas une bonne réponse à la crise financière des banques, de même les bonnes intentions ne suffisent pas à résoudre les problèmes de report de crédits. Dans votre réponse, vous vous êtes engagé à créer ce groupe de travail pour lequel vous aviez déjà donné votre accord et vous vous êtes engagé à le tenir rapidement. Je souhaite que vous le fassiez surtout avant le Budget Primitif 2010.

Enfin, et sans m'appesantir sur l'opération de la Tour Odéon, comment passer sous silence l'utilisation que vous faites du Fonds de Réserve Constitutionnel et que je considère personnellement comme peu orthodoxe ? Dans cette opération immobilière, l'opération de la Tour Odéon, indispensable à la relance de l'activité économique pour Monaco, vous utilisez ce Fonds pour mettre en place un prêt à un promoteur privé. Or, ce Fond de Réserve est régi par un article de la Constitution, l'article 41, qui ne prévoit pas ce cas de figure. Il est vrai que le Fonds de Réserve apporte son concours à la trésorerie de l'Etat pour l'exécution budgétaire et il peut être admis qu'il intervienne à titre provisoire pour faciliter la réalisation d'une opération immobilière. Par le passé, le Gouvernement ne s'en est jamais privé : la Z.A.C. Saint Antoine, dans le passé la première opération « Les Agaves ». Mais il n'a jamais servi pour un prêt-relais à un promoteur privé. Je considère personnellement que vous créez un précédent. Face à cette situation, vous avez pris l'engagement de créer très rapidement une Commission entre nos deux Institutions, j'en prends acte mais je crois qu'il est temps qu'elle trouve des règles de fonctionnement et d'utilisation de ce Fonds de Réserve, car on ne peut plus continuer comme cela.

Je pense, Monsieur le Ministre, que vous devez apporter, sur les points que je viens de soulever, des réponses au Conseil National. Le temps des promesses, comme nous l'avons souvent dit, est passé, vous devez nous apporter des réponses concrètes, il y va de la crédibilité de votre Gouvernement et de la confiance mutuelle entre nos deux Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Dans la discussion générale toujours, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur STEINER a la parole.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame le Conseiller,

Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Traditionnellement, le Budget Rectificatif est considéré comme un document comptable qui n'est censé refléter que des ajustements de gestion courante avec peu d'implication politique.

Rectificatif de nom, mais Primitif de nature, ce n'est plus un document comptable que nous examinons aujourd'hui, c'est un engagement politique et financier dont les répercussions peuvent être profondes.

Lors des débats privés, le Ministre d'Etat avait évoqué le pari de PASCAL pour expliquer les engagements gouvernementaux. Parier sur l'existence de Dieu est une affaire personnelle, on ne met que son âme en jeu, pas l'avenir des autres.

Or, aujourd'hui, c'est ce que l'on nous demande de faire en nous prononçant sur un Rectificatif/Primitif et de prendre des décisions loin d'être anodines sur un document qui ne reflète pas une appréciation exacte des réalités économiques et des engagements financiers présents et à venir, de notre pays.

Selon NIETZSCHE, la croyance que rien ne change provient soit d'une mauvaise vue soit d'une mauvaise foi ; la première se corrige, la seconde se combat.

Alors, corrigeons ce qui peut l'être.

En premier lieu, nos lois de finances publiques. Elles datent des années 60 où la taille du budget de l'époque était sans aucune mesure avec les dépenses d'aujourd'hui. Elles ne permettent pas au Conseil National de se prononcer en toute connaissance de cause sur les moyens de la politique au vu de l'amalgame que le Gouvernement fait du Budget, des reports de crédits et du Fonds de Réserve. Aujourd'hui, il dispose ainsi de trois Budgets différents qui, en définitive, n'en forment qu'un seul, mais dont deux composantes sur trois ne sont pas soumises aux délibérations de l'Assemblée.

En effet, la loi de report de crédits n'a pas d'encadrement strict et les reports qui nous sont donnés sont biaisés, car le Gouvernement ne respecte pas l'esprit de la loi. De même que l'utilisation du Fonds de Réserve doit être définie et encadrée législativement. Enfin, si nos textes ont prévu les lois des Budgets Primitif et Rectificatif, ils ont occulté ce qui se pratique dans tous les autres pays : « la loi de finances de règlement » qui permet de contrôler l'exécution de la loi de finances précédente en constatant les résultats financiers de l'exercice écoulé, tant du point de vue des recettes que des dépenses.

Cette modernisation des textes a déjà été évoquée dans cette Assemblée et si je reprends les débats du Conseil National qui avaient eu lieu lors du vote de la loi sur les reports de crédits, je pourrais citer ce qu'avait dit à l'époque M. le Ministre d'Etat. « Ce texte n'est qu'une étape dans la modernisation des finances publiques. La modernisation des finances publiques fait partie de la modernisation de l'Etat,

c'est un de ses volets et il est certain qu'il ne s'agit que d'une étape, une étape non négligeable puisqu'elle aboutira à une plus grande vérité des chiffres, mais une étape simplement ».

Maintenant ce qu'il faut combattre. Combattons l'optimisme béat, Monsieur le Ministre! Réalisez l'écart entre les déclarations que le Gouvernement nous assène à travers ses publi-reportages et le vécu des gens de la rue, commerçants, résidents, citoyens de ce pays, industriels, financiers. Les gens ne sont pas dupes et pour reprendre une expression d'actualité, ils n'ont pas le quotient intellectuel « d'un pétoncle » de même que le Gouvernement n'a pas celui « d'un démiurge ».

Personnellement, et je suis sûr que cet avis est partagé, (visiblement pas par le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale), je préfère un Gouvernement qui énoncerait les difficultés et les solutions qu'il compte employer plutôt que de voir inscrit dans les journaux locaux les lyriques de : « tout va très bien, Madame la Marquise ».

Enfin, réalisons que si nous voulons accueillir des étrangers et développer une économie « on shore », nous ne pouvons rester en l'état. C'est une véritable révolution des esprits qui devra être mise en place, car comme l'écrit d'ALEMBERT à VOLTAIRE, « la forme de Gouvernement est indifférente en elle-même, pourvu que le Gouvernement soit juste, que tous les citoyens aient également droit à sa protection ; qu'ils soient également soumis aux lois et également punis s'ils les violent – je rappelle que c'est un texte du XVIII^{ème} – que les supplices ne soient pas réservés pour les petits coupables, les honneurs pour les grands ».

Sans ces évolutions, c'est l'apocalypse joyeuse. Ce qu'Hermann BROCH définit comme le rassemblement de différentes nationalités réunies dans une cité dont la mentalité générale se caractérise par un mélange d'insouciance frivole et de l'ombre de plomb portée sur tout ce qui vit par le pressentiment d'une fin inéluctable due aux contradictions d'une structure politique incapable de s'adapter aux évolutions socio-économiques récentes.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER. S'il n'y a pas de réaction gouvernementale, je continue le tour de parole, vous êtes encore quelques-uns à pouvoir vous exprimer. Monsieur BORDERO, nous vous écoutons ; ensuite M. SVARA a levé la main.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste apporter quelques précisions sur le siège, suite à la réponse du Ministre d'Etat.

Tout d'abord, sur les chiffres. Nous avons remarqué que vous avez été d'un grand optimisme et chose paradoxale, je me souviens il y a quelques années, on reprochait aussi, lorsque la croissance était de 7 %, 8 %, voire à deux chiffres, au Gouvernement son attitude très pessimiste sur ces recettes ; à croire qu'il aime bien le paradoxe...

Sincèrement, Monsieur le Ministre, je ne partage pas votre optimisme mais pour une fois, j'aimerais avoir tort. J'aimerais qu'il y ait un décollage de notre économie dans les trois prochains mois et qu'effectivement, le Conseil National et la Commission des Finances et de l'Economie aient tort et que vos chiffres soient les bons.

Ensuite, je voulais vous dire que même si les termes ont parfois été sévères, nous n'avons pas dit que la « dérive » et l'augmentation des reports de crédits étaient intentionnelles. Je ne pense pas que le Gouvernement avait prévu, il y a trois ans, de se constituer un bas de laine en prévision d'une crise dont il ne connaissait pas l'existence, pour accumuler 82 M€ de report de crédits. Non, je pense qu'il y a un fonctionnement qui est ce qu'il est, l'Administration a ses lourdeurs et aujourd'hui, nous faisons ce constat de l'augmentation continue des reports de crédits. Tout ce que nous demandons, c'est de corriger ces chiffres de façon à revenir – vous avez parlé du chiffre de 10 % – à une proportion qui paraît raisonnable. On pourra discuter du pourcentage mais 10 % semble être une bonne proportion.

Sur le Fonds de Réserve, là aussi vous avez compris que toutes les tendances de cette Assemblée n'étaient pas très contentes de l'utilisation qui en était faite sur sa forme, reste à discuter du fond.

Il faut savoir que même si on nous présente, que ce soit l'opération Odéon, la Villa Paloma ou d'autres opérations, comme des sortes de crédit-relais, ce sont quand même des dépenses publiques, parce qu'un crédit aujourd'hui devra être racheté dans le futur, donc nous allons obliger – nous-mêmes, si c'est dans un temps relativement court, voire nos successeurs – à faire des dépenses publiques et sans que le Conseil National ait donné son avis. Parce que je vous rappelle quand même que notre Constitution stipule que le Budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de l'Etat. Or, la construction de la Z.A.C. Saint Antoine et la construction de la

Tour Odéon sont des dépenses publiques ; elles sont reportées par le biais du recours au Fonds de Réserve Constitutionnel. Aujourd'hui, ce ne sont pas des dépenses publiques puisqu'on ne les vote pas, mais un jour ou l'autre, nos successeurs ou nous-mêmes devront voter le rachat de ces dépenses que vous engagez aujourd'hui ; donc il s'agit bien de dépenses publiques et elles doivent donc apparaître d'une manière ou d'une autre au Budget national. Vous avez compris que nous souhaitons, bien sûr, garder pour le Fonds de Réserve une certaine souplesse pour mener à bien certaines opérations rapidement. Mais ce qui est important, c'est de bien encadrer, c'est-à-dire de se donner un cadre général sur ce qu'on veut faire du Fonds de Réserve, car pour l'instant nous avons affaire à une gestion que je qualifierai d'opportuniste : il y a telle opération, eh bien on finance par le Fonds de Réserve ! Si l'Odéon n'avait pas existé, si les banquiers avaient prêté, nous n'aurions pas financé.

Ensuite, il faudrait bien encadrer tout ce qui est mouvement entre le Fonds de Réserve et le Budget de l'Etat et encadrer les dépenses qui, un jour ou l'autre, se trouveront impactées dans le Budget de l'Etat. C'est un chantier de modernisation de nos finances publiques que nous devons mettre en route rapidement avec le Gouvernement, avec tous les organismes, la Commission Supérieure des Comptes, le Contrôle Général des Dépenses et j'espère que toutes les composantes de l'Assemblée voudront bien travailler à ces réunions et à ce chantier.

Enfin, pour conclure, je vais juste dire deux mots sur la Tour Odéon. Sur la forme, vous l'avez compris, cela est inacceptable, je ne vais pas en rajouter, tout a été dit.

Sur le fond, j'aimerais revenir aux fondamentaux et aux fondamentaux de l'U.P.M.. On a toujours, dans notre parti, dans nos campagnes, fait du logement des Monégasques notre thème principal ; le logement a toujours été la priorité nationale aussi bien en 2003 qu'en 2008. Aujourd'hui, lorsqu'on réfléchit, lorsqu'on regarde un carte de Monaco, lorsqu'on regarde les terrains disponibles, lorsqu'on voit que sur le terrain de la Tour Odéon, on va obtenir entre cent ou deux cents appartements, je pense que c'est une opportunité si on veut loger nos compatriotes dans les dix, quinze ans qui viennent, qu'on se doit obligatoirement de saisir parce que si on manque Testimonio, si on laisse échapper l'opération de la Tour Odéon, je ne sais pas où on va pouvoir trouver ces appartements.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur. Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai simplement une petite précision à donner par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure parce que je ne voudrais pas que ceux qui nous écoutent aient une mauvaise information, concernant la localisation des logements domaniaux dans les Tours Odéons. Ce n'est pas le bas, c'est deux tiers d'une tour, un tiers de l'autre, c'est-à-dire qu'il y a des appartements qui vont jusqu'aux deux tiers des quarante-neuf étages. Je donne cette précision parce que justement c'est un des points sur lesquels on a tenu avec le promoteur à ne pas lâcher, parce qu'il voulait effectivement nous donner le bas, nous n'en avons pas voulu et nous avons demandé un équilibre entre les deux tours. Il y aura de très beaux domaniaux.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Il est bien question des parties basses des deux tours puisque les logements domaniaux atteindront le dix septième et le vingt huitième étage des ces 2 tours qui en compte 48 à 50.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous l'ai dit, deux tiers de l'une et un tiers de l'autre...

M. le Président.- Il y a un autre sujet, si on va au bout, qui n'a pas eu de réponse. Par rapport aux mètres carrés, en fait vous avez parlé de nombre de logements. Il faut s'entendre si on parle de mètres carrés, ou de logements ? Vous nous avez expliqué en séance privée qu'il y a moins de logements mais plus de mètres carrés. En conclusion, est-ce que cela veut dire que les logements finalement seront plus grands que ce que vous aviez annoncé, parce que nous n'avons pas eu de réponse en public sur ce point ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que ce qui compte ce sont les mètres carrés ; ensuite les logements, cela dépend du programme que vous voulez faire. Au début, on a donné, parce que le besoin s'en était fait ressentir, une grande majorité de F2, ensuite nous nous sommes dits que sur une telle quantité de logements, il est quand même nécessaire, compte tenu que les besoins évolueront, les familles s'agrandiront, effectivement, il nous faut des F2 mais aussi des F4, voire des F5. C'est ce qui explique qu'avec plus de vingt mille mètres carrés, nous arrivons à ...

M. le Président.- ... Quel est le chiffre actuel ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Le chiffre actuel, et je peux vous donner le détail... il y aurait actuellement dans la Tour Odéon 177 logements se décomposant en 90 F2...

M. le Président.- ... Des domaniaux ?

M. le Ministre d'Etat.- Je parle des domaniaux, bien sûr, alors 177 logements domaniaux se décomposant en 90 F2, 45 F3, 32 F4 et 10 F5. J'ajoute qu'il y a également des bureaux et des commerces domaniaux pour 1.900 m², ce sont 22 locaux domaniaux pour des commerces et des bureaux, bien sûr les locaux pour les bureaux sont, eux, localisés dans le bas et les commerces aussi mais cela va de soi. Je tenais à vous donner ces précisions et simplement dire sur la Tour Odéon que les engagements budgétaires de l'Etat sont ceux qui figurent dans la loi de déclassement et rien de plus, c'est-à-dire le versement de 268 M€ en contrepartie de ces mètres carrés de surface. Ce qui a été donné, je dis cela simplement pour être précis, ce qui a été donné comme avantage supplémentaire depuis, c'est effectivement la garantie d'achèvement de l'opération et la caution bancaire, mais la caution bancaire a une contrepartie qui sont des mètres carrés. Donc, si vous voulez, il s'ajoute à tout cela 10.000 m² supplémentaires si jamais il y a une défaillance pour couvrir les 200 M€ d'emprunt bancaire. Ce n'est donc pas un risque pour l'Etat puisqu'il y a des mètres carrés très bien situés dans cette opération. Il n'y a pas de risque pour l'Etat et cela n'est pas un risque budgétaire parce que de toute façon, les surfaces on les a s'il y a défaillance. Quant à l'achèvement, cela veut simplement dire qu'à ce moment-là, c'est ce que certains suggèrent, à ce moment-là, c'est l'Etat qui se substitue purement et simplement et qui a la totalité des mètres carrés de la Tour.

Je crois bien voir que les engagements budgétaires sont, effectivement, limités à ce qui figurait dans la loi de déclassement, 268 M€, il est bien dit et je le répète qu'il faudra rembourser la totalité suivant un échéancier qui peut être au maximum de sept ans. Moi, je ne serais d'ailleurs pas opposé, je vous le dis, à ce qu'on fasse un amendement, peut-être pas dans le Rectificatif mais dans le Primitif pour avoir un petit crédit de principe, ne serait-ce que pour dire qu'on commence en 2010 !

Et je ne suis pas contre cela, on commence à rembourser. Evidemment, on pourra rembourser plus

au fur et à mesure parce que j'espère que la situation s'améliorera et beaucoup plus rapidement, parce qu'on a quand même sept ans pour rembourser les 268 M€.

M. le Président.- Vous êtes trois à redemander la parole, mais je vais quand même la donner à ceux qui ne l'ont pas encore eue une première fois. M. Pierre SVARA qui attend son premier tour de parole dans le cadre de la discussion budgétaire et je vois à l'instant se lever la main de M. NOUVION. Nous allons d'abord les écouter, eux, parce qu'ils ne se sont pas encore exprimés et ensuite vous êtes trois à vouloir intervenir à nouveau, j'imagine, suite à l'intervention de M. le Ministre d'Etat sur la Tour Odéon. J'ai noté MM. Philippe CLERISSI, Claude CELLARIO et Mme POYARD-VATRICAN.

Mais tout d'abord, on écoute ceux qui n'ont pas encore eu la parole dans la discussion générale. Monsieur Pierre SVARA tout d'abord.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est moins une déclaration générale sur le Budget Rectificatif, qu'une question qui me paraît fondamentale sur les recettes, sur les équilibres budgétaires.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en page 15, vous déclarez, je cite : « La santé de nos finances publiques n'est pas menacée dans la mesure où tout laisse à penser qu'au pire, le déficit budgétaire prévu dans le projet qui vous est présenté sera équivalent à celui qui figurait dans le Budget Primitif 2009. Bien plus, nous savons tous que par le jeu de l'exécution des crédits, il sera certainement inférieur ».

Les chiffres des recettes que vous nous avez communiqués pour septembre confirmant sans ambiguïté la crise exceptionnelle que nous traversons et qui dure depuis plus de douze ou seize mois sont inquiétants. Les droits de mutation à fin septembre en baisse de 53 % par rapport au Budget exécuté 2008 et moins 39 % par rapport au Budget Primitif 2009, la T.V.A. fin septembre en baisse de 20 % par rapport au Budget exécuté 2008 et en baisse de moins 21 % par rapport au Primitif 2009 et l'impôt sur les bénéfices en baisse de 34 % par rapport au Budget exécuté 2008 et moins 19 % par rapport au Budget Primitif 2009. Au vu de ces chiffres, le montant des recettes semble surestimé et ma question sera la suivante, Monsieur le Ministre : pensez-vous maintenir le niveau de déficit prévu au Primitif 2009 si on considère que ces recettes

sont surestimées de presque 50 M€ ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le chiffre, je ne le partage pas, pour moi les prévisions sont les prévisions, vous dites que je suis trop optimiste, vous êtes trop pessimiste mais je ne peux pas vous dire que j'ai absolument raison. Si j'avais des experts qui étaient capables de me dire exactement la vitesse de la reprise, j'en serais ravi, mais je ne les ai pas, personne ne peut faire ça. Donc, je ne peux pas prévoir des chiffres de manière extrêmement précise. Simplement, d'après tous ces comptes que nous avons faits avec les Services, vous me dites, vous vous trompez de 50 M€, sûrement pas ! Au pire, on pourrait se tromper de 10 ou 20, voire 30 M€, c'est pour cela que je me permets d'affirmer que même dans cette hypothèse, le déficit constaté ne devrait pas dépasser le déficit voté, c'est ça qui me le fait dire. Mais je ne peux pas vous garantir ne pas me tromper, ce sont des prévisions, tout Budget est une prévision et par les temps qui courent, les prévisions sont difficiles, comme vous le savez, Monsieur SVARA.

Je suis peut-être trop optimiste mais il y a quand même une marge de manœuvre pour ne pas dépasser le déficit affiché.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Cette année est exceptionnelle à plus d'un titre, elle a été marquée, et c'est historique, par une baisse des recettes de 16 % en année pleine soit 140 M€. Cette baisse sans précédent limite la marge de manœuvre du Gouvernement et bat en brèche, bien malheureusement, Monsieur le Ministre, le déploiement de la grand-voile annoncé par vous-même, ici, pour le Primitif 2009 en décembre dernier.

Quelques chiffres s'imposent : en 2008, nos recettes au Budget étaient de 900 M€, en 2009, elles seront voisines de 760 M€ ; en 2008, nos dépenses ordinaires de fonctionnement et d'interventions publiques étaient de 571 M€ ; en 2009, ces mêmes dépenses ordinaires vont s'élever à la marge à 625 M€, soit une hausse de 9,5 % par rapport à 2008 ; il s'agit en fait de nos frais fixes, ceux qui devraient être maîtrisés et stabilisés, ça n'est pas le cas. En 2008, nos dépenses d'équipement et d'investissements, la fameuse section 7, étaient de 243 M€ ; en 2009, elles seront environ de 200 M€, soit une baisse de 16 % qui représenteront en 2009 moins de 22 % du Budget de l'Etat, du jamais vu.

C'est pourtant de là que nous avons pu asseoir notre prospérité en assurant la construction d'équipements, publics et sociaux, d'infrastructures que tout le monde nous envie aujourd'hui. A ce constat grave s'ajoute une mauvaise transparence en matière budgétaire car nous sommes tous dans cette salle, majorité et opposition confondues, confrontés à trois Budgets.

Madame le Conseiller, Monsieur le Ministre, vous nous avez présenté trois Budgets. Un Budget de l'Etat, un Budget du Fonds de Réserve, un Budget de reports de crédits. Sur le Budget de l'Etat, il n'y a plus de réalité entre le Primitif et le Rectificatif, sans parler de sa clôture et donc de son exécution, c'est-à-dire des sommes qui sont réellement dépensées en fin d'exercice. Le Budget de l'Etat doit être réduit dans ses dépenses ordinaires, non sociales, bien entendu, et dans ses dépenses d'interventions publiques, il y a là certainement des niches d'économies à faire. Ces dépenses consomment plus de 72 % des Budgets à venir, ce n'est pas tenable !

Le deuxième Budget est le Fonds de Réserve Constitutionnel. Ce Fonds de Réserve, c'est l'accumulation de nos excédents budgétaires depuis 1964, trente-huit ans d'excédents jusqu'en 2001 ; depuis, un cumul de déficit de près de 230 M€ sur les huit exercices même si deux d'entre eux ont été bénéficiaires, mais la tendance est là, elle est lourde, elle tranche avec le passé, nous sommes structurellement en position et en perspective de déficit budgétaire, c'est un triste constat. De plus, le Fonds de Réserve Constitutionnel est non seulement utilisé systématiquement en comblement du déficit du Budget de l'Etat mais en même temps utilisé pour des opérations dont la rentabilité n'est pas démontrée et ceci contrairement à ses règles de fonctionnement. Quelques chiffres : le Fonds de Réserve Constitutionnel valait 4 Milliards 86 M€ début 2008, il vaut début 2009 3 Milliards 341 M€, soit une baisse de 8,5 %, soit 345 M€ en moins.

Enfin, le troisième Budget, mes Collègues en ont parlé, majorité et opposition, celui du report de crédits. Je m'explique. En 2006, le Conseil National, par une intention tout à fait louable, a déposé une proposition de loi en vue d'introduire la possibilité pour le Gouvernement d'avoir recours à ces reports de crédits en matière d'investissements toujours sur la section 7, mais étant donné que le texte était incomplet, il s'est retourné contre la Haute Assemblée à la fois pour rendre la lisibilité des Budgets encore plus difficile et amoindrir le contrôle légitime du Conseil National sur ces mêmes Budgets. Pour faire simple, ces reports devraient être encadrés effectivement entre 5 à 10 % des montants, Monsieur le Ministre, vous nous l'avez précisé tout à l'heure. En conséquence, le Budget de l'Etat n'est plus lisible pour les Elus que nous sommes et l'est encore moins pour nos compatriotes, mais nous avons du mal à l'accepter et ce que nous avons encore plus de mal à accepter, c'est ce qui est intervenu depuis février 2009.

Je ne reviendrai pas sur l'étape du projet de la Tour Odéon. Je reviendrai sur un certain nombre de très gros dysfonctionnements pour parler également de violation.

D'abord, le Gouvernement est resté muet sur l'opération de la Tour Odéon depuis février et il a décidé, seul, unilatéralement, de faire financer ce projet par le Fonds de Réserve Constitutionnel et non plus par le Budget de l'Etat, ce qui a pour conséquence automatique et directe de priver la Haute Assemblée de son obligation constitutionnelle de contrôler cette opération quasi publique par l'intermédiaire du Budget. C'est un contournement.

Deuxième étape, le Gouvernement a totalement modifié les conditions du financement initial de février dernier en accordant en plus des 268 M€ pour 30.000 m², 200 M€ de caution solidaire pour un prêt bancaire aux promoteurs ainsi qu'une ligne de crédits de 32 M€ entre 2010 et 2016. Le tout – et c'est le plus grave – assorti d'une garantie d'achèvement, c'est-à-dire d'une garantie de bonne fin avec tous les risques techniques et financiers que va comporter une telle opération.

Le Gouvernement enfin n'a pas respecté l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine de 1968 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel qui stipule, je cite : toutes les opérations d'achats, de ventes de biens, meubles ou immeubles, sont réalisées par le Ministre d'Etat après avis de la Commission de Placement des Fonds. Historiquement, jamais une opération d'Etat d'une telle importance n'a été faite sans une unanimité des membres constituant cette Commission. Les Elus

siégeant ont tous émis un avis négatif pour la Commission qui a été réunie *a posteriori* alors que la convention avait déjà été signée un mois plus tôt avec les promoteurs.

C'est une situation inédite, cette opération de la Tour Odéon échappe ainsi au contrôle de la Haute Assemblée. Le Gouvernement viole la confiance scellée pendant la loi de désaffectation de 2009 en changeant les conditions de financement et en faisant assumer à l'Etat des risques et des aléas sur la construction et le financement d'une opération d'importance nationale. Le Conseil National n'a donc pas pu remplir son rôle. Mais l'opération Odéon porte aussi sur près de deux cents logements domaniaux, je le rappelle ce soir.

Vous avez donc, mes Chers Collègues, comme vous l'a suggéré M. SPILLOTIS-SAQUET tout à l'heure, une opportunité unique lors de ce Budget Rectificatif, de manifester votre profond désaccord, ceci dans un contexte d'évolution politique et de changement de responsabilité. Il y a peu de chance, vous l'aurez compris, que notre groupe exprime un vote favorable à l'issue des débats de jeudi soir car, au cours de cet exercice budgétaire, la Haute Assemblée a bien été bafouée.

M. le Président.- S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement, je reviens vers trois Elus qui ont déjà pris la parole mais qui souhaitent la reprendre. Monsieur Philippe CLERISSI, tout d'abord.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais revenir sur la Tour Odéon parce qu'avec mes Collègues, nous étions en train de faire un rapide calcul : nous sommes à l'option haute à 27.400 m², nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre ? C'est cela ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je ne crois pas que ce soit des calculs qui puissent se faire sur un coin de table...

M. Philippe CLERISSI.-... Si, si on peut le faire, vous allez voir, laissez-moi finir... 27.400 m² de surface habitable...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Non, non, nous sommes à 29.250, donc c'est pour cela que ça part mal déjà...

M. Philippe CLERISSI.- ... Je fais abstraction des surfaces de bureau...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, nous aussi, c'est 31.250...

Partons des documents qui vous ont été remis le 8 octobre dernier et sur lesquels il y a toutes les surfaces correspondantes...

M. Philippe CLERISSI.- ... Vous nous dites 28.000 et des poussières...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Je vous dis ce qu'il y a dans le document du 8 octobre...

M. Philippe CLERISSI.- ... Alors moi je vous fais un calcul. On a : 90 F2, si on fait une surface moyenne, on calcule une surface moyenne de 60 m², on tombe à 5.400 m² de surface, on rajoute 45 F3 à 90 m², on rajoute 32 F4 à 120 m², et on rajoute 10 F5 à 150 m², je tombe à 15.000 m² ; là-dessus je veux bien sous-estimer la surface des appartements, alors j'ajoute 10 % et je tombe à 16.500 m² ; là-dessus je rajoute encore les terrasses, je calcule 20 % de terrasses supplémentaires et je tombe à 19.700 m². Donc, vous me dites qu'on est à 29.350 m² de surface d'habitation, il y a un grand trou au milieu de l'immeuble ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Moi je vous propose de voir ça de manière tranquille et de manière précise...

M. Philippe CLERISSI.- ... Mais on est tranquille là !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Non, nous ne sommes pas tranquilles du tout là.

Ce sont des sujets que nous avons évoqués en séance privée et sur lesquels on pouvait à ce moment-là répondre à toutes vos questions...

M. Philippe CLERISSI.-... Je suis d'accord mais ce sont des sujets que nous avons évoqués auparavant et auxquels vous n'avez pas répondu...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Ce sont des sujets qui relèvent d'une logique de décomposition du mètre carré, ce que recouvre chacun des mètres carrés, ça c'est quelque chose qu'il faut voir tranquillement...

M. Philippe CLERISSI.- ... Mais c'est bien ce que nous sommes en train de faire, on décompose les mètres carrés et moi je vous dis, nous sommes à 177 appartements avec l'option basse, je ne sais plus exactement mais nous ne sommes pas loin du chiffre que nous avons exposé lors de l'option basse, et avec l'option haute, on reste toujours à 177 appartements. Donc, il y a un problème...

M. le Ministre d'Etat.- ... On ne fait pas ici des F2 à 60 m²...

M. Philippe CLERISSI.-... Nettement plus grands ? Mais alors les F3, les F4 et les F5, ils sont à combien de surface ? Vous atteignez les 200 m² ?

M. le Président.- Vous pouvez nous donner les mètres carrés retenus pour les F2, les F3, les F4 et les F5 ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pense que ce ne sont pas des sujets qui doivent faire l'objet d'une discussion de marchands de tapis en Séance Publique. Ce sont des sujets qui sont assez graves et assez précis...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... Mais Monsieur le Conseiller, il n'y a pas de marchand de tapis, ce sont des questions légitimes et posées de façon sereine...

(Brouhaha).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Je vous propose de le faire tranquillement, Président, avec des plans, avec des choses comme ça...

M. le Président.- ... Si c'est 80 m² pour les F2, vous le dites, si c'est 110 ou 120 m² pour les F3, vous le dites, ce n'est pas...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Je vous dis que le mieux c'est de le voir tranquillement sur des plans, de voir précisément les surfaces et de réagir sur des points précis, ce que je ne peux pas faire là, sur le siège, faire des approximations...

M. le Président.- ... Alors, je vous le demande pour la prochaine Séance Publique, mercredi soir. Vous avez quarante-huit heures, vous viendrez informer, s'il vous plaît, l'Assemblée des surfaces qui ont été retenues pour les F2, F3, F4 et F5 et ainsi on pourra faire les calculs en toute sérénité. Voilà, vous avez quarante-huit heures pour nous présenter ça. On y reviendra dans le cadre du Département de M. TONELLI, par exemple, l'Équipement.

M. Philippe CLERISSI.- ... Moi j'ai quand même un courrier signé du Ministre d'Etat : «j'estime qu'avec cet accord équilibré, il permet à l'Etat de réaliser un grand nombre de logements domaniaux de grande qualité, 180 à 260 suivant les hypothèses, 260 avec l'hypothèse haute ».

M. le Président.- Vous êtes très nombreux à nouveau à lever la main, donc on va continuer ce débat que j'appelais tout à l'heure de mes vœux sur la Tour Odéon. Tout d'abord, M. CELLARIO, Mme POYARD-VATRICAN, ensuite MM. GUAZZONNE, NOUVION et STEINER, dans cet ordre-là.

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président, ce sera très court.

Je suis profondément déçu que le Gouvernement soit incapable de donner les surfaces correspondant aux appartements de type F2, F3, F4 ou F5. Il aurait dû les connaître et nous dire qu'un F2 faisait 85 m² et ainsi de suite. Mais attendons mercredi soir, puisque la demande vient d'être faite.

M. le Président.- On repose ces questions lorsqu'on arrivera au chapitre de l'Équipement.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous nous avez indiqué tout à l'heure qu'il n'y avait pas de changement sur l'accord de base du 12 février, seules étaient ajoutées des garanties bancaires et un prêt. Est-ce que nous sommes d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Je le confirme avec en contrepartie des mètres carrés supplémentaires...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Donc, en échange des cautions apportées par l'Etat. Donc, si nous partageons bien ce même constat, il suffit que nous restions sur l'accord du 12 février. Cet accord porte bien sur un nombre d'appartements et un nombre de mètres carrés bien supérieur à ce qui nous est annoncé...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non Madame, contre les 268 M€, il y a dans l'accord du 31 juillet, 2.000 m² de plus, ce n'est pas en moins, c'est en plus...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est Byzance alors !

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas Byzance, mais moi je ne vous dis plus rien, il faudrait quand même regarder avec des plans, on ne peut pas donner des contre-informations... Et les 2.000 m² en plus, ce sont ceux qui vont venir de toute façon comme domaniaux, il y a 2.000 m² de plus qu'en février et s'ajoutent en plus de cela, mais là, je ne dis pas que

ce seront des domaniaux, mais les 10.000 m² qu'on a en garantie, qui sont différents, qui n'ont rien à voir.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Alors, je résume. On est bien d'accord, il y a exactement le même nombre de mètres carrés que l'accord du 12 février auquel s'ajoutent même 2.000 m² en contrepartie des nouvelles garanties bancaires accordées par l'Etat. Donc, je ne vois pas où il y a matière à discussion, sauf à m'affirmer en Séance Publique que les mètres carrés sont variables... Non... Merci de le préciser. Donc, je ne vois pas pourquoi il y a ce débat. Vous venez de dire que nous avons le même nombre de mètres carrés, donc nous avons le même nombre d'appartements, à quelques unités près, selon la taille des appartements. Ce qui nous intéresse, c'est que le même nombre de mètres carrés ait pour destination des logements domaniaux pour les Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Cela, je vous le garantis.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

M. le Président.- On verra mercredi, c'est forcément la taille des appartements, sinon ce n'est pas possible, donc forcément que vos appartements sont beaucoup plus grands que ce qui avait été prévu, vous devez vous expliquer.

M. le Ministre d'Etat.- Sauf qu'il y a les balcons et les terrasses qu'il faut prendre en compte.

M. le Président.- Je continue le tour de parole, Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien. Nous arrivons à M. GUAZZONNE qui a redemandé la parole.

(Brouhaha).

Un peu de silence, s'il vous plaît... Nous sommes toujours en Séance Publique, nous écoutons les orateurs. La parole est à Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question est très simple, est-ce que la totalité des 29.350 m² sera consacrée à un programme domanial ou est-ce qu'effectivement l'Etat construit sur les 17.150 m² auxquels se rajoutent les 3.000 m² qui sont réservés aux Domaines et le reste, il le garde, en sorte

de réserve foncière pour l'Etat, parce que dans ce cas-là effectivement, on retrouve pratiquement un nombre de mètres carrés par appartement cohérent ? Le tout est de savoir à quoi sont destinés les 11.000 m² qu'il y a en plus. Est-ce qu'on construit des appartements pour les Monégasques ou pas ? Parce ce que dans ce cas-là, le nombre de 177, je ne vois pas comment on peut le tenir, il devrait être largement revu à la hausse.

M. le Président.- Monsieur TONELLI, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous vous répondrons mercredi soir, Monsieur GUAZZONNE.

M. le Président.- Monsieur NOUVION a redemandé la parole et juste après, M. STEINER.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je suis très content que la Séance soit publique parce qu'en fait, on a des mètres carrés en février qui ne correspondent pas aux mètres carrés en octobre donc, comment voulez-vous qu'on s'y retrouve... Oui, cela vous paraît normal mais pas à moi... parce que les mètres carrés cela représentent des sous... premier point.

Deuxième point, c'est la même équation, on ne sait pas si on va avoir 170 logements, 200 logements, 240 logements, donc on ne peut pas se prononcer sur Agaves II ni sur Testimonio II, ni sur l'Annonciade II puisque de toutes les façons, on n'a aucun programme arrêté précis. On va devoir s'intéresser bientôt à Agaves II, là ça a l'air d'être à peu près déterminé, mais on ne sait pas ce qui va se passer sur Testimonio et on ne sait pas combien on va avoir de logements sur Odéon.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, il y a six mois, que l'avantage d'Odéon, étant donné que ce sont des constructions extrêmement nouvelles avec les nouveaux processus de construction, on va pouvoir s'adapter par rapport à la demande, parce que la demande à Monaco en matière de logements sociaux a considérablement évolué. Par exemple à l'heure actuelle, nous avons une pénurie de F2, donc pourquoi je vous dis ça, parce qu'on va être amené à se prononcer sur trois ou quatre projets d'envergure et nous ne connaissons pas les tenants et les aboutissants et une opération et notre engagement dépendent de ce

que vous allez nous présenter sur les autres et on en revient à la discussion de l'autre soir, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur le Ministre et ensuite M. STEINER.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas continuer, je voulais juste dire qu'il y avait 177 appartements, c'est précis, on vous donnera les surfaces exactes et d'ailleurs vous pouvez vous reporter au débat du mois de février et vous verrez qu'à ce moment-là, par rapport à l'immeuble qui n'a pas changé, lui, c'est toujours le même, mais souvenez-vous...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... S'il vous plaît, écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- ... Souvenez-vous qu'à l'époque, nous avions 45 % de domanial et vous souhaitiez en avoir la moitié et maintenant nous avons la moitié de domanial. Donc, je vous dis que sur la totalité de l'immeuble qui n'a pas changé, nous avons 50 % de domanial. Ça c'est le premier point, il me semble que c'est clair. Nous étions à 45 % et nous sommes passés à 50 % et pourtant la Tour n'a pas été agrandie, nous avons les mêmes surfaces.

Le deuxième point, c'est que les 10.000 m² qui s'ajoutent en garantie, eh bien, je n'ai pas dit ce que j'en ferai parce qu'il est bien évident qu'ils gagent les 200 M€, vous comprenez ; comme ils gagent les 200 M€, il n'est pas dit que ce serait du domanial. C'est 10.000 m² en plus des 177 logements, on pourrait très bien récupérer plus que notre mise ou du moins la récupérer.

M. Laurent NOUVION.- Juste trente secondes, Monsieur le Président.

Cela veut dire pour les gens qui nous écoutent : vous voyez dans quelles conditions on travaille pour vos logements, vous voyez dans quelles conditions on travaille, vous voyez très exactement ce sur quoi on doit se prononcer et étant donné le prix du mètre carré à Monaco et ce que cela coûte, voilà, c'est très bien, au moins vous assistez en direct, comme si c'était une séance privée.

M. le Président.- Nous écoutons à présent, Monsieur STEINER, pour une deuxième intervention dans la discussion générale et ensuite Mme MANZONE-SAQUET, qui demande la parole pour la première fois.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas trop revenir sur l'histoire du partage des mètres carrés et des appartements F2, F3, combien cela représente en tout, etc...

Je vais juste me baser sur ce qui avait été dit au mois de février, ce qui avait engagé un vote.

J'ai voté, je me suis prononcé en fonction des éléments qui m'avaient été présentés, j'ai été trompé !

Mais on y reviendra tout à l'heure lorsqu'on discutera de votre chapitre, Monsieur le Ministre.

Lorsque je regarde ce qui avait été présenté lors de la Séance du 12 février, on arrivait à un total – vous m'excuserez, je fais un amalgame, je vais donc compter uniquement en termes de mètres carrés et je ne vais pas faire la différence entre logements et surfaces commerciales – il y avait 21.000 m² et 245 garages pour un coût de 68,3 M€ auxquels s'ajoutent bien sûr, les droits à bâtir qui ont été donnés dans la nouvelle tour plus l'apport du terrain qui représente 51 % plus ou moins, de la base constructible de la dation.

Au mois de juillet, la Commission de Placement des Fonds est convoquée...

M. le Président.- ... Non, pour être précis, on reçoit un courrier le 29 juillet et on se réunit le 1^{er} septembre.

M. Christophe STEINER.- Voilà, vous recevez un courrier le 29 juillet ainsi qu'une lettre complémentaire datée du 17 août, si je ne m'abuse ?

M. le Président.- Oui, exactement.

M. Christophe STEINER.- ... Lettre signée par Mme le Conseiller et qui reprend dans le détail les nouvelles données. On s'aperçoit que sur les deux options – une option, c'est quelque chose qui n'est pas ferme – en plus, il y avait des dates dessus, il y avait une date d'exercice qui était septembre 2010 pour la première et il y avait une date d'exercice qui était de septembre 2012 pour la seconde ! Donc, le

Gouvernement s'est fait exercer, c'est-à-dire que le promoteur a obligé le Gouvernement à acheter avant les dates prévues. Maintenant si l'on regarde la différence entre les deux, nous avons 21.000 m² (Séance Publique du 12 février) et nous avons aujourd'hui 31.250 m² suivant les accords qui ont été passés au mois de juillet, ce qui fait un écart de 10.250 m² soit en pourcentage, une variation de 48,81 %.

Je regarde maintenant le nombre des garages, 245 garages au mois de février, 285 au mois de juillet, ce qui fait un écart de 40 garages et qui fait une variation en pourcentage de 16 %. Maintenant, je regarde le prix, sans entrer dans les histoires de dation de terrain, de droits à bâtir qui ont été donnés.

68,3 M€ au mois de février, 268,3 M€ au mois de juillet, ce qui fait un ajout net de 200 M€ représentant les deux options qui devaient être exercées plus tard, soit une augmentation de 292,83 % alors pour les mètres carrés, l'augmentation est de 48,81 % et que le nombre de garages augmente de 16 %.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a simplement une petite erreur : la petite erreur, c'est que c'est le contraire, c'est exactement le contraire pour les options parce qu'au mois de février, le Gouvernement ne pouvait pas choisir et ça l'embêtait d'ailleurs beaucoup parce que seul le promoteur pouvait lever l'option, alors qu'il n'était plus tout à fait nécessaire pour nous de lever ces options, si on voulait tenir nos engagements vis-à-vis des Monégasques pour les logements domaniaux, parce qu'avec les 68 M€, on n'avait pas beaucoup de logements domaniaux, il y avait la dation mais il n'y avait pas les options. Maintenant il y a les options mais je veux simplement dire que nous avons amélioré la situation en ne laissant pas le choix au promoteur. Autrement dit, le promoteur aurait eu le choix de dire, si je gagne, je ne lève pas l'option, si j'y perds, je lève l'option. Alors que maintenant, ce n'est plus le cas, maintenant il n'y a plus d'option, autrement dit, l'Etat a retrouvé la liberté d'acheter les domaniaux qu'il souhaite acheter.

M. le Président.- Un dernier mot, Monsieur STEINER, et ensuite nous écoutons Madame la Doyenne.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, nous allons refaire le débat du 12 février...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non, non ce n'est pas nécessaire...

M. Christophe STEINER.- ... Non, mais cela va être très bref. Lors du vote du projet de loi de désaffectation, rappelez-vous, je vous ai demandé si les options étaient levées par le promoteur, cela signifiait qu'il n'était pas arrivé à vendre au prix de 25.000 € le m², et que l'Etat s'engageait à acheter à ce prix-là. C'est-à-dire que si le promoteur n'est pas capable de vendre à des gens du privé qui décident de payer le prix requis, c'est l'Etat qui se substitue à eux.

Je vous ai même dit à l'époque que j'aurais préféré que l'Etat fasse un « coup de fusil », ce qui revient à dire ce qu'a dit le Président et ce que dit tout le monde ici, c'est que l'Etat assume l'entière construction de la Tour.

Ça ferait que, premièrement, il ne paierait pas 25.000 €/m², cela lui reviendrait beaucoup moins parce que, d'après les documents que vous nous avez fournis à l'époque, le prix de revient de la construction était estimé à 275 M€. Ce qui fait que vous avez assuré au promoteur un bénéfice de presque deux fois le coût de revient...

(Brouhaha).

... Moi je prends les documents que vous nous avez donnés, Monsieur COLLE !

M. le Ministre d'Etat.- ... Ecoutez, maintenant je vais arrêter ce débat parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi ! On ne peut pas avancer n'importe quel chiffre et je pense que faire cela de cette manière, c'est vraiment tromper la population. Je le regrette infiniment, j'entends dire tellement d'âneries, excusez-moi d'utiliser le terme, que je pense qu'on trompe la population et on le fait par démagogie. Tout à l'heure, j'ai entendu un de vos Collègues qui a fait de la démagogie en se tournant vers le public, comme un tribun, comme une tricoteuse de la Révolution française, bravo Monsieur NOUVION...

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Nous écoutons à présent... Oui, Monsieur STEINER, un dernier mot parce que Mme la Doyenne attend depuis un moment.

M. Christophe STEINER.- ... Monsieur le Président, s'il vous plaît, juste un dernier mot pour conclure.

Monsieur le Ministre, je vous retourne exactement la même réflexion que vous avez faite à M. SPILLOTIS-SAQUET.

Moi je me base sur les chiffres que le Gouvernement nous a donnés, je me base sur les réflexions et sur les moyens que l'on nous donne pour réfléchir. Alors, bien sûr, il y a des choses qui se passent derrière notre dos puisque de toute façon, comme l'a rappelé M. NOUVION, l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine sur la Commission de Placements des Fonds n'a pas été respecté.

Maintenant, vous me dites que je trompe la population, mais je vous fais exactement la même remarque que vous avez faite à M. SPILLOTIS-SAQUET, c'est une accusation !

M. le Président.- Madame la Doyenne pour sa première intervention concernant la discussion générale du Budget Rectificatif.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Moi j'ai un petit souci. Ce sont 200, 170, allez, on va dire 200 appartements, on fait un compte rond. Ces 200 appartements vont être construits dans une tour luxueuse, ce seront des appartements luxueux. Avez-vous réfléchi à quelle catégorie de Monégasques vous allez proposer ces appartements ? Ce n'est pas péjoratif, attention, mais est-ce que vous avez pensé qu'il y a deux cents personnes qui vont occuper la Tour Odéon sans solliciter d'Allocation Nationale au Logement ? Moi non. Est-ce que vous pensez à ça ? Parce que ce seront certainement des loyers qui seront onéreux, les charges seront chères ; vous vous rappelez l'immeuble « le Patio », lorsqu'on l'a destiné aux Monégasques, tout le monde s'est précipité, ils ont signé le bail et lorsqu'ils ont vu arriver les charges, ils se sont tous précipités vers la sortie. C'est pour cela que je vous demande à quelle catégorie sera réservé cet immeuble.

M. le Président.- Madame THEVENOUX souhaite vous répondre.

Madame Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il y aura des appartements réservés aux Monégasques, qui seront avec les parties communes, qui auront des charges sans doute plus élevées que dans d'autres immeubles, mais actuellement, il y a des Monégasques qui nous demandent de payer plus pour avoir des logements plus à leur goût. Donc il y a quand même une certaine catégorie de Monégasques qui pourra y accéder et il y aura aussi des Monégasques qui auront l'Aide Nationale au Logement, comme maintenant des Monégasques sont dans les logements domaniaux et ont l'Aide Nationale au Logement. En tout cas, les loyers seront étudiés afin qu'ils puissent convenir aux Monégasques, même si ces loyers seront sans doute un peu plus élevés que les immeubles que nous avons construits récemment. Il y a, dans les immeubles que l'on construit, certains immeubles dont les loyers sont à un certain niveau et d'autres, parce que les appartements sont mieux situés, que les finitions sont mieux, dont les loyers sont plus élevés. Mais on n'aura pas, évidemment, les loyers qui correspondent à la partie privée de l'immeuble, bien sûr.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je vous remercie, Madame le Conseiller.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions dans le cadre de la discussion générale ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, un dernier mot.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poser une question tranquillement à Monsieur TONELLI, qui connaît bien ses dossiers. Est-ce que les 177 appartements sont réalisés avec les 19.000 m² ou bien avec les 30.000 m² ? Je crois que toute la question est là. Le programme immobilier des Tours Odéon était déjà connu en février, les coupes, les surfaces, les profils, la distribution des appartements, des couloirs et des cages d'ascenseurs étaient connus. Donc, les engagements qui nous ont été donnés sont toujours valables aujourd'hui, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre. Donc, si vous me dites que ces 19.000 m² donnent 177 appartements, là je suis d'accord avec vous. Mais si vous me dites que ce sont les 30.000 m² qui donnent 177 appartements, je ne suis plus d'accord avec vous.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Eh bien, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous réponds aussi tranquillement que vous. Les accords qui avaient été pris en février étaient fondés sur une définition du mètre carré qui n'était pas la bonne. Voilà.

(Brouhaha).

M. le Président.- Alors moi, Monsieur le Conseiller, je vous demanderai pour mercredi – vous avez le temps de vous y préparer, on ne vous prend pas en traître – de bien nous expliquer quelle était la définition du mètre carré, dans le premier accord et la surface par appartement et quelle est maintenant la définition du mètre carré et quelle est la surface par appartement.

On aura un débat lorsqu'on aura ces éléments précis, parce que là, nous sommes en train d'échanger sur des bases qui ne sont pas les mêmes. Donc, nous attendons les précisions de M. le Conseiller et on ouvre le débat sur ce point lorsque nous aurons ces chiffres et ces comparaisons de calcul de mètre carré et de surfaces.

Un dernier mot, Monsieur le Vice-Président ?

M. Bernard MARQUET.- Un dernier mot pour mes Collègues. Il va y avoir des lois de déclassement, réfléchissez bien avant d'être Rapporteur !

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer. Nous reprendrons nos travaux au Chapitre 1^{er} des Recettes du Budget.

La séance est suspendue.

—————
(La séance est suspendue à 21 heures 20).

—————
(La séance est reprise à 22 heures 20).

—————
M. le Président.- La séance est reprise. Je donne la parole à Monsieur le Chargé de Mission pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Chargé de Mission.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	+	5.934.000
011.200 - Parkings Publics	+	<u>202.700</u>
		+ <u>6.136.700</u>

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs	-	971.500
021.300 - Postes & Télégraphes	+	1.843.300
021.400 - O.E.T.P.	+	<u>120.000</u>
		+ <u>991.800</u>

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	-	5.086.000
031.103 - Radio Monte-Carlo	+	219.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	+	15.300
031.106 - Monaco Telecom	-	1.000.000
031.113 - Télédistribution	+	300.000
031.115 - SAM des Ports	-	<u>62.000</u>
		- <u>5.613.700</u>
		- <u>4.621.900</u>

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	-	<u>742.500</u>
TOTAL DU CHAP. 1	+	<u>772.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet des parkings publics, le Gouvernement nous a annoncé au mois d'avril, la mise en place d'une politique dite agressive pour favoriser l'utilisation des transports en commun, privilégier le covoiturage, pénaliser les propriétaires de véhicules polluants, etc... je n'entrerai pas dans le détail des mesures proposées, je remarque simplement que pour les locataires des parkings domaniaux, pour des problèmes techniques, seule la tarification « véhicules propres » peut être

appliquée, cela je le comprends tout à fait. Or, cette tarification n'est toujours pas appliquée. La mise en place de cette mesure ne présente pourtant pas de difficulté technique. Depuis sept mois que cette tarification est entrée en vigueur, les propriétaires de véhicules propres auraient pu économiser 70 €, soit un mois d'abonnement. Alors, pourquoi continuer à pénaliser des nationaux alors qu'il serait tellement facile d'appliquer ce tarif ?

M. le Président.- Oui, j'ai écrit au Ministre d'Etat à ce sujet, il y a déjà maintenant de nombreuses semaines, donc il faudrait appliquer la mesure dans les meilleurs délais.

Madame le Conseiller pour les Finances et l'Economie, nous vous écoutons.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est prévu. Il est prévu d'appliquer cette mesure, je n'ai pas connaissance du retard mis dans l'application, je vais regarder cela mais il est prévu, effectivement, que cette mesure soit appliquée.

M. Gérard BERTRAND.- Madame le Conseiller, la mesure étant en vigueur le 1^{er} avril, nous sommes au mois d'octobre, depuis pourquoi ce retard ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Moi, j'ai connaissance depuis les dernières semaines, effectivement, que cette mesure doit être appliquée, mais je vais regarder...

M. le Président.- Il serait peut-être judicieux, d'appliquer cette décision de manière rétroactive et de

ne pas continuer chaque mois de pénaliser les locataires des Domaines.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vais regarder où cela en est et comment mettre en œuvre cette mesure et la date d'application. Je vous le ferai savoir.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller, ce serait parfait si vous pouviez nous le dire mercredi dans le cadre de la Séance Publique. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	-	369.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	+	6.500
012.110 - Autres recettes.....	+	940.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	+	10.000
012.113 - Service de la Circulation.....	+	1.000.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	+	865.800
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	+	572.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.	+	15.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant.....	-	353.500
012.500 - Stade Louis II.....	-	17.500
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	+	<u>2.669.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	+ <u>1.400.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	- 8.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	- 2.000.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	+ 1.000.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	+ <u>100.000</u>
	- <u>8.900.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	- <u>57.500.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices.....	- <u>5.500.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	- <u>70.500.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.....	- <u>31.000</u>
-----------------------------------	-----------------

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel..... - 118.000**M. le Président.-** Je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel..... + 149.000**M. le Président.-** Je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel..... + 5.000

201.030 - Frais de fonctionnement + 120.000+ 125.000

M. le Président.- Je précise qu'il s'agit en fait de deux crédits, qui concernent le Groupe de réflexion Monaco 2029. Vous savez qu'il travaille depuis de nombreux mois, qu'on a décidé de le créer en cours d'année, que ces dépenses n'avaient donc pas été prévues au Budget Primitif. Ça comprend les contrats des consultants, internationaux notamment, quelques défraiements de voyages aussi d'étudiants qui participent à ce groupe et qui sont à Paris, mais la bonne nouvelle est qu'on ne consommera sûrement pas ces 90.000 € qui étaient prévus, je pense qu'on

sera plutôt à 50.000 € ou 60.000 €. Vous verrez le résultat bientôt avec la publication du Livre Blanc, je crois qu'on peut être quand même relativement fier par rapport, par exemple, aux 500.000 € de mission des experts en communication. Je pense qu'avec environ dix fois moins, autour de 50.000 € finalement, on aura des propositions de qualité pour la relance économique et pour le développement des recettes du pays.

Le reste, c'est 30.000 € qu'on a inscrits pour l'adhésion du Conseil National à l'Assemblée

Parlementaire Euro-méditerranéenne puisque, comme le Prince Souverain l'avait souhaité, nous avons fait acte de candidature en tant que Parlement monégasque à cette Assemblée, qui est le volet parlementaire de l'Union pour la Méditerranée dont Monaco est maintenant partie prenante. Donc 30.000 € pour les frais d'inscription d'engagement à l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne.

Je voulais vous expliquer cet ajout au Budget Rectificatif, pour notre Assemblée.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce sujet pour demander quand aura lieu la prochaine réunion du groupe de travail sur la loi sur le Conseil National car cela fait maintenant depuis notre élection en 2008 que cette Commission ne s'est pas réunie.

M. le Président.- Oui, nous avons une réponse que j'ai ici, qui a été diffusée, du Ministre d'Etat...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je peux peut-être vous donner quelques explications...

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Par rapport au courrier du 8 juin qui a été envoyé au Conseil National...

M. le Président.- ... Et diffusé au vingt-quatre Conseillers Nationaux, vous avez cette lettre du Ministre d'Etat, en réponse à la mienne, du 8 juin 2009.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Donc, par rapport à ce courrier dans lequel il était en conclusion indiqué que si nécessaire, nous aurions une réunion de plus de la Commission, nous n'avions pas perçu que vous aviez « le besoin » d'avoir cette réunion. Donc nous, nous avons continué à réfléchir et à travailler sur le texte de loi, sur le projet, et nous pensons pouvoir le déposer d'ici à la fin de l'année.

Maintenant, s'il y avait nécessité d'avoir encore un petit calage et encore une réunion, à votre disposition parce que je crois qu'aujourd'hui, les positions sont extrêmement proches, en tout cas d'après ce que j'avais pu voir des échanges de correspondances qui ont été faits.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie de ces renseignements mais il faut quand même avoir conscience qu'aujourd'hui, d'après la loi qui régit le Conseil National, nous ne sommes que dix-huit autour de cette table et ainsi de suite et que c'est vrai qu'après l'élection de 2008, étant donné qu'il y avait eu un changement de personnes, l'opposition nous avait demandé un petit délai pour pouvoir regarder les travaux qui avaient été faits. Nous avons tenu une Commission Plénière d'Etude où nous avons donné nos conclusions mais c'est vrai que depuis ce courrier du mois de juin, nous n'avions pas l'information que le projet de loi était presque finalisé.

Je vous remercie de ces précisions.

M. le Président.- Donc, le Ministre d'Etat nous confirme, Monsieur le Secrétaire Général, ce qu'il a écrit dans son courrier du 8 juin, je vous lis le dernier paragraphe : « Instructions ont été données aux Services compétents afin d'engager dès à présent la rédaction du projet de loi, modifiant cette loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, de manière à ce que ce texte puisse être déposé sur votre bureau avant le dernier trimestre de l'année 2009 ».

Le Ministre d'Etat confirme cet engagement, il y aura donc un projet de loi sur le fonctionnement et la modernisation du Conseil National, avant la fin de l'année 2009.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel..... + 53.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement + 20.700**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 - Frais de fonctionnement + 24.300**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel..... + 39.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	-	<u>129.500</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	-	56.000
304.030 - Frais de fonctionnement	+	30.000
304.060 - Frais propres activité service	+	<u>500.000</u>
	+	<u>474.000</u>

M. le Président.- Vous êtes deux à vouloir intervenir. Madame Anne POYARD-VATRICAN et M. le Vice-Président.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention concerne les frais liés aux experts en communication qui ont été mandatés ; je la fais sur ce chapitre-là mais cela concerne le Ministère d'Etat.

Le Conseil National veut suivre de près les différentes étapes de cette mission, c'est une mission très ambitieuse et nous attendons tous des résultats concrets. Il vient de se produire des avancées tout à fait notables qu'il sera bon d'exploiter à l'International, comme la sortie de la liste grise et l'admission pleine

et entière au sein du Conseil de l'Europe. Il faudra faire fructifier ces acquis en termes d'image. Vous nous avez expliqué que c'était une mission qui allait faire un état des lieux de l'existant, qui devrait être présentée d'ici la fin de l'année. Nous serions très intéressés par ces résultats, mais également par les actions concrètes envisagées l'année prochaine puisqu'il y a également un montant significatif prévu au Budget Primitif.

M. le Président.- En l'absence du Ministre d'Etat, est-ce que Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat peut s'exprimer ? Nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Avant de répondre, il y avait une deuxième question, je ne sais pas si elle est sur le même sujet.

M. Bernard MARQUET.- Comme je le disais dans mon intervention, la Principauté de Monaco, ces dernières semaines, a eu deux beaux succès, notamment la sortie de la liste grise. Le Gouvernement a énormément travaillé ; personnellement et avec tous les Elus, nous remercions Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures, pour le travail qui a été fait. Il y a eu la sortie de la période de suivi du Conseil de l'Europe, d'une manière unanime avec la compréhension des Elus européens, par rapport au premier rapport de suivi, de nos spécificités et des efforts faits par toute la Principauté.

Au niveau de la presse internationale, on trouve aujourd'hui très peu d'échos. Est-ce que, même si cette mission est une mission de longue haleine confiée aux trois spécialistes, il est déjà prévu de communiquer sur ces avancées même si rien n'est jamais acquis, notamment les demandes futures de l'O.C.D.E. ? Mais je voulais savoir quelle était la réflexion du Gouvernement et ne trouve-t-il pas que c'est le bon moment pour commencer au niveau international à mettre en avant tous les progrès que nous avons faits et qui sont reconnus par l'ensemble du Conseil de l'Europe et l'O.C.D.E. ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je vais peut-être répondre sur la première partie de la question et puis je crois que Franck BIANCHERI, qui a beaucoup œuvré et qui a eu, je crois, beaucoup de réussite sur ce dossier, pourra compléter ma réponse.

Pour ce qui concerne la première partie, effectivement, il y a une somme de 500.000 € qui a été inscrite au Budget Rectificatif. Je rassure tout le monde, cela a été déjà indiqué aux Elus puisqu'il y a eu une réunion de présentation avec les experts, les 500.000 € ne sont pas 500.000 € d'honoraires, il y a là derrière toute une série d'études qui sont réalisées et qui sont en cours d'être réalisées, tant par des études qualitatives que des études quantitatives, avec des rencontres, avec des sondages dans différents pays, etc... Donc, il y a derrière une justification de ces dépenses.

Pour répondre à Mme POYARD-VATRICAN, nous vous avons indiqué, et nous le ferons, qu'une fois que le résultat de tous ces éléments aura pu être recueilli, collationné, dès qu'il y aura effectivement la possibilité de vous donner du concret à la fois par rapport aux messages qui vont passer et ensuite, un peu plus tard, par rapport aux vecteurs qui vont être utilisés, qui

seront des média très différents, la télévision, les parutions, le lobbying, c'est un mot qu'il faudra bien que l'on évoque aussi, donc naturellement, il y aura une présentation qui vous sera faite.

Pour le reste, je crois qu'il y a déjà eu des retombées en matière de presse et média, mais je crois que Franck BIANCHERI pourra vous donner quelques éléments de plus.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement dire que nous sommes sortis de la liste grise, certes, mais notre stratégie d'ici la fin de l'année – et je crois qu'elle correspond au timing que le Secrétaire Général vient de vous indiquer – serait de consolider cette position en essayant, autant que faire se peut, de signer avec douze pays de l'O.C.D.E.. On aura, je pense, une position encore plus forte, encore plus crédible et on fera taire nos détracteurs qui ont dit que sur la fin, nous nous sommes laissés un peu aller à signer avec des pays peut-être plus faciles ou plus lointains, mais pour nous l'objectif primordial était la sortie de liste.

Je peux vous indiquer, par exemple, que demain on signera avec l'Argentine. La communication sera beaucoup plus aisée parce qu'à mon avis il y a peu de pays qui sont sur la liste blanche et qui auront signé avec douze pays de l'O.C.D.E..

M. le Président.- Très bien, merci pour ces précisions. Je me tourne vers mes Collègues. Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 4

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 - Frais de personnel..... - 76.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel..... + 20.000

306.030 - Frais de fonctionnement + 2.000+ 22.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.020 - Frais Etudes & Formation..... + 60.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles + 9.300**M. le Président.-** s'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel..... + 37.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.010 - Frais de personnel.....	+	106.500
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	+	92.000
315.030 - Frais de fonctionnement.....	+	14.000
315.060 - Frais propres activité service.....	+	<u>50.000</u>
	+	<u>262.500</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI souhaite intervenir sur ce chapitre.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste intervenir brièvement parce que c'est déjà un problème dont on a parlé. On m'a rapporté il y a quelques jours que trois jeunes personnes – il faut être jeune pour le faire – c'était donc deux Français et un Monégasque, sont allés en Angleterre, un petit peu les mains dans les poches. Ils ont voulu partir là-bas pour faire un stage d'une manière un peu désordonnée, les deux Français ont été acceptés et le Monégasque a été refoulé. Je voulais juste vous dire cela parce qu'on peut toujours, on en a déjà parlé, améliorer les choses et ce serait bien.

M. le Président.- Sur le même sujet, Madame POYARD-VATRICAN ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, c'est une question directement liée, c'est pour cela que je me permets d'insister.

M. le Président.- Très bien, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Nous avons posé une question dans le cadre des séances privées et vous nous aviez indiqué, Monsieur le Conseiller, le démarrage des négociations avec la Grande-Bretagne

qui permettraient aux Monégasques d'aller en Angleterre dans certaines conditions et en échange de quoi les Britanniques pourraient venir travailler en Principauté. Concernant ce dernier aspect, je voudrais avoir quelques précisions. Si de notre côté, on va être capable d'envoyer une dizaine de jeunes par an, dans l'autre sens, on peut imaginer qu'il y ait plus de jeunes Britanniques qui soient intéressés par un travail en Principauté. Dans un tel cas, est-ce que cet accord international ne viendrait pas au-dessus de la priorité nationale existante en Principauté ? Si oui, il faudrait être spécialement vigilant.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Alors, depuis la dernière séance privée, il y a eu une nouvelle réunion qui s'est tenue la semaine dernière à Londres. On peut dire que ce dossier avance plutôt favorablement. Il concerne les jeunes entre 18 et 30 ans, monégasques ou britanniques avec un quota de 1.000 par an. Même si dans le cas de Monaco, seuls dix ou quinze dossiers nous sont signalés, nous ne pouvons négocier un quota inférieur à 1.000. Lorsque je dis que le dossier avance, c'est que bien évidemment ce cadre, qui est le « Youth Mobility Scheme », correspond réellement à ce que recherchent les Monégasques, à savoir la possibilité de continuer pendant une période de deux ans, des études en Angleterre, de pouvoir avoir un premier emploi ou d'avoir un stage rémunéré ou non rémunéré, pour une période de deux années. En contrepartie, on offrirait pour une durée limitée à un an (deux ans dans le cas du Monégasque à Londres) le même dispositif pour la venue d'un Britannique à Monaco. On essaierait de faire en sorte – et c'est le point sur lequel on négocie encore, un point très important – que le Britannique trouve lui-même son stage ou son employeur. Donc, il y a le problème de la priorité de l'emploi, bien évidemment, nous y sommes très sensibles et nous avons fait, comme je vous l'avais indiqué, un groupe de travail avec mon Collègue des Affaires Sociales. Nous sommes en train d'aménager cette période de douze mois, si l'on peut, en deux périodes de six mois. On ferait en sorte qu'une fois cette période de douze mois du « Youth Mobility Scheme » réalisée, le dispositif en question ne permettrait pas à un employeur de bénéficier d'un précédent et de dire que dans le profil d'un poste recherché, la personne pourrait tirer avantage des douze mois ou des deux fois six mois précédemment exercés en Principauté.

Donc, lorsque je dis qu'on avance, c'est que j'aimerais bien d'ici la fin de l'année pouvoir proposer

un schéma qui tienne le plus possible compte de la priorité de l'emploi, mais c'est effectivement un point très sensible. Je crois que les risques, encore une fois, sont extrêmement limités parce que c'est le cas d'un employeur monégasque qui chercherait à employer pour une période de six mois.

Résoudre cette question pour dix ou quinze familles chaque année, serait bien. Là en ce moment, il y a trois familles monégasques qui se sont rapprochées du Département et qui sont bloquées, alors qu'aujourd'hui les Britanniques viennent très librement à Monaco, bien évidemment, avec le respect de la priorité de l'emploi, mais ils viennent quand même librement.

Je reste quand même optimiste tout en ajoutant que l'on pourra résilier cet accord en cas d'abus. Donc si on s'apercevait, et il y aura de toute manière une période transitoire, une période de test, donc, si on s'apercevait que tout d'un coup, on arrive à avoir une demande trop importante, on résilierait l'accord, mais ce n'est pas l'idée. Je ne vois pas quand même un déséquilibre notoire de venues d'Anglais ici en Principauté.

On fera le point dans le cadre du Primitif.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement une précision. J'ai bien compris que vous voulez finaliser un accord avec la Grande-Bretagne. En attendant, si un Monégasque veut y aller, j'espère que vous faites jouer le cas par cas, c'est-à-dire vous essayez. Je l'espère ou est-ce que, en attendant cet accord, vous préférez ne rien faire du tout ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Même si on fait, on n'y arrive pratiquement pas...

M. Claude CELLARIO.- ... Vous avez réussi, je crois pour un ou deux...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires

Economiques et Financières Internationales.- Oui, on réussit avec des procédures extrêmement complexes, on essaye, mais aujourd'hui, on en a trois dont certains sont très honnêtes, ils viennent sans rien, sans autorisation, sans visa et ils se font arrêter à Heathrow et ils sont priés de retourner à la frontière. La solution, c'est ce schéma-là, il n'y en a pas d'autre, malheureusement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Monsieur STEINER, sur ce chapitre.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je vous ai déjà posé la question en séance privée, est-ce que vous pensez qu'il

serait possible de conclure le même accord avec les Etats-Unis ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Je n'en ai aucune idée, je ne sais pas si les Etats-Unis ont ce schéma également en place, je regarderai, mais je ne suis pas en revanche informé de difficultés majeures pour des Monégasques, pour y aller. Mais s'il y a un tel schéma, pourquoi pas.

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 - Frais de personnel.....	+	89.400
316.030 - Frais de fonctionnement	+	<u>73.000</u>
	+	<u>162.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.010 - Frais de personnel.....	+	<u>38.500</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 - Frais de personnel..... + 30.000**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.030 - Frais de fonctionnement + 23.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel..... + 66.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

323.010 - Frais de personnel..... - 20.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait ce n'est pas sur le Théâtre des Variétés que je voulais interroger Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, mais sur la Salle du Ponant...

(Rires et brouhaha).

Comme sur le chapitre des Affaires Culturelles, il n'y a pas de mouvement ni de modification, j'utilise cet artifice....

M. le Président.- ... C'est votre joker de la soirée, Monsieur CELLARIO. Nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- On ne reviendra pas sur les remarques qui ont été faites dans le rapport. Je voudrais simplement que vous me confirmiez la chose suivante : vous avez effectivement engagé un expert pour évaluer les travaux que vous pouviez entreprendre. Mais pouvez-vous confirmer qu'il y aura un décalage supplémentaire de six mois parce que vous allez devoir utiliser cette salle pour les répétitions de l'Orchestre ? Pouvez-vous me confirmer cela ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* A quel moment, Monsieur CELLARIO ?

M. Claude CELLARIO.- Eh bien, théoriquement le Gouvernement s'était engagé à ce que les travaux commencent début 2010, je pense que cela se fera au plus tard au mois de juin 2010... Nous apprenons donc qu'il y aura un décalage dans le temps, du fait que cette salle serait utilisée par l'Orchestre. Voilà, tout va très bien.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vous donnerai la réponse mercredi.

M. Claude CELLARIO.- Ecoutez, Monsieur le Ministre, nous saurons la vérité peut-être mercredi.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme n'a rien à ajouter ce soir ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Simplement qu'il est prévu de faire des travaux l'an prochain, effectivement.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est peut-être qu'une rumeur puisque personne ne le sait.

M. le Président.- La Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine étant en déplacement comme je l'ai annoncé en début de réunion, pour l'O.S.C.E., elle aurait certainement rappelé, si elle était là, Monsieur CELLARIO, qu'il y a deux ans et demi de cela, je crois, elle avait dit qu'il serait intéressant d'avoir une salle de plus à la disposition des Troupes de théâtre amateur, pour des spectacles des Associations, parce que le Théâtre des Variétés – alors là il y a le lien avec la ligne – était saturé. Il nous a fallu un certain temps pour convaincre le Gouvernement que la Salle du Ponant était effectivement intéressante et qu'à Monaco, la rareté des salles et des mètres carrés faisait qu'on ne pouvait pas laisser une salle de cette dimension inexploitée presque totalement depuis des années. Nous avons réussi à le convaincre, cela a pris du temps mais maintenant le problème, c'est que pour réaliser les travaux de rénovation qui sont prévus, cela va prendre encore une bonne année pour qu'on puisse avoir la salle, puisque nous sommes en octobre 2009 et si les travaux se font en juin 2010, on peut penser, effectivement, que si tout va bien, on aura la salle en fin d'année 2010 !

C'est un exemple parmi beaucoup d'autres des lenteurs administratives, nous l'avons dit dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie, c'est un exemple qui l'illustre bien. Comme je le disais, il y a des évidences qui sont difficiles à faire admettre et lorsqu'elles sont admises, une mise en pratique des décisions qui est longue, trop longue et qui n'est pas digne de la Principauté parce que, on peut dire que cela ne se passe pas plus mal qu'ailleurs, mais c'est vrai que nous avons d'autres ambitions pour une ville-Etat de 2 km² qui a des moyens importants et où l'Administration est infiniment plus proche du terrain et des décisions que dans les grands pays comme la France ou l'Italie, qui nous entourent. Nous n'avons pas toujours l'impression que les délais, eux, par contre, sont à la dimension, à la taille et à la hauteur de l'ambition de la Principauté. C'est quand même un triste exemple. Trois ans pour un coup de peinture, certes, il a d'abord fallu convaincre le Gouvernement mais c'est quand même à la fin trois ans.

Mme DITLOT ne m'en voudra pas, bien au contraire, je pense qu'elle sera satisfaite de savoir que j'ai fait cette intervention ce soir à sa place.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.....	+	3.000
325.030 - Frais de fonctionnement	-	<u>125.000</u>
	-	<u>122.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.....	+	527.500
327.030 - Frais de fonctionnement	+	11.000
327.060 - Frais propres activité service	+	<u>280.000</u>
	+	<u>818.500</u>

M. le Président.- Alors, en l'absence de Mme BOCCONE-PAGES, qui est également en déplacement avec Mme DITLOT et M. GARDETTO dans une réunion interparlementaire de l'O.S.C.E., j'ai vu deux mains se lever.

Tout d'abord Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET et ensuite M. Jean-François ROBILLON.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au détour de ce chapitre sur l'Education Nationale que je voudrais parler des conditions dans lesquelles se déroulent habituellement la Commission

Nationale des Sports puisque c'est l'Education Nationale qui est en charge du suivi des dossiers présentés par les associations.

Depuis 2003, nous avons dénoncé avec mes Collègues, membres de la Commission Nationale des Sports du Conseil National, la manière dont sont traités les Elus par l'Education Nationale puisque nous recevons régulièrement les documents vingt-quatre à quarante-huit heures avant la date de cette Commission. Nous sommes ainsi amenés à nous prononcer sur l'attribution des subventions sans avoir eu le temps de prendre connaissance des dossiers. Nous avons dit à maintes reprises que ces pratiques sont contraires à l'esprit de l'Ordonnance n° 3.140 qui a institué la

Commission Nationale des Sports en 1964. Depuis 2003, rien n'a changé et cette année comme il fallait marquer un peu le coup, notre Collègue Gérard BERTRAND a été en délégation avec lui-même, représenter le Conseil National, il a fait une déclaration et a quitté immédiatement la Commission. Ça n'a pas semblé émouvoir grand monde sur place. Suite à cela, le Conseil National a envoyé un courrier pour dénoncer ces pratiques, auquel il a été répondu que la Commission n'avait pas le choix puisque les associations sportives remettaient le 30 juin leurs demandes et que le temps de l'analyse était nécessaire pour la Commission qui se déroulait le 15 juillet. Je ne comprends pas pourquoi la Commission doit se dérouler le 15 juillet et pas le 20 ou le 22 ? J'ai posé la question à des représentants de la Mairie qui m'ont dit qu'il n'y avait aucun problème pour que cette Commission se déroule le 22 et je ne vois pas pourquoi systématiquement l'Education Nationale s'entête à nous donner les documents vingt-quatre heures avant la Commission, c'est encore une fois un manque de respect.

Je regrette à avoir à voter contre ce chapitre, parce que si je pouvais affiner, je voterais uniquement contre la Direction de l'Education Nationale.

M. le Président.- Est-ce que sur ce sujet de la Commission des Sports, avant que je donne la parole à ceux qui l'ont demandée, Monsieur Gérard BERTRAND, par exemple qui fait partie aussi de la Commission a un mot à ajouter ? Oui, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Je soutiens bien sûr mon Collègue, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, c'est un vrai manque de respect, Monsieur le Conseiller, vous devez quand même l'admettre, de recevoir les documents vingt-quatre heures à l'avance, surtout que ce sont des pavés de quatre-vingt pages, donc on ne peut pas les étudier.

On vous demande encore une fois cette année de faire un petit effort pour l'année prochaine. Merci.

M. le Président.- Comme M. SPILLOTIS-SAQUET l'a justement rappelé, j'ai fait un courrier, à votre demande, au Ministre d'Etat, qui a répondu effectivement, que l'année prochaine, ils essaieraient de faire les efforts nécessaires, mais avec les réserves et les limites que vient de rappeler mon Collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET. Je crois qu'il est important que l'on écoute sur ce point M. le Conseiller, à moins qu'il y ait une autre intervention ? Monsieur BURINI, vous êtes le

troisième représentant du Conseil à la Commission Nationale des Sports ?

M. Marc BURINI.- Oui, j'étais d'accord avec mes Collègues, j'ai demandé à M. Gérard BERTRAND d'y aller, j'ai refusé de me présenter.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent le Conseiller pour l'Intérieur, sur ce point.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, encore que vous ayez tout dit.

M. le Président.- Pardon ...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, vous avez tout dit. Cela n'est effectivement pas si simple, si c'est effectivement pour retarder de quelques jours la tenue de la Commission, bien entendu que j'y suis pour ma part, tout à fait favorable ; ce n'est pas un problème. Ce qu'il faut éviter, c'est que nous manquions le dernier Conseil de Gouvernement du mois de juillet parce que, si nous le manquons, cela reporte de plus d'un mois le versement des subventions aux associations sportives. Alors, ce n'est pas si simple, mais je crois que dans cette affaire, il n'y a aucune espèce de mauvaise volonté, je le dis ici très nettement. Si, et je le regrette, ces délais ont été imposés à la Commission, croyez bien que ce n'est pas pour ne pas vous laisser le temps de vous prononcer, c'est en réalité pour éviter que les associations sportives de Monaco ne perçoivent avec retard les subventions que nous leur attribuons. Je dois dire aussi que, comme vous le savez, nous fonctionnons à enveloppes déterminées, ce qui veut dire très clairement que toute modification par rapport à la sous-commission qui se tient en Mairie suppose, si l'on met un « plus » quelque part, un « moins » ailleurs. Je le répète, ce n'est pas si simple parce que les « plus », c'est facile et les « moins », cela l'est beaucoup moins. Mais je suis bien d'accord pour essayer de faire en sorte – et c'est d'ailleurs le sens de la réponse du Ministre d'Etat à la correspondance du Président du Conseil National – effectivement, qu'il y ait quelques jours pour que les Membres de la Commission puissent prendre connaissance du dossier avant la réunion. J'en suis tout à fait d'accord.

M. le Président.- Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Si vous me permettez, Monsieur le Conseiller, cette Commission n'est pas que consultative, elle est décisionnaire. Donc, si déjà toutes les décisions sont prises par la sous-commission, je me demande quel est notre rôle à ce moment-là...

M. le Président.- Sur ce même sujet, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, voici un exemple qui montre que l'Administration pourrait, si elle le désire, réformer ses procédures. Rien n'est impossible d'autant que cette Commission, on l'a rappelé n'est pas consultative.

Alors, est-ce une chambre d'enregistrement ? C'est ce que j'entends depuis de nombreuses années.

Alors, Monsieur le Ministre, soit on continue les mauvaises habitudes, soit, et un certain nombre de mes Collègues ont attiré votre attention sur ce que vous devez faire, vous devez revoir la procédure de cette Commission, en tenant compte, comme l'a dit M. le Conseiller, du Conseil de Gouvernement, de la Mairie. Ne me dites pas que dans un pays comme Monaco, c'est impossible. Au moins sauvez les apparences, sinon on continuera à avoir une chambre d'enregistrement, ce qui n'est pas acceptable.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va vous apporter la réponse.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vous donne quand même l'information que la Commission prend une position mais que cette position fait ensuite l'objet d'une délibération du Conseil de Gouvernement qui décide. Donc, si vous voulez, la Commission n'est pas décisionnaire, je le rappelle, et je vous rappelle qu'effectivement, si les délais sont effectivement très contraints, c'est parce qu'un certain nombre d'associations remettent leur demande avec un certain retard, ce que je comprends très bien parce que nous avons à leur tête des bénévoles et ce n'est pas si évident que cela de respecter des dates même si elles sont connues d'avance. Et comme vous l'avez fort bien dit, en répétant mes propos, Monsieur CELLARIO, nous devons effectivement viser à saisir le dernier Conseil de Gouvernement du mois de juillet pour éviter de perdre un peu plus d'un mois pour le versement des subventions aux associations sportives

de Monaco. Nous allons essayer de faire mieux parce que je crois que c'est tout à fait souhaitable.

M. le Président.- Nous allons donc continuer maintenant sur d'autres sujets. D'abord Monsieur ROBILLON et ensuite Mme BOUHNİK-LAVAGNA.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, c'est une question que je pose ce soir mais j'attendrai volontiers la réponse pour le Budget Primitif.

L'année dernière, vous avez réussi à nous convaincre que dans l'Education physique et sportive dans le primaire, on avait besoin de capésiens ou d'agrégés éventuellement, et c'était la justification pour laquelle deux Monégasques s'étaient retrouvés hors des postes d'enseignement qu'ils avaient depuis plusieurs années. Ok, très bien.

La question que je veux poser ce soir, c'est combien, depuis une année, a-t-on fait de recrutements de capésiens ou d'agrégés dans l'Education physique et sportive du primaire, dans les Etablissements de la Principauté ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Je vous apporterai la réponse mercredi prochain.

M. Jean-François ROBILLON.- ... J'ai la réponse !
(Rires).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est extraordinaire ! On confrontera nos chiffres alors !

(Rires).

M. le Président.- Et en excellent mathématicien que vous êtes, Monsieur ROBILLON, vous ne la donnez pas ? Non, c'est proche de zéro, c'est pour cela ?

M. Jean-François ROBILLON.- Je pense qu'on est à zéro !

(Rires).

M. le Président.- Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire pendant un petit moment, pour ramener le printemps, l'oiseau de bon augure puisque j'étais intervenue l'année dernière sur ce chapitre pour la garde des enfants pour le mercredi après-midi. Je voulais saluer l'initiative qui a été menée à bien par le Gouvernement, et Dieu sait que ce n'est pas un sujet facile ! Je sais aussi que c'est un sujet très important pour toutes les mères de famille et toutes les Monégasques et je voudrais signaler ma pleine satisfaction sur ce point et pour les personnes qui en bénéficient avec qui j'ai pu en discuter, qui sont très heureuses que sur ce point, leur voix ait été entendue. Je vous rappelle que c'était aussi un argument qui avait été développé pendant la campagne et je crois que c'est un des exemples notables où il y a eu une collaboration efficace entre le Gouvernement et le Conseil National et qui a prouvé que Monaco pouvait, en ce domaine comme dans d'autres, être un pays exemplaire.

Donc, je voudrais remercier spécialement Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ainsi que tous les Membres du Gouvernement d'avoir suivi cette demande insistante que nous avons avec un certain nombre de Collègues.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

Toujours sur le chapitre « Direction - Education Nationale », Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Je voudrais simplement avoir une précision sur le Centre Méditerranéen qui a été entièrement rénové. A une époque, les associations monégasques pouvaient y loger des Clubs visiteurs ; or, actuellement ce n'est plus possible. Alors, je voudrais savoir à quoi servent toutes ces chambres inutilisées ?

M. le Chargé de Mission.-

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel..... + 20.000

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cela a été rénové en partie récemment...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non, vous me permettez...

M. Gérard BERTRAND.- ... Il y a une partie qui a été rénovée...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non, il n'y a pas grand-chose qui a été rénové. Nous avons un projet, comme vous le savez, pour ce Centre Méditerranéen ; nous avons déjà obtenu une première phase qui est l'accord au niveau des Autorités françaises en matière d'urbanisme, notamment du Maire de Cap d'Ail, dans le cadre du P.O.S. (Plan d'occupation des sols) sur les surfaces reconstructibles qui sont de l'ordre de 6.000 m² à 7.000 m² à condition de respecter, ce qui est bien notre intention, la qualité du site. Notre intention est maintenant de lancer un concours pour la rénovation de l'ensemble, par tranches, du Centre Méditerranéen et, vous le savez, avec une vision plus ambitieuse que celle d'aujourd'hui, d'y faire des enseignements post-supérieurs, des stages de bac + 8, ou des ateliers d'artistes, enfin il y a plusieurs vocations possibles puisque c'est sous la forme de petit village. Ce n'est pas encore restauré, mais c'est un dossier qui avance.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté ;
M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET vote contre).

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Loin de moi l'idée de remettre de l'huile sur le feu mais je veux vous parler de la Tour Odéon. Ce n'est pas du tout pour les problèmes dont on a parlé tout à l'heure ; c'est que, pour m'être ouvert à certaines personnes, que ce soient des enseignants, que ce soient des professionnels du terrassement ou de la circulation, je suis très inquiet sur les travaux de déblaiement et de terrassement qui vont commencer à la Tour Odéon. C'est vrai que le circuit qui a été privilégié, c'est-à-dire la montée juste devant le Périgord, passer sous le tunnel et retour par la même voie, m'inquiète beaucoup parce que les camions vont se croiser les uns les autres, vont se bloquer les uns les autres, plus les voitures qui vont arriver dans un sens ou dans l'autre, je pense que cela va être un grand cafouillage. C'est la première remarque que je voulais faire.

Ensuite, à l'époque, on avait discuté éventuellement de la possibilité de mettre le boulevard du Ténao à l'envers afin de pouvoir faire monter les camions par le Périgord, les Lacets St Léon et repartir sur le Ténao, ce qui aurait l'intérêt de reprendre la voie rapide et d'évacuer les gravats facilement ; je ne sais pas où en est cette solution mais visiblement, elle a été annulée.

La troisième remarque que je voulais faire, c'est que si vous rajoutez à ce circuit et à ce ballet de camions qui va durer quelque temps, les parents d'élèves qui vont amener les gamins à l'école le matin, je pense qu'on aura de très gros problèmes et il faut souhaiter qu'il n'y ait pas un incendie ou encore des problèmes vitaux, que les pompiers ou les forces de police puissent se déplacer. Donc, je suis très inquiet sur le projet qui a été fait de circulation dû à ces travaux.

M. le Président.- Bien. Qui souhaite s'exprimer du côté gouvernemental, sur cette question ? Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

M. le Chargé de Mission.-

CH. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE BOSIO

335.010 - Frais de personnel..... - 134.000

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, Monsieur ROBILLON, c'est un chantier qui va, effectivement, être important et pour lequel la desserte doit s'effectuer par les voies existantes. La solution que vous avez évoquée a été examinée et elle comportait d'autres conséquences, donc elle n'a pas été retenue. Ce sera le travail de la Prospective et de l'Urbanisme de s'assurer que le passage des camions se fasse de manière régulière et qu'il n'y ait pas de blocages avec, par exemple, trois camions à la fois, mais ça c'est un travail qui peut être fait en amont avec l'entrepreneur pour s'assurer avec lui qu'il y a un débit qui soit régulé ailleurs que dans la partie basse de cette rue.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- J'espère que cela se passera bien parce que c'est vrai que c'est un gros point noir qui risque d'arriver pour les deux, trois ans qui viennent au moins. J'avais proposé une solution à l'époque, c'était d'interdire que les parents d'élèves puissent amener leurs enfants le matin, qu'en fait on amène les gamins à la place des Moulins afin qu'ils puissent monter les quelques centaines de mètres à pied, je pensais que cela permettait d'enlever un flux très important et un risque de blocage de la circulation dans ce quartier difficile. Je ne sais pas où en est la réflexion du Gouvernement.

M. le Président.- Alors, cela peut concerner à la fois l'Équipement ou l'Intérieur, pour l'Éducation Nationale, je ne sais pas qui souhaite intervenir ? Merci de réfléchir et de nous donner une réponse. Si ce n'est mercredi, de toute façon on reviendra sur l'Éducation et le chantier, dans les débats privés et publics, dans les prochaines semaines, sur le Budget Primitif.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

On termine simplement les chapitres sur l'Education Nationale et ensuite comme je vous l'avais dit, je vais lever la séance pour permettre au Ministre d'Etat de se reposer, il a un impératif très tôt demain matin. Nous terminons ce chapitre Education.

M. le Chargé de Mission.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE LA CACHETTE

336.010 - Frais de personnel..... + 50.000

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une sorte de clin d'œil, je voudrais demander au Gouvernement s'il accepte de faire visiter à l'ensemble du Conseil National, l'Ecole « la Cachette » pour laquelle nous nous sommes tant battus.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il ne doit pas y avoir de problème, bien sûr.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, de prendre en compte cette demande et tous mes Collègues sont invités, évidemment, à la visite de cette Ecole.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le même état d'esprit, comme le Club des Jeunes commence à sortir de terre et qu'il y aura sans doute un jour l'inauguration, je ne voudrais pas qu'il y ait le même loupé pour le Club des Jeunes que pour l'Ecole « la Cachette ». Donc, si on pouvait prendre un peu d'avance afin que le Conseil National soit associé à l'ouverture du Club des Jeunes, ce serait très bien.

M. le Ministre d'Etat.- Pas de problème, Monsieur ROBILLON.

(Rires).

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.010 - Frais de personnel..... - 48.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.010 - Frais de personnel.....	-	36.000
340.030 - Frais de fonctionnement	+	<u>16.000</u>
	-	<u>20.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel.....	+	<u>48.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II	+	<u>55.200</u>
--------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Nous avons terminé l'Education Nationale, je vais lever la séance et nous reprendrons mercredi à 17 heures, notre examen de ce Budget Rectificatif au Chapitre 48 « Force Publique - Pompiers ».

Je vous remercie, la séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 10).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00
